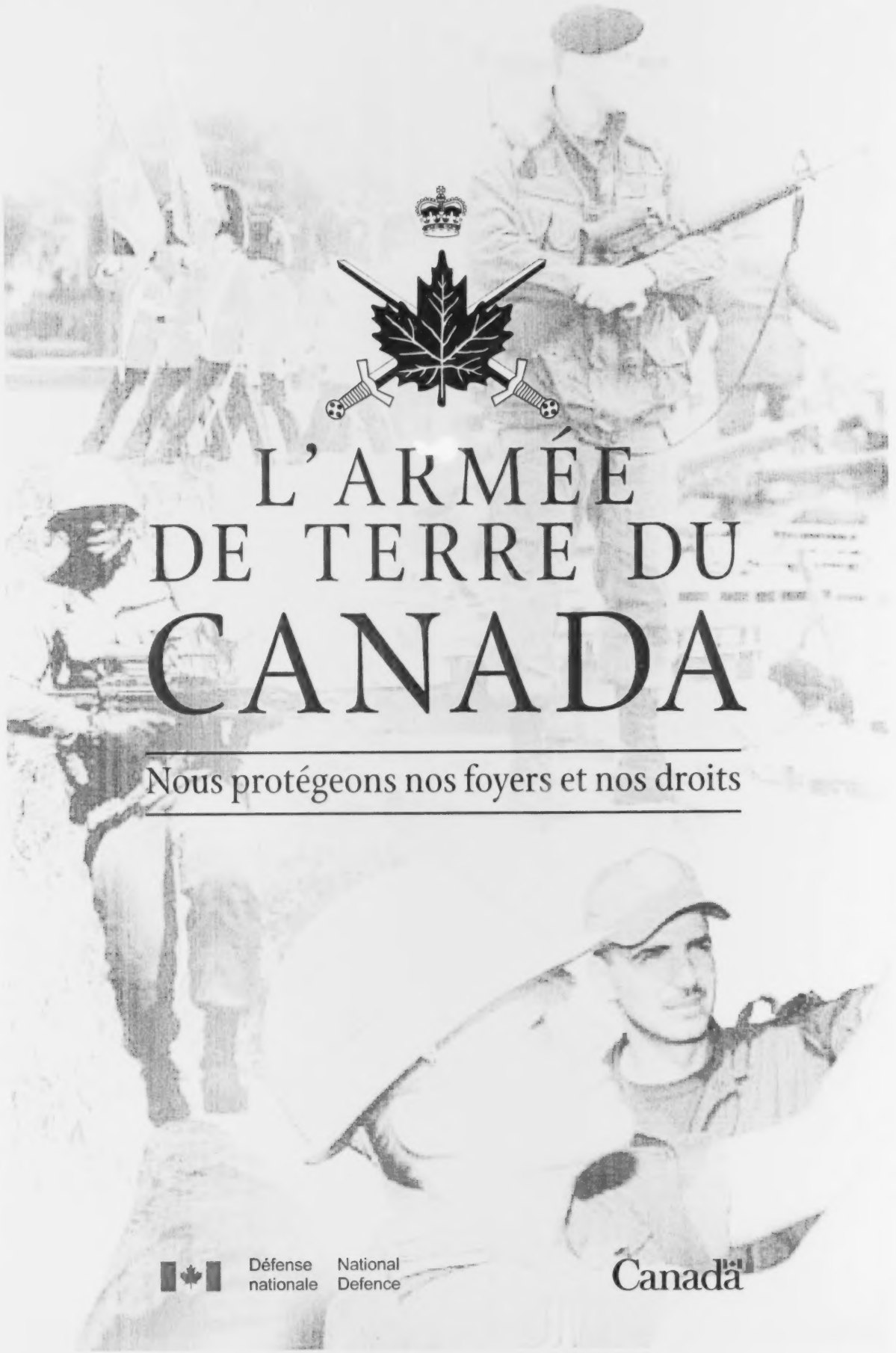

L'ARMÉE DE TERRE DU CANADA

Nous protégeons nos foyers et nos droits

Défense nationale National Defence

Canada

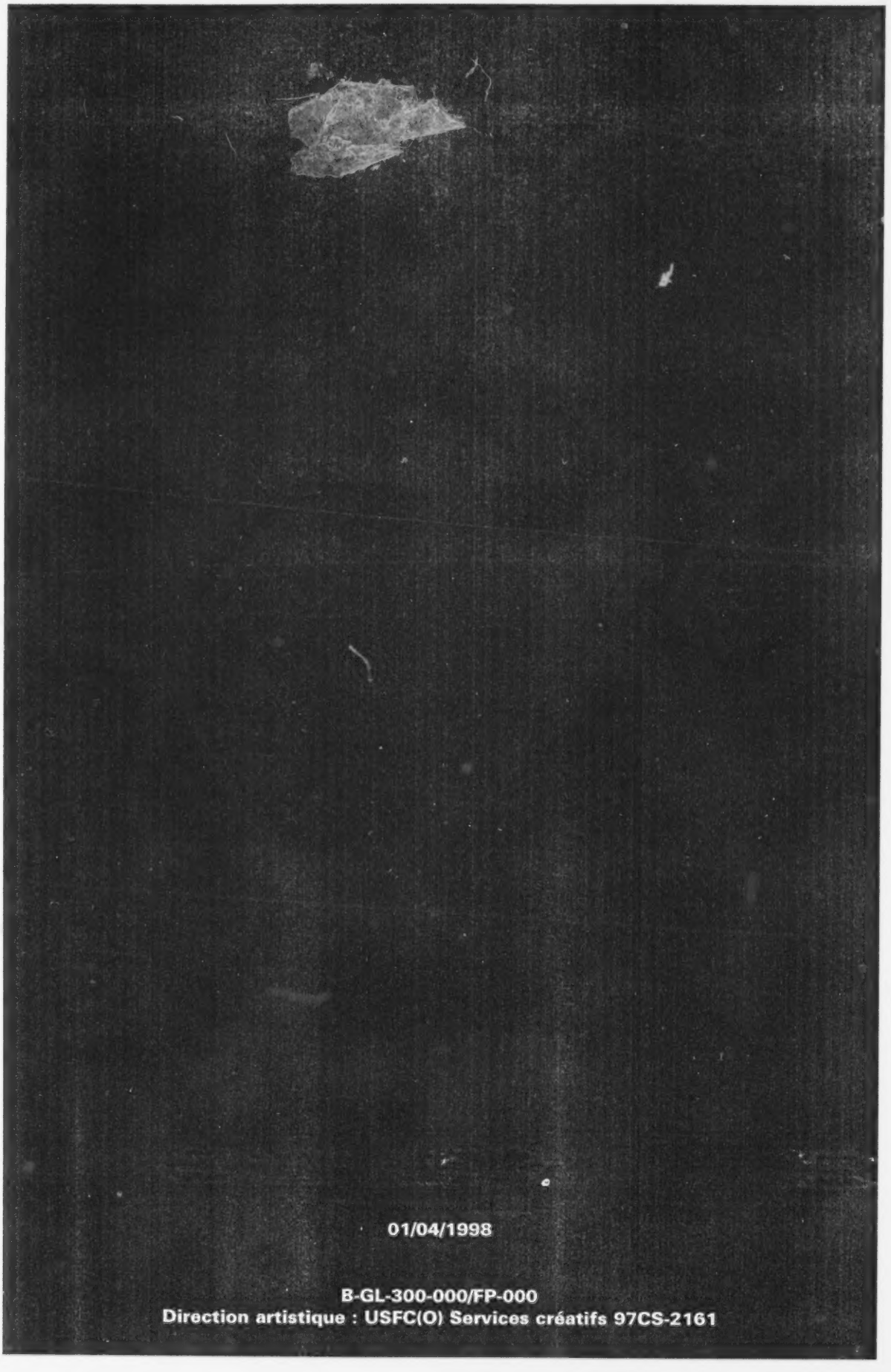

01/04/1998

B-GL-300-000/FP-000
Direction artistique : USFC(O) Services créatifs 97CS-2161

104-03159/

L'ARMÉE DE TERRE DU CANADA

Nous protégeons nos foyers et nos droits

PRÉFACE

Le présent manuel comporte trois objectifs. Premièrement, on y trouve une description détaillée de l'Armée de terre du Canada, soit ses origines, son histoire et sa contribution à l'édification et à la défense du pays; le rôle crucial qu'elle a joué dans la promotion des intérêts du Canada au pays et partout dans le monde; sa compréhension des conflits et sa façon d'envisager les opérations; et enfin, la manière dont elle continuera de servir le Canada au cours du XXI^{e} siècle. Deuxièmement, on verra que l'Armée de terre est une institution sociale unique qui reflète les valeurs et les caractéristiques du peuple canadien dans les limites imposées par le professionnalisme militaire et l'obligation de faire la guerre. Troisièmement, et ce point est peut-être le plus important, *L'Armée de terre du Canada* expose la doctrine qui encadre la compétence professionnelle des militaires de tous grades de l'Armée de terre et constitue le document source dont doit s'inspirer l'ensemble de l'instruction et de la formation destinées à faire acquérir cette compétence.

La doctrine exposée dans le présent manuel s'applique aux militaires de tous grades, du soldat à l'officier général, sans distinction entre membres de la Force régulière et membres de la Réserve. Tous ceux qui ont l'honneur et le privilège de commander des soldats canadiens doivent s'en imprégner et l'appliquer avec un soin particulier et ce, parce qu'on y trouve les exigences sur le plan du professionnalisme militaire ainsi que les normes élevées de service et de rendement attendues de chaque membre de l'Armée de terre, et tout particulièrement des chefs. Le présent manuel définit également la «façon canadienne de faire la guerre», dont les ingrédients sont l'art du leadership par l'exemple, l'initiative disciplinée, une doctrine

et une instruction judicieuses ainsi que des liens solides unissant chefs et subordonnés. À la base de cette façon de faire la guerre se trouve l'éthique de l'Armée de terre, fondée sur le Devoir, l'Intégrité, la Discipline et l'Honneur. Cette éthique, ou code moral, impose de lourdes obligations personnelles aux militaires de tous grades. Il faut s'y conformer sans faillir, peu importe les conditions. À ce titre, l'éthique sous-tend l'état de préparation de l'Armée de terre en temps de paix et en détermine l'efficacité en période de guerre et dans le cadre d'opération autres que la guerre.

Un thème se retrouve en filigrane partout dans *L'Armée de terre du Canada* : les soldats canadiens, en tant que militaires professionnels, jouent un rôle essentiel dans la préservation et la promotion du bien-être national. À cette fin, l'Armée de terre s'entraîne et mène des opérations dans le but de défendre la souveraineté nationale et territoriale; reste à la disposition des Canadiens en cas de crise ou de catastrophe; contribue à la stabilité internationale en participant à des missions de maintien de la paix partout dans le monde; et intervient avec d'autres éléments des Forces canadiennes de même qu'avec les forces armées de pays alliés en vue de prévenir les agressions et, quand elle en reçoit l'ordre, de rétablir la paix là où elle a été rompue. Formée de volontaires provenant de toutes les provinces et de tous les territoires, unis dans l'effort à la poursuite d'un même but à l'intérieur d'une force bilingue, l'Armée de terre représente les croyances et idéaux de la nation en action. C'est en partie grâce à sa contribution à la cause de la paix et aux sacrifices et exploits de ses membres à la guerre que le Canada jouit aujourd'hui du respect de la communauté internationale. Pour toutes ces raisons, nous invitons tous les citoyens canadiens, qu'ils possèdent ou non une expérience dans le domaine militaire, à lire le présent manuel. Ils constateront que leur Armée de terre reflète fièrement ce qu'ils ont de meilleur en eux et non seulement sert les besoins de la nation, mais aide les Canadiens à peser dans l'équilibre international.

A Mari Usque Ad Mare

Table des matières

Chapitre Un :
Au service du Canada en temps de paix et en temps de guerre

Objet de l'Armée de terre 2
Histoire et évolution – Une tradition de service 6
Les origines de l'Armée de terre d'aujourd'hui 17

Chapitre Deux :
Le professionnalisme et l'éthique l'essence même de l'Armée de terre

La profession des armes 32
Responsabilité illimitée et éthique militaire 35
Les éléments moraux et matériels de l'Armée de terre 41
Commandement et fonctions 50

Chapitre Trois :
L'Armée de terre et la défense nationale

La politique de défense du Canada 62
L'environnement stratégique du Canada 64
La mission et les tâches de l'Armée de terre 69

Chapitre Quatre :
Le conflit et sa nature

La sécurité 74
La structure et les caractéristiques du conflit 82

Chapitre Cinq : Les opérations

La base du succès des opérations 92
La capacité et l'efficacité opérationnelles 100
Le déroulement des opérations 105

Chapitre Six : Perspectives d'avenir de l'Armée de terre – Tendances et besoins

La perception de l'Armée de terre canadienne par les canadiens 120
Les conflits futurs 124
Points de repère pour l'avenir 134

Liste des figures

Figure 1 Structure de l'Armée de terre 42
Figure 2 Structure de commandement de l'Armée de terre au sein des FC 52
Figure 3 Le spectre d'intensité des conflits et le continuum des opérations 80
Figure 4 Niveaux du conflit 86
Figure 5 But des opérations 112
Figure 6 Art des opérations 114

Bibliographie

Liste des sources principales 144

Chapitre Un

A
E
EN

[1]

Au service du Canada en temps de paix et en temps de guerre

Le corps d'armée canadien n'a jamais manqué, dans aucune bataille, d'atteindre son objectif; il n'a pas non plus perdu un seul pouce de terrain, une fois le conflit solidement engagé et pendant les 51 mois qu'il a passés en campagne, il n'a jamais perdu une seule pièce. Je ne pense pas qu'on puisse accuser quelqu'un de manquer de modestie parce qu'il déclare que c'est pour ainsi dire un record unique dans les annales des campagnes menées à travers le monde.

– Général Sir Arthur Currie

Objet de l'Armée de terre

Introduction. L'Armée de terre du Canada est l'élément terrestre des Forces canadiennes (FC) unifiées. Formée de la Force régulière et de la Réserve (Milice), elle a pour principales fonctions de défendre la nation et, lorsqu'on fait appel à elle, de combattre et de vaincre en temps de guerre. L'Armée de terre est en mesure de jouer son rôle lorsqu'elle maintient un potentiel de dissuasion militaire crédible et visible en temps de paix et qu'elle est en mesure d'entreprendre des opérations de combat si la dissuasion ne suffit pas. Bien que les services Mer et Air des Forces canadiennes jouent un rôle similaire et soient tout aussi essentiels l'un que

l'autre pour la défense nationale, seule l'Armée de terre possède la capacité de prendre et de tenir le terrain, de le maîtriser et de protéger physiquement les ressources et les gens au sol. Comme telle, elle est un élément stratégique et décisif du pouvoir national. En même temps, l'Armée de terre constitue une couche particulière de la société canadienne. Quoique ces membres soient régis par les impératifs liés au professionnalisme militaire, ils demeurent des citoyens volontaires qui représentent et véhiculent les valeurs fondamentales de la société canadienne. C'est donc à titre de représentants et de défenseurs de ces valeurs que les soldats de l'Armée de terre servent la nation et remplissent leur mandat.

Défense du Canada. Géographiquement, le Canada est le deuxième plus grand pays du monde; sa population est relativement faible, soit 30 millions d'habitants concentrés surtout dans les parties sud du pays et répartis le long d'une frontière longue de 5 000 kilomètres le séparant des États-Unis. Les besoins de défense et de sécurité du Canada découlent de ces données géographiques. Pour y répondre, le Canada doit être doté d'une puissance militaire capable de contrer les menaces à la sécurité nationale, de protéger et de promouvoir la souveraineté nationale dans tous les secteurs de son vaste territoire tant sur terre que sur mer, de maintenir sa liberté d'action dans les affaires internationales et de remplir ses obligations de sécurité collective envers les forces alliées et en tant que membre des Nations Unies. L'Armée de terre doit assumer des responsabilités particulières dans tous ces domaines et contribuer à la défense et à la sécurité du Canada directement et indirectement, c'est-à-dire :

- Mener des opérations autonomes ou interarmées avec la Force maritime et la Force aérienne et, sur demande, avec les forces armées d'autres nations afin d'empêcher toute agression contre le Canada et ses Alliés. Pour ce faire, l'Armée de terre doit assigner des unités et des formations à des missions et à des tâches déterminées (voir le chapitre 3).
- Bien établir la souveraineté canadienne dans les régions éloignées du pays, en déployant une présence militaire

visible, notamment par l'entraînement et le soutien des *Canadian Rangers* et par la tenue d'exercices fréquents d'unités et de sous-unités dans ces régions.

- Assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité au Canada et maintenir en fonction le gouvernement légitimement élu lorsqu'elle agit dans le cadre de l'aide au pouvoir civil. C'est le dernier recours qu'a l'administration fédérale lorsque d'autres services et institutions publics sont incapables de remplir ces fonctions.

Protection des intérêts canadiens. En plus de défendre la nation, l'Armée de terre doit promouvoir et protéger les intérêts nationaux liés à la politique étrangère et intérieure du Canada, notamment contribuer aux efforts internationaux visant à favoriser la paix et la sécurité générales et entreprendre des activités qui profitent directement aux Canadiens. L'Armée de terre doit protéger les intérêts du Canada, c'est-à-dire :

- Affecter des personnes et des unités à des opérations de soutien de la paix, à la vérification du contrôle des armes, aux missions de secours en cas de désastre et à d'autres activités qui contribuent à prévenir un conflit mondial, à résoudre des différends et à soulager la souffrance humaine.
- Donner au gouvernement du Canada la souplesse dont il a besoin pour établir ses politiques, c'est-à-dire lui offrir un vaste éventail d'options et d'interventions en période de crise, notamment la capacité d'avoir une présence résolue et écoutée pouvant influer sur le cours des événements ou résoudre des conflits. Sans cette capacité, le Canada pourrait ne pas arriver à fonctionner efficacement en tant qu'État souverain.
- Au Canada, aider les autorités civiles, sur demande, à maintenir l'ordre, à effectuer des tâches de recherche et sauvetage, à intervenir en cas de désastre et à fournir le soutien logistique nécessaire lors d'activités et d'événements importants.
- Offrir aux jeunes Canadiens l'occasion de servir leur pays de façon intéressante et gratifiante soit comme

soldat de la Régulière, soit comme réserviste. Le service militaire éveille le sentiment de fierté nationale, développe l'autodiscipline et permet aux intéressés d'acquérir des qualités de chef, des compétences techniques et des habitudes de vie valables qui non seulement profitent aux individus, mais à la société tout entière.

- Favoriser et promouvoir l'unité, l'identité et la fierté nationales. L'Armée de terre représente pleinement le caractère bilingue du Canada, car elle est composée d'unités de langue française, de langue anglaise et bilingues. De plus, elle fonctionne et s'entraîne en tant que force bilingue. Parmi les soldats canadiens, il y a des représentants de chaque province et territoire, chacun ayant ses propres antécédents culturels tout en servant dans le *même* but et dans une *seule et même* Armée de terre. Ces attributs, joints aux états de service de l'Armée de terre aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, font de cette dernière une institution nationale dont chaque Canadien peut être fier.
- Contribuer aux progrès économiques et technologiques de la nation par la mise en oeuvre de projets de recherche et développement et par la participation à des entreprises de coopération technique avec l'industrie canadienne. En outre, la présence d'unités et de bases de l'Armée de terre dans tout le Canada et l'achat auprès de sociétés canadiennes de matériel et de services visant à répondre aux besoins opérationnels et d'instruction de l'Armée de terre, génèrent des avantages économiques et financiers.

Résumé. La principale raison d'être de l'Armée de terre consiste à défendre le Canada et à protéger les intérêts vitaux de la nation, c'est-à-dire maintenir un potentiel de dissuasion fondé sur la force des armes, tel qu'il est stipulé et ordonné par le gouvernement du Canada. L'Armée de terre contribue, en outre, au maintien de la paix et de la sécurité au niveau international en fournissant des forces de défense collective et en participant à des opérations de maintien de la paix et à d'autres opérations de soutien de la

paix sur la scène internationale. Au Canada, l'Armée de terre dessert la nation de diverses façons, notamment en favorisant l'unité nationale et le bien-être des citoyens canadiens et en remplissant un certain nombre d'autres fonctions. L'objet et le rôle de l'Armée de terre gravitent autour de sa capacité d'utiliser la force militaire sur tout le spectre d'intensité des conflits et du continuum des opérations (voir le chapitre 4). C'est ce potentiel qui assure la sécurité des Canadiens et, en dernier ressort, sauvegarde les impératifs constitutionnels nationaux en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement.

Histoire et évolution – Une tradition de service

Les nouveaux sujets pouvaient envoyer en campagne 18 000 hommes...dont plus de la moitié auraient autant de valeur, plus de zèle et davantage de connaissances militaires de l'Amérique que les troupes régulières de France

– Sir Guy Carleton, *Rapport sur la Milice du Canada*

Introduction. On a souvent entendu dire que les Canadiens ne formaient pas un «peuple militaire». En effet, les Canadiens ne s'intéressent généralement pas aux affaires militaires, sauf lorsqu'ils se sentent directement menacés ou se voient obligés de défendre leur liberté ou celle des autres. Toutefois, si l'on jette un coup d'oeil à notre histoire, on constate qu'elle est tissée d'exploits militaires qui remontent jusqu'aux traditions guerrières des peuples indigènes du Canada, couvrent la période de la colonisation européenne et ponctuent notre passage d'une colonie dépendante à une nation autonome. Ces actions militaires sont tout spécialement évidentes au cours des efforts de guerre déployés par le Canada pendant les deux guerres mondiales. Aujourd'hui, elles sont apparentes dans les diverses activités entreprises par l'Armée de terre à l'intérieur du pays et dans sa défense de la paix dans le monde.

Les Premières nations. Le *CDTAT* définit l'«Armée de terre» comme la «composante terrestre des forces armées». Dans ce sens, il y a toujours eu des armées de terre sur le sol canadien. Les Premières nations possédaient, jusqu'au milieu du 19e siècle, des organisations de combat et des guerriers de premier ordre que les Français aussi bien que les Anglais cherchaient à s'allier dans leurs luttes pour conquérir le territoire de l'Amérique du Nord. Les exploits militaires des Iroquois ont tout particulièrement bien servi les Britanniques, notamment en 1775–1776 lorsque les Mohawks et d'autres tribus des Six Nations sous le commandement du chef Joseph Brant (Thayendanegea) ont désorganisé les opérations américaines le long du Saint-Laurent et dans le nord de l'État de New-York. Plus tard, au cours de la guerre de 1812, la contribution des Indiens dirigés par Tecumseh et d'autres chefs alliés a été primordiale pour la défense du Haut-Canada. Par son pouvoir de motivation et son courage personnel, Tecumseh, à l'instar des Brock et des de Salaberry, a été l'un des chefs les plus remarquables de la guerre de 1812. L'engagement des peuples *métis* et des Premières nations à défendre le Canada s'est manifesté jusqu'au cours des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée. Encore aujourd'hui, on compte des Autochtones dans les *Rangers canadiens* et dans toute l'Armée de terre.

Les Français et les Anglais. L'histoire de l'Armée de terre en tant qu'institution au Canada remonte à la période de la colonisation européenne au 17e et au 18e siècles. Dès les tout débuts de la Nouvelle-France, la participation à la Milice était obligatoire. Organisée en compagnies de paroisse, la Milice assurait la défense locale et fournissait des détachements qui prolongeaient leur service dans les unités régulières ou qui leur servaient de renforts. Toutefois, la défense de la colonie reposait essentiellement sur les forces régulières françaises – y compris les *Compagnies franches de la Marine* dont les officiers étaient des Canadiens – et sur un réseau de forts et de garnisons qui formait un immense arc allant du Cap Breton à l'est jusqu'aux bouches du Mississippi à l'ouest. Par contre, alors que la protection des colonies anglo-américaines le long du littoral de l'Atlantique

incombait à la *Royal Navy*, la défense frontalière revenait presque exclusivement à la Milice; la participation massive de l'armée régulière britannique n'a eu lieu qu'au cours des guerres contre la colonie française et les Indiens durant la Guerre de Sept ans (1756–1763). En Nouvelle-Écosse, les premiers capitaines de la Milice ont été nommés à Canso dès 1720, et Halifax en 1749, qui à sa fondation n'était à toutes fins utiles qu'une colonie militaire où vinrent s'établir d'anciens soldats et marins de l'armée britannique. La Milice de la Nouvelle-Écosse a été officiellement établie en 1753.

Au cours de la longue lutte que se sont livrés les Français et les Anglais pour obtenir la suprématie en Amérique du Nord, la milice des *Canadiens* a participé très activement aux efforts déployés en vue de bloquer les tentatives anglo-américaines d'expansion vers l'Ouest. Hommes des bois naturels et fervents adeptes des techniques de guerre à l'indienne en forêt, les miliciens ont contribué à la victoire française contre George Washington en 1755 à Grand-Pré et au désastre infligé aux forces du général Braddock sur la rivière Monongahela. Les compétences militaires des *Canadiens* ont su «séduire» les commandants britanniques qui, à leur instar, ont établi des unités de «*Ranger*» et d'«infanterie légère» afin de pouvoir mener des opérations «à la canadienne». Toutefois, la puissance navale et la supériorité militaire générale des Britanniques ont prévalu en ce jour du 13 septembre 1759 lors de la victoire de Wolfe contre Montcalm à l'extérieur des portes de Québec. En signant le Traité de Paris de 1763, la France cédait officiellement le Canada à la Grande-Bretagne. Toutefois, la présence française en Amérique du Nord était irrévocablement établie, et les Canadiens français possédaient une langue, une culture et des traditions bien à eux, y compris une valeureuse force militaire qui, sous l'influence britannique, contribuera à façonner le futur État canadien.

Vers le statut de nation. La nécessité de défendre militairement le Canada n'a pas pris fin à la conquête britannique. Bien au contraire, pendant la dernière moitié du 18^{e} siècle et

la quasi totalité du 19e siècle, le Canada a dû repousser une invasion, livrer une guerre et contrer des menaces de guerre. Au cours de cette période, les soldats du Canada – Milice et Forces régulières, de langue française et anglaise, ainsi que des guerriers autochtones – joueront un rôle primordial dans la défense du droit à l'indépendance du Canada et dans l'établissement des conditions favorables à l'atteinte de l'autonomie nationale. En trois occasions, il a fallu recourir aux armes.

La Révolution américaine. Le premier de ces appels aux armes a lieu en 1775 lorsqu'une armée américaine sous le commandement des généraux Montgomery et Arnold envahit le Canada dans une tentative de l'amener à participer à la révolution des treize colonies contre l'Angleterre. Montréal est capturé et Québec, assiégé, mais, grâce à une résistance farouche des Forces régulières britanniques et de la milice des *Canadiens*, jointe au refus des Canadiens français d'embrasser cette cause, les Américains doivent abandonner leur tentative. Dans une perspective canadienne, la révolution américaine a eu pour principale conséquence d'entraîner l'immigration – souvent forcée – de 50 000 Loyalistes de l'Empire uni au Canada, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Parmi ces arrivants, il y avait une forte proportion d'Iroquois des Six Nations qui, après avoir perdu leurs terres traditionnelles en raison de la fidélité à l'Angleterre, ont reçu de nouveaux territoires au Canada le long de la Grande Rivière et du Haut-Saint-Laurent. Ces nombreux réfugiés loyalistes, dont bon nombre étaient des vétérans des régiments loyalistes, étaient très réfractaires aux attitudes politiques et sociales républicaines. Cette aversion a largement influencé le développement politique et militaire au Canada et a notamment suscité chez les Canadiens anglais un attachement profond à la Couronne britannique. Par ailleurs, l'émergence des États-Unis révolutionnaires – de plus en plus puissants – constituait une menace militaire sérieuse contre le Canada. Pour y faire face, le Canada a pris des mesures visant à améliorer l'état de préparation défensif, y compris la création des premières unités régulières formées de Canadiens. Ces «territoriaux» (*Fencibles*), comme on les appelait, faisaient partie

des effectifs de l'armée britannique, mais servaient en général dans leurs colonies d'appartenance. L'état de la Milice a également été amélioré. Au Haut-Canada et dans les Maritimes, la Milice a été réorganisée selon un système de comtés et de districts.

La guerre de 1812. Ces mesures se sont avérées judicieuses lorsque, en juillet 1812, les États-Unis ont déclaré la guerre à la Grande-Bretagne et ont tenté, pour une seconde fois, de s'emparer du Canada. Ce conflit -presque oublié aujourd'hui – peut être considéré comme une guerre d'indépendance du Canada au cours de laquelle Canadiens français et Canadiens anglais ont fait cause commune pour préserver leurs droits et leurs libertés. Bien que les troupes britanniques aient essuyé la plus large part des combats, parfois très sanglants, l'apport des «territoriaux», de la Milice et des Autochtones a été marquant. Au plan des opérations militaires, les compétences professionnelles et les qualités de chef du major-général Isaac Brock et du lieutenant-colonel Charles de Salaberry ont été remarquables pendant cette guerre. Immédiatement après avoir appris le début des hostilités, Brock, commandant dans le Haut-Canada, ordonne la capture du poste américain à Michilimackinac situé à la pointe nord du lac Huron. Cette capture permet d'atteindre un objectif stratégique clé : obtenir l'appui des tribus autochtones du Nord-Ouest à la cause britannique. Puis, dirigeant personnellement une force formée d'unités régulières, de milice et de la marine provinciale et appuyé de guerriers autochtones commandés par Tecumseh, Brock continue sa progression et s'empare de Detroit. Ces actions rapides et décisives forcent les États-Unis à mener des opérations défensives dans tout le Nord-Ouest et à protéger le secteur supérieur des Grands Lacs. Entre-temps, dans le Bas-Canada (Québec), les Canadiens français réagissent immédiatement à la crise. Les *Voltigeurs canadiens* – un régiment de territoriaux – se mobilise rapidement et prend part aux deux théâtres d'opérations. Châteauguay est le théâtre d'un des combats les plus importants de la guerre. De Salaberry – un soldat de métier canadien-français au service de l'armée britannique – à la tête d'une force de 400 *Canadiens* seulement, met en déroute une colonne de

3 000 Américains avançant sur Montréal. Entre autres événements importants survenus au cours de la guerre, il faut mentionner l'échec d'un débarquement américain à Queenstonin – confrontation au cours de laquelle Brock est tué –, la dévastation de la frontière du Niagara, l'incendie de York (Toronto) et de Washington, la mort héroïque de Tecumseh lors de la bataille de la Thames, des engagements navals majeurs sur les Grands Lacs et la bataille particulièrement violente, mais non décisive, livrée à Lundy's Lane. Au bout du compte, les Américains ont échoué dans leur tentative de conquérir le Canada. Le Traité de Ghent, qui mit fin aux hostilités en décembre 1814, prévoyait un retour au statut quo d'avant-guerre. Malgré cette conclusion, les Canadiens demeuraient fiers à juste titre d'avoir pu résister à un ennemi beaucoup plus fort qu'eux et d'avoir ainsi protégé le pays. De plus, les sacrifices qu'ils ont faits et les victoires remarquables qu'ils ont remportées ont insufflé chez les Canadiens un patriotisme, une confiance et une fierté qui marqueront l'histoire militaire future.

Les raids des Fenians. Lors des raids des Fenians (1866–1871), les Canadiens ont été contraints de prendre les armes pour une troisième et dernière fois afin de contrer une menace militaire venant du sud. La Confrérie des Fenians, association regroupant des Américains d'origine irlandaise – plus de 10 000 d'entre eux étaient des vétérans de la guerre civile américaine qui venait de prendre fin – avait pour but d'obtenir l'indépendance de l'Irlande en s'attaquant aux colonies britanniques d'Amérique du Nord. Le danger était suffisamment grave, tout particulièrement à la lumière de l'hostilité des États-Unis à l'égard de la Grande-Bretagne (en raison notamment de la sympathie que la Grande-Bretagne semblait manifester envers la Confédération américaine au cours de la guerre civile), pour justifier une mobilisation de plus de 20 000 miliciens volontaires canadiens. L'affrontement le plus important a lieu le 2 juin 1866 lorsqu'une force d'environ 850 Fenians attaquent 900 miliciens à Ridgeway dans la région du Niagara avant de se replier aux États-Unis. Il y a de nombreux morts et blessés dans les deux camps. Les Fenians ont continué de menacer le Canada au cours des années 1870 et 1871; les derniers raids ont été

repoussés par les forces de Milice à Eccles Hill au Québec et le long de la frontière canado-américaine au Manitoba. Bien qu'au plan militaire, les raids aient obtenu peu de succès, leur impact politique cependant a été immense et a contribué à sensibiliser les provinces canadiennes et maritimes quant à la nécessité d'assurer leur défense. Le constat que la défense du territoire ne pouvait être efficace qu'à l'intérieur d'un cadre politique commun a été l'un des principaux facteurs qui ont incité les colonies de l'Amérique du Nord britannique à vouloir s'unir, d'où la création de la Confédération canadienne en 1867.

Contribution au développement civil du Canada. Dès les débuts, les soldats ont non seulement défendu le Canada, mais ont contribué à l'édifier. En Nouvelle-France, ils ont érigé des forts, construit des postes de traite, réglementé le commerce des fourrures, servi de magistrats et aidé à établir un réseau de voies navigables et de routes menant jusqu'au coeur de l'Amérique du Nord. Après la conquête britannique, la contribution de l'armée au développement civil du Canada s'est poursuivie. La construction des grandes fortifications à Halifax, Québec et Kingston et de l'imposant canal Rideau (sous le col John By) a généré une croissance économique vitale et a favorisé la colonisation et le commerce. En Colombie-Britannique entre 1858 et 1863, le *Royal Engineers* a systématiquement arpenté la partie sud de la colonie, fondé la ville de New Westminster, construit des routes et des infrastructures et supervisé la construction de la fameuse route Caribou, longue de 700 kilomètres. Les arpenteurs militaires ont tracé avec plus de précision la frontière canado-américaine dans les Rocheuses à partir du lac des Bois. Le *Royal Military College*, fondé en 1876 à Kingston, a également joué un important rôle dans le développement du Canada. En effet, les officiers, formés dans les sciences techniques et du génie au RMC, ont mis leurs connaissances au service de l'aménagement du territoire intérieur canadien et de la mise en valeur de ses ressources.

Protection de l'Ouest canadien. La colonisation harmonieuse et non violente de l'Ouest canadien est due en grande partie à la

réussite de trois opérations militaires majeures. La première a été menée en 1870 à la suite de l'établissement d'un gouvernement provisoire à l'instigation du chef *métis* Louis Riel dans la colonie de la rivière Rouge (Manitoba actuel). Le gouvernement du Canada, conscient de la nécessité de bien affirmer sa souveraineté dans ce territoire nouvellement acquis, lance immédiatement une expédition militaire dirigée par le colonel britannique Garnet Wolseley. La force du col Wolseley comprend deux bataillons de milice mixtes – le *Ontario Rifles* et les Fusiliers du Québec – dont l'effectif provient d'unités existantes de l'Ontario et du Québec. En plus d'être une entreprise ardue pour les troupes qui doivent franchir une grande partie du nord de l'Ontario à pied et en bateau par un temps inclément, la campagne de la rivière Rouge connaît un dénouement imprévu : à l'arrivée de la force à rivière Rouge, Riel s'était enfui aux États-Unis. Toutefois, les deux bataillons de milice demeurent en garnison au Manitoba jusqu'en 1877, assurant une présence militaire utile.

La deuxième opération d'importance menée par le Canada dans l'Ouest peut être qualifiée de première opération de maintien de la paix du Canada. En effet, en 1874, le Premier ministre, Sir John A. MacDonald, apprenant le massacre de paisibles Assiniboines à Cypress Hills par des chasseurs américains en maraude et préoccupé par la possibilité que l'armée américaine mène outre-frontière sa campagne contre les Sioux et autres tribus des Plaines, ordonne la mise sur pied d'une opération qu'on pourrait appeler aujourd'hui un «déploiement de forces préventif». Une force de cavalerie para-militaire de 300 hommes – la *North West Mounted Police* – est mise sur pied et envoyée sur place. Son mandat : défendre la souveraineté du Canada dans l'Ouest, maintenir l'ordre et voir à ce que la colonisation se fasse sans heurt. Recrutant bon nombre de ses membres dans la Milice, y compris presque tous ses officiers et sous-officiers, la force réussit à assurer une présence canadienne officielle dans ce vaste territoire, à arrêter les contrevenants et, par ses négociations justes et impartiales, à obtenir la confiance et le respect tant des colons que des tribus autochtones. La contribution de la

North West Mounted Police à la protection de l'Ouest du Canada ne peut être oubliée. Les origines militaires de cette police montée, rebaptisée la «Gendarmerie royale du Canada», sont indéniables.

L'événement le plus marquant dans le contexte de la protection de l'Ouest canadien a été l'écrasement de la rébellion du Nord-Ouest en mai 1885, rébellion alimentée par Louis Riel qui, de retour d'exil, avait repris sa lutte pour la reconnaissance et la défense des droits territoriaux des Autochtones. L'impasse totale dans le règlement des griefs touchant les droits territoriaux des Autochtones et tout particulièrement l'avènement du chemin de fer ont poussé Louis Riel et ses partisans à se soulever et à prendre de nouveau les armes. Le gouvernement canadien, conscient de ce qui s'était produit dans l'Ouest américain et alarmé devant l'escalade possible du soulèvement des Métis, décide d'intervenir rapidement. Comme il n'y a plus de troupes britanniques au Canada (sauf quelques éléments occupant des postes navals à Halifax et à Esquimalt), la tâche de régler la crise incombe entièrement à la minuscule force permanente et à la Milice active. Leur intervention est impressionnante. En quelques jours, les premiers éléments d'une force totalisant 6 000 hommes, commandée par le major-général britannique Fredericton Middleton – général commandant de la Milice canadienne – sont appelés sous les drapeaux et envoyés sur place. À partir de la tête des lacs, où elle s'est rendue par chemin de fer et par bateau, la force expéditionnaire se déplacera à grand-peine. En effet, comme l'hiver sévit encore et que le *Canadian Pacific Railway* n'est que partiellement construit, les troupes doivent tirer les canons et l'équipement sur des lacs et des sentiers gelés et enneigés. Malgré de nombreuses difficultés, y compris de graves lacunes administratives et un entraînement inadéquat, les troupes font preuve d'un courage et d'une volonté à toute épreuve. Des batailles importantes sont livrées à Fish Creek, Cut Knife Hill et Batoche. Les pertes dans le camp du gouvernement s'élèvent à 38 morts et 115 blessés et, du côté des insurgés, elles sont, semble-t-il, un peu plus élevées. Toutefois, la rapidité avec laquelle les troupes

gouvernementales effectuent leur mission est étonnante. En effet, Riel est capturé huit semaines seulement après les premiers coups de feu. Le succès de cette opération et des opérations antérieures ont eu un effet important et durable. Grâce au succès de ces opérations, on a pu assurer la protection de l'Ouest canadien et établir des conditions propices à une colonisation et à un développement harmonieux. Ces opérations ont, en outre, mis en lumière l'importance de compter sur des forces militaires viables et efficaces pour la défense et la protection des intérêts nationaux canadiens.

Le Grand Nord. L'établissement de l'autorité du Canada et l'aide au développement du Nord canadien ont été des tâches importantes dévolues à l'Armée de terre, notamment à partir de la Ruée vers l'or au Klondike en 1898. Au cours de cette ruée, qui a attiré des milliers de prospecteurs et d'aventuriers américains en territoire canadien, la force expéditionnaire du Yukon – formée à même les effectifs de la Milice permanente – a été dépêchée dans le Nord pour aider à maintenir l'ordre et pour y établir l'autorité canadienne. Plus tard, de 1923 à 1959, le Corps royal canadien des transmissions a établi, utilisé et maintenu le réseau radio des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Après la Deuxième Guerre mondiale, le réseau routier du Nord-Ouest (la route de l'Alaska) a été entretenu par le Corps royal du génie canadien et d'autres éléments de l'Armée canadienne. Plus récemment, les soldats canadiens ont construit des bandes d'atterrissage desservant des communautés du Nord; aujourd'hui, grâce à des exercices et à des déploiements de troupes, appuyées par la force aérienne, il y a toujours une présence militaire canadienne dans l'Arctique et dans les régions côtières éloignées.

Aide au pouvoir civil. L'Armée de terre a toujours été l'ultime garante de la sécurité publique au Canada, assurant la primauté du droit lorsque les autorités policières et civiles ne sont pas en mesure de maintenir l'ordre. Les interventions récentes les plus frappantes à cet égard sont survenues au cours de la «crise d'Octobre» en 1970 en réponse à la menace terroriste du *Front de libération du*

Québec et, en 1990, au cours de la «crise d'Oka» à Kanesatake lorsque des «guerriers» mohawks fortement armés ont érigé des barricades et empêché les agents de la paix et les fonctionnaires municipaux d'effectuer leurs fonctions. Agissant dans ces deux cas en tant que «force de dernier recours» du pouvoir civil, l'Armée de terre a su par son professionnalisme et sa discipline calmer les craintes du public et assurer le bon fonctionnement des instances civiles et juridiques.

Assistance aux autorités civiles. Grâce à sa polyvalence et à son professionnalisme, l'Armée de terre a pu effectuer un vaste éventail de tâches, y compris l'assistance aux autorités et organismes civils en cas d'urgence, de catastrophe naturelle et de troubles publics. L'Armée de terre n'a pas seulement fourni des troupes et de l'équipement pour combattre des inondations et des feux de forêt et mener des opérations de recherche et sauvetage, elle a également assuré la sécurité publique au cours de grèves des policiers, de soulèvements violents dans les pénitenciers et d'autres événements menaçant la sécurité publique. On a souvent fait appel aux compétences administratives et organisationnelles de l'Armée de terre et à ses importantes ressources logistiques pour favoriser le bon déroulement d'événements importants de niveau national et international au Canada, par exemple les Jeux olympiques et les Jeux du Commonwealth et la réunion des chefs d'État du groupe des sept (G7). Dans l'exécution de ces fonctions, l'Armée de terre prouve d'emblée son utilité et sa polyvalence en temps de paix.

Maintien de la paix sur la scène internationale. Le Canada a participé à chaque opération de paix internationale d'importance, et ce, à partir de 1947 lorsque les premiers observateurs militaires canadiens ont été déployés en Corée du Sud pour surveiller le déroulement des élections. La notion de maintien de la paix moderne voulant que des forces neutres et impartiales s'interposent entre les factions belligérantes, émane du Canada. C'est Lester B. Pearson – qui deviendra plus tard Premier ministre – qui le premier a proposé la mise sur pied d'une force

de paix chargée d'atténuer la crise du Moyen-Orient en 1956. Le Canada a fourni un contingent de presque mille hommes à la première Force d'urgence des Nations Unies, dont le commandant était le lieutenant-général canadien à la retraite E.L.M. Burns. Depuis ce temps, plus de 100 000 Canadiens ont pris part à des opérations de soutien de la paix dans le monde, et plus de 100 soldats canadiens y ont laissé leur vie.

Les origines de l'Armée de terre d'aujourd'hui

Nous croyons que le maintien d'une supériorité écrasante de force en faveur de la paix est de nos jours la meilleure façon de maintenir la paix.

– Lester Pearson, le 25 septembre 1948

La *Loi de Milice* de 1855. Bien que les racines institutionnelles de l'Armée de terre remontent au début de l'époque coloniale, son histoire moderne débute par la *Loi de Milice* de 1855 adoptée par la province du Canada. Dans cette loi, on établit la notion de «force de Milice» formée de volontaires, en tenue et armés, même en temps de paix et soumise à un entraînement annuel pour lequel ses membres pourront recevoir une solde. Fondamentalement, ce système s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui, et un certain nombre d'unités de Réserve actuelles peuvent retracer leurs origines en remontant directement aux organisations militaires établies en vertu de cette loi.

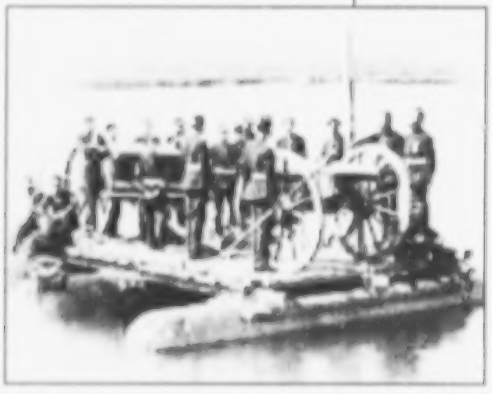

La Batterie B, une des premières unités de l'Armée canadienne, transportant un canon de campagne de l'autre côté du fleuve St-Laurent en 1873.

La Force régulière. Les premières unités «permanentes» des unités de la Milice canadienne n'ont pas été

établies avant octobre 1871, date à laquelle deux batteries d'artillerie de garnison ont été créées pour remplacer à la citadelle de Québec et à Kingston les troupes britanniques qui partaient. Ces deux unités sont les plus lointains ancêtres de l'armée régulière et se perpétuent aujourd'hui dans les batteries A et B du *1st Regiment, Royal Canadian Horse Artillery*. La «canadianisation» de la profession des armes après le retrait des troupes britanniques du Canada a cependant été un processus graduel, et les unités de la Force régulière ultérieures n'ont pas été créées avant 1883, année où on a établi le *Cavalry School Corps* et le *Infantry School Corps* pour former la Milice non permanente. Ces deux unités sont toujours vivantes aujourd'hui et portent les appellations de *The Royal Canadian Dragoons* et de *The Royal Canadian Regiment* respectivement. Toutefois, l'officier militaire supérieur de l'Armée de terre au Canada a continué d'être un officier général britannique jusqu'en 1908, année où le premier chef de l'état-major général canadien – le brigadier-général W.D. Otter – a été nommé.

La guerre des Boers 1899–1902. Comme un fort sentiment de fidélité à l'Empire animait bon nombre de Canadiens, le gouvernement libéral de Wilfrid Laurier a pris la décision, en 1899, de mobiliser deux contingents canadiens et de les envoyer combattre aux côtés des Britanniques contre les Boers en Afrique du Sud. Presque 8 000 Canadiens ont pris part à cette guerre. C'était la première fois que le Canada levait officiellement des troupes destinées au service outre-mer. Provenant des unités de Milice permanentes et non permanentes, les soldats canadiens se sont distingués à Paardeberg où une imposante force de Boers a été vaincue, et à Liliefontein où trois Croix de Victoria ont été décernées. Ces faits d'armes ont non seulement suscité un élan de fierté nationale au pays, mais ont marqué le début de la réputation internationale du soldat canadien et de ses qualités de combattant.

La Grande Guerre et le Corps d'armée canadien. Grâce aux exploits éclatants et aux sacrifices du Corps d'armée canadien au cours de la Première Guerre mondiale (1914–1918), le Canada a

atteint sa pleine maturité en tant que nation. C'est également au cours de la Grande Guerre que les Canadiens ont acquis leur réputation d'ingénieux et de valeureux soldats capables de surmonter les plus grands défis militaires. Les succès impressionnants du Corps provenaient dans une large mesure du fort sentiment nationaliste qui l'animait en tant qu'armée de citoyens volontaires et de son mode de combat «à la canadienne» acquis au cours de quatre années de durs combats. Cette «marque de commerce» bien canadienne du Corps – dont a hérité l'Armée de terre canadienne actuelle – était fondée sur un leadership prêchant par l'exemple, la confiance mutuelle, la délégation de responsabilités, la reconnaissance du mérite, l'initiative disciplinée et sur une bonne préparation et une bonne planification. À tout cela, il faut ajouter la détermination de vaincre, la confiance en soi modeste et la fierté sans prétentions de chaque soldat. La combinaison de ces attributs a engendré une force de combat d'une qualité et d'un potentiel exceptionnels, reconnue pour sa capacité de trouver des solutions innovatrices à des problèmes tactiques apparemment insolubles. L'assaut réussi du Corps sur la crête de Vimy en avril 1917 (voir la page suivante), où les Français et les Britanniques avaient échoué, est l'un des meilleurs exemples de la façon de combattre bien canadienne.

Sur le plan opérationnel, le Corps d'armée canadien était sous commandement britannique. Au début, la majorité de ses officiers supérieurs d'état-major étaient britanniques, mais à la fin de la guerre la plupart des commandants de brigade et de division étaient canadiens. En 1917, le Corps atteint une maturité qui lui permet de nommer son premier commandant canadien, le lieutenant-général Sir Arthur Currie. Sous Currie, le Corps reste fidèle au principe déjà établi en Afrique du Sud : les Canadiens donnent un rendement maximal lorsqu'ils combattent comme une force nationale sous la direction de leurs propres chefs. En outre, le Corps acquiert de plus en plus d'autonomie, et ce, même au plan opérationnel, si bien qu'en août 1917, Currie accepte la difficile mission de s'emparer du piton de Passchendaele, mais à la condition expresse de mener l'opération avec tout son groupe.

La bataille de la crête de Vimy

En 1916, la Première Guerre mondiale est entrée dans une impasse, le taux de pertes à Verdun et dans la Somme seulement atteint presque deux millions d'hommes. Au début de 1917, les Alliés préparent une autre offensive de masse, toujours déterminés qu'ils sont à réaliser la percée qui leur a jusque-là échappé. Cette fois, les plans prévoient une importante poussée des forces françaises dans le sud, entre Reims et Soissons, combinée à des attaques de diversion des Britanniques dans le nord près d'Arras. Entre temps, les Allemands établissent des défenses en profondeur nouvelles et plus terrifiantes, y compris sur la crête de Vimy. Cette entité imposante et stérile qui domine la plaine de Douai atteint près de 120 mètres de haut et s'étend sur environ six kilomètres du nord-ouest au sud-est. À deux reprises auparavant au cours de la guerre, les Britanniques et les Français ont tenté, mais sans succès, de s'en emparer et, en avril 1917, la crête constitue un élément clé de la défense allemande. Pour les Canadiens, l'offensive planifiée consiste maintenant à capturer cette crête.

La tâche est loin d'être facile. Les pentes s'entrelacent dans un système élaboré de tranchées, d'abris et de tunnels solidement protégés par des barbelés et des mitrailleuses et défendus à distance par l'artillerie allemande. L'ennemi a même installé de l'éclairage, un central téléphonique et une ligne ferroviaire secondaire pour continuer à s'approvisionner en munitions. Cependant, le corps d'armée canadien a maintenant bien appris, et de dure façon, les leçons amères que lui a enseigné l'assaut de l'infanterie en terrain découvert, et il s'est donné pour mission d'attaquer la crête, mais uniquement quand il sera bien préparé et que ses plans seront au point. Le génie a creusé de grands tunnels pour protéger les troupes au cours de leurs approches; des routes et des voies ferrées secondaires ont été construites; les transmissions

et les approvisionnements sont prêts et des postes de secours avancés sont en place pour assurer le traitement immédiat des victimes. On entreprend la planification élaborée du tir, qui inclut la photographie aérienne afin de repérer les emplacements des batteries, des tranchées de communication et des 7 mitrailleuses de l'ennemi. Les troupes aussi sont fin prêtes. Des répétitions exhaustives ont été organisées derrière la ligne de front sur des modèles et des maquettes de la crête, afin de familiariser pleinement chaque soldat avec le terrain qu'il devra attaquer suivant les tâches qui lui seront confiées.

Les premiers bombardements ont lieu le 20 mars, et le tir s'intensifie à compter du 2 avril – les Allemands appellent cette période «la semaine de souffrances».

Dans la nuit du 8 avril, tout est prêt et l'infanterie se dirige vers ses positions d'attaque. À l'aube du 9 avril, lundi de Pâques, les quatre divisions du corps d'armée canadien s'approchent de la crête balayée par des vents violents, de la neige et du verglas. Précédés d'un barrage d'artillerie parfaitement rodé, les Canadiens s'avancent. Au milieu de l'après-midi, les quatre divisions sont maîtres de tout le sommet de la crête, à l'exception de deux éléments: la cote 145 et un petit monticule, tous deux capturés trois jours plus tard.

La victoire de la crête de Vimy est célébrée comme un événement à caractère national. Pour la première fois au cours de la guerre, les Canadiens ont attaqué et triomphé ensemble. Quatre membres du corps d'armée reçoivent la Croix de Victoria et le mgén Arthur Currie est fait chevalier sur le champ de bataille.

De plus, Currie refuse que le Corps soit affilié à la Cinquième Armée britannique parce qu'il n'avait pas confiance en son commandant. Même si le succès remporté par Currie à Passchendaele avait été coûteux, il confirme les remarquables capacités de combattre du Corps. À partir de ce moment et jusqu'à la fin de la guerre, le Corps sert de fer de lance dans chaque offensive britannique – rôle qu'il partage avec le Corps australien. Au cours des derniers «100 jours», entre la percée d'Amiens – les jours les plus sombres de l'Armée allemande – et l'entrée à Mons le 11 novembre 1918, le Corps d'armée canadien met en déroute 47 divisions allemandes, soit près du quart de l'ensemble des forces allemandes sur le front Ouest. Aucune autre formation alliée n'a égalé ce record, attribuable non seulement au moral exceptionnel et au matériel des troupes, mais à la mise au point d'opérations interarmes efficaces au cours desquelles l'infanterie, le génie, les blindés, l'artillerie et l'aviation combinaient leurs efforts pour obtenir un effet maximal. À la fin de la guerre, le Corps d'armée canadien était vu comme la force de frappe autonome la plus puissante sur tout front, et ses soldats n'avaient rien à envier aux meilleurs combattants de n'importe quelle nation. Ces réalisations, jointes aux énormes sacrifices consentis – 60 000 morts et 232 000 blessés chez les Canadiens – ont valu au Canada le statut de signataire du Traité de Versailles et une place au sein de la Société des Nations.

L'entre-deux-guerres. Dans l'entre-deux-guerres, tant les éléments de Milice active permanentes que les éléments non permanents de l'Armée de terre ont été négligés par les gouvernements d'alors, préoccupés qu'ils étaient à combattre la Grande dépression et qui, en outre, croyaient que le Canada ne participerait jamais plus à un conflit majeur. Quoique le *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* et le Royal 22^{e} Régiment aient été portés à la liste des effectifs de la Force régulière (Milice active permanente) en 1919, il était devenu très difficile de maintenir les compétences militaires professionnelles nécessaires à une Armée de terre pour la guerre moderne, et peu d'instruction significative n'a été donnée. Quelques officiers ont eu l'occasion d'étudier

dans les collèges d'état-major et de défense britanniques ou d'être détachés auprès de forces britanniques, mais, en général, l'Armée de terre a été négligée au cours de cette période. Les effectifs de la Régulière ne comptaient environ que 4 000 hommes et l'équipement leur faisait cruellement défaut; quant aux unités non permanentes, elles étaient toutes bien en deçà des effectifs établis et ne recevaient que les fonds nécessaires à quelques jours d'entraînement par année. Cette situation a perduré jusqu'au début de la Deuxième Guerre mondiale en septembre 1939 alors que l'Armée de terre ne possédait, à part des armes légères et quelques pièces d'artillerie désuètes, que quatre canons antiaériens modernes, quatre canons antichars et 14 chars légers.

La Deuxième Guerre mondiale. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, l'Armée canadienne (telle qu'elle était désignée officiellement en 1940) est encore une fois une force «de civils», mais, contrairement à la situation de 1914, elle mobilise des troupes à même la structure existante de la Milice active non permanente. De plus, le haut commandement et l'état-major sont maintenant entièrement canadiens. Atteignant la taille de cinq divisions et de deux brigades de chars autonomes outre-mer et de trois divisions de défense au pays, l'Armée de terre est l'élément le plus important des trois services armés et, dans un sens, l'élément le plus national. L'Aviation royale du Canada et la Marine royale canadienne ont servi avec grande distinction au cours de la Deuxième Guerre mondiale, mais, dans une certaine mesure, elles ont oeuvré dans l'ombre des forces britanniques. Quant à l'Armée de terre, elle était commandée par des officiers canadiens jusqu'au niveau du quartier général de l'armée et était considérée par bon nombre comme le symbole de l'esprit national.

Soldats de la 1re Division canadienne en Italie.

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, l'Armée de terre a connu des expériences très différentes de celles qu'elle avait vécues au cours de la Grande Guerre. À part deux bataillons (le *Royal Rifles of Canada* et le *Winnipeg Grenadiers*), écrasés par les Japonais à Hong Kong en décembre 1941, l'Armée de terre ne passe pas à l'action avant le 19 août 1942, date à laquelle deux brigades de la 2e Division canadienne, accompagnées de commandos de la *Royal Marine* et appuyées par d'importantes forces navales et aériennes, lancent un raid amphibie contre le port de Dieppe en France occupée. Les pertes sont énormes, et la ville résiste toujours; toutefois, personne ne pourrait mettre en doute le courage des troupes canadiennes, et les leçons apprises ont contribué au succès du débarquement de Normandie en juin 1944.

Ce n'est qu'en juillet 1943 que l'Armée canadienne participe à une longue campagne au cours de laquelle la 1re Division canadienne et la 1re Brigade de chars de l'Armée canadienne prennent part à l'invasion de la Sicile. Au printemps de 1944, toutes les unités du I Corps d'armée canadien combattent en Italie. Le corps joue un important rôle dans l'offensive de la Vallée de la Liri qui aboutit à la capture de Rome; à l'automne également, au cours des combats acharnés qui permettent aux Alliés de percer la ligne gothique et éventuellement de capturer Rimini et Ravenne, les unités canadiennes sont très actives. En Europe du Nord-Ouest, la 3e Division canadienne et la 2e Brigade blindée prennent part à l'invasion de la France, et le II Corps d'armée canadien passe à l'action en juillet 1944. Au cours du même mois, le quartier général de la Première Armée canadienne assume la responsabilité de l'aile gauche des forces alliées, qu'il tient jusqu'à la fin de la guerre. Dans la percée effectuée à partir de la tête de pont de Normandie en août 1944 et au cours de la bataille de la brèche de Falaise qui s'ensuit, l'Armée canadienne s'impose et subit de lourdes pertes. Par des attaques intempestives, elle s'empare des ports du canal, puis dégage l'estuaire Scheldt, opérations essentielles aux efforts logistiques des Alliés. En février 1945, l'Armée canadienne avec plusieurs divisions britanniques en sous-ordre, se dirige au sud-est

pour dégager le corridor entre le Rhin et la Maas et prépare le terrain en vue du franchissement du Rhin. Cette tâche est terminée le 10 mars, encore une fois au prix de lourdes pertes; mais, les dommages infligés à l'Armée allemande au cours de la bataille de la Rhénanie sont si importants qu'il lui sera impossible d'opposer une résistance très efficace dans la bataille ultérieure à l'est du Rhin. En mars 1945, la Première Armée canadienne, que rejoint le I Corps d'armée canadien en provenance d'Italie, repousse l'ennemi aux Pays-Bas et, après des semaines de durs combats, libère les Hollandais le 5 mai. Vers la fin de la guerre, la Première Armée canadienne, qui s'étend sur une ligne atteignant presque Brême à partir du Bas-Rhin, commande huit divisions (cinq canadiennes, deux britanniques et une polonaise).

Durant la guerre, l'Armée canadienne n'a pas cessé de s'améliorer, si bien qu'elle est devenue une force de combat de première classe capable d'exécuter les tâches les plus difficiles; elle a fait preuve de courage, de ténacité et de volonté contre un ennemi déterminé. Son apport à la victoire finale, joint aux efforts de la Marine royale canadienne et de l'Aviation royale du Canada, a fait du Canada une importante puissance alliée. Encore une fois, le prix à payer a été élevé : parmi les 630 052 Canadiens qui ont servi dans l'armée active – dont 370 000 en Europe – 22 917 sont morts au champ d'honneur.

La guerre de Corée. Peu après la défaite allemande en mai 1945, une nouvelle menace à la paix internationale pointe à l'horizon : le communisme. En juin 1950, la Corée du Nord envahit la Corée du Sud. C'est la guerre. Partie à l'intervention des Nations Unies sous l'égide des États-Unis, le Canada jette dans la bataille une force spéciale – la 25e Brigade d'infanterie canadienne – commandée par le brigadier J.M. Rockingham. Dans ce conflit, le Canada reste fidèle aux plus pures traditions de l'Armée canadienne; la résistance héroïque du deuxième bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry à Kap'yong, fait d'armes qui lui a valu une décoration des États-Unis (Presidential Unit Citation), en est un exemple éloquent. Au total, l'Armée

de terre subit plus de 1 500 pertes en hommes en Corée, dont 312 morts au combat et 204 morts en d'autres circonstances. La guerre de Corée a été le troisième conflit outre-mer le plus coûteux dans l'histoire du Canada.

L'Armée de terre et l'OTAN. En 1951, alors que les soldats canadiens combattaient en Corée, la 27e Brigade d'infanterie canadienne allait prendre position dans le nord de l'Allemagne et se joindre aux armées servant sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Fondée deux ans auparavant, l'OTAN, organisme efficace de défense collective, répondait maintenant à ce que les Canadiens estimaient être le meilleur moyen d'assurer la sécurité. Il était clair que le Canada, par sa décision de stationner des forces outre-mer – les toutes premières en temps de paix – estimait alors que sa première ligne de défense devait commencer de l'autre côté de l'Atlantique. Le rôle opérationnel du groupe-brigade canadien sur le front centre de l'OTAN consistait à bloquer les principales voies d'approche, d'abord le long de la frontière inter-corps du Groupe d'armées Nord (NORTHAG) entre les Britanniques et les Belges et, ensuite, le long de la frontière séparant les Allemands et les Américains dans le Groupe d'armées Centre (CENTAG). Ce rôle a été capital. Cela démontrait non seulement que les soldats canadiens, grâce à leur souplesse inhérente, étaient capables de travailler conjointement avec les militaires d'autres nations, mais à quel point on estimait l'Armée canadienne dans les milieux de l'OTAN. Entre-temps, au Canada, on maintenait dans un état de préparation élevé le groupe-brigade transportable par air et par mer (TAM) et le groupe-bataillon de la Force mobile du Commandent allié en Europe (CAE) en prévision de la défense du flanc nord de l'OTAN. En 1986, dans le cadre d'un des exercices les plus étendus tenus par l'Armée de terre canadienne pendant la période de la guerre froide – Ex *Brave Lion* –, le groupe-brigade TAM a été déployé dans le nord de la Norvège. L'instruction et la capacité opérationnelle de l'Armée de terre canadienne ont été principalement axées sur la participation à l'OTAN jusqu'à la fin de la guerre froide. En 1993, toutes les forces de combat canadiennes en Allemagne ont été rapatriées.

La croissance du professionnalisme en temps de paix. Après la Deuxième Guerre mondiale, on établit une Armée de terre régulière dotée d'un effectif de 25 000 militaires et organisée en commandements de secteur chargés de fournir les états-majors, les centres d'entraînement et le personnel nécessaires pour aider à administrer et à former la Milice. On fonde un collège d'état-major plein temps pour donner la formation avancée aux officiers à Kingston (Ontario), et on puise à même la force de campagne pour doter une organisation de la taille d'un groupe-brigade, petite, mais efficace, appelée «Force de frappe mobile». Cette force, appuyée de l'Aviation royale du Canada, est axée sur la défense du continent et sur l'établissement d'un potentiel d'opération dans l'Arctique. Vers le milieu des années 50, alors que la participation à l'OTAN est le principal objectif, l'effectif de la Force régulière de l'Armée de terre atteint presque 50 000 militaires – l'effectif total des forces régulières armées dépassaient alors à peine 126 000 hommes, et devint, pour la première fois, supérieur à celui de la Milice. Les dépenses afférentes à la défense monopolisant presque 25 pour cent du budget national, l'Armée de terre est alors en mesure pour la première fois en temps de paix d'acquérir des armes et de l'équipement modernes, y compris des vecteurs nucléaires tactiques. Pendant ce temps, la Milice perd du terrain, car, selon l'évaluation stratégique du moment, toute guerre future, si elle n'est pas évitée ou endiguée par des forces existantes, dégénérera rapidement en un conflit nucléaire de courte durée. Résultat : une sérieuse érosion du potentiel et du moral de la Milice, situation qui persiste jusqu'à la fin des années 70 alors qu'on accorde encore une fois la priorité aux forces conventionnelles.

Au cours de la décennie suivante, la lutte idéologique et militaire entre le monde communiste soviétique et l'Ouest bat son plein. Face à la menace soviétique croissante des années 80 – la guerre d'Afghanistan, le terrorisme d'allégeance communiste, le déploiement de missiles nucléaires de portée intermédiaire et une répression continue en Europe de l'Est en font foi – les nations de l'OTAN haussent leur état de préparation de défense. Au Canada, le Livre blanc sur la défense, déposé en 1987, fait état de la nécessité

d'apporter un certain nombre d'améliorations à l'équipement de l'Armée de terre et de rétablir la 1re Division du Canada. Le rôle d'une armée TAM est abandonné, et le Canada consolide la participation de l'Armée de terre en Allemagne sur le front central de l'OTAN, en y augmentant le groupe-brigade à la taille d'une division[1]. Dans l'ensemble, le service de l'Armée de terre en Europe pendant plus de 42 ans a largement contribué au professionnalisme des troupes sur tous les plans et a valu au Canada une place de choix parmi les Alliés de l'OTAN.

L'unification et le bilinguisme officiel. Un des événements les plus marquants de l'après-Deuxième Guerre mondiale touchant l'Armée de terre est l'unification de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale du Canada en 1968. À la suite de cette unification, l'Armée de terre cesse d'exister en tant qu'entité légalement constituée et, en devenant le Commandement de la Force mobile, forme l'«élément terre» des Forces canadiennes. Bien que le système régimentaire soit maintenu, la centralisation des politiques sur le personnel et la gestion et la création de nouveaux «services» modifient sensiblement l'Armée de terre et ses méthodes de fonctionnement. De plus, l'adoption du bilinguisme officiel dans les Forces canadiennes donne aux Canadiens français une plus grande possibilité de servir leur pays dans leur langue maternelle. Le bilinguisme permet également à l'Armée de terre de recruter de façon plus efficace dans la couche de la population canadienne qui avait tendance à s'éloigner de la carrière militaire en raison des barrières de la langue. Par conséquent, de nouvelles unités francophones (artillerie, génie, transmissions, arme blindée, soutien au combat) viennent s'ajouter au Royal 22e Régiment et confèrent à l'Armée de terre un caractère canadien plus représentatif tout en améliorant sa souplesse et sa capacité opérationnelles.

1. Étant donné que la 1re Division du Canada ne comprenait que deux brigades de manoeuvre (les 4e et 5e Brigades mécanisées du Canada), il fallait prévoir que la troisième brigade soit fournie par l'Allemagne ou par les États-Unis.

Défis d'après-guerre froide. L'abolition du mur de Berlin en novembre 1989 et l'effondrement de l'Union soviétique en décembre 1991, joints au besoin pressant d'endiguer une dette nationale toujours croissante, entraînent un changement dans les priorités nationales. Bien qu'on pratique des coupes sombres dans les crédits prévus pour la défense et que les forces stationnées en Allemagne soient rapatriées, le nombre et l'étendue des opérations des Forces canadiennes s'accroissent en réalité, tout spécialement en raison de l'intensification des conflits et de l'instabilité toujours croissante dans diverses parties du monde. L'Armée de terre est donc appelée à participer à un certain nombre de nouvelles opérations de soutien de la paix internationales. La mission de longue date du bataillon canadien à Chypre, menée en appui de l'ONU, prend fin en 1993 et est rapidement remplacée par de nouvelles affectations encore plus exigeantes. Par conséquent, malgré l'amenuisement des ressources, les soldats canadiens sont appelés à servir en Somalie, au Cambodge, en Afghanistan, en ex-Yougoslavie, au Rwanda, en Haïti et dans un certain nombre d'autres points chauds du globe. À un certain moment, plus de 2 200 soldats canadiens figurant à l'effectif d'une Armée de terre régulière de 20 000 militaires sont déployés dans le cadre de missions de l'ONU et, pour un certain nombre d'entre eux, les missions se succèdent. En peu de temps, l'Armée de terre est devenue une armée de «vétérans»; en effet, jamais depuis la guerre de Corée, un aussi grand nombre de soldats canadiens n'avait été exposé d'aussi près aux combats comme ce fut le cas en Bosnie.

Ce nouvel environnement opérationnel, extrêmement exigeant, a mis à rude épreuve le potentiel et le professionnalisme de l'Armée de terre à tous les niveaux. Chez certains individus et dans certaines unités, le leadership et le rendement ont fait si cruellement défaut qu'il a fallu redresser la situation après enquête. Il y a donc eu examen critique et évaluation du leadership, des valeurs et des méthodes d'instruction dans l'Armée de terre. Une des principales conclusions de l'étude des problèmes cernés a été la réaffirmation de l'importance vitale de l'éthique militaire et de la responsabilité

des chefs de s'assurer de maintenir en tout temps des valeurs professionnelles et des normes de discipline, d'instruction et de rendement élevées. L'éthique militaire ainsi que les valeurs et les normes qu'elle sous-tend sont les fondements de l'efficacité opérationnelle. En outre, les Canadiens à juste titre s'attendent que leurs forces militaires répondent toujours à des normes professionnelles élevées. Dans d'autres secteurs, on a mis de l'avant des «initiatives de qualité de vie» pour répondre aux besoins des soldats et de leurs familles et pour s'assurer que le service militaire demeure tout aussi gratifiant au niveau personnel qu'au niveau professionnel. On a, entre autres améliorations importantes, insisté davantage sur l'importance de la doctrine – base même de l'Armée de terre, de l'instruction des soldats et de la conduite des opérations. Étant donné que l'Armée de terre mène ses opérations dans un environnement en rapide et constante évolution, ce processus de renouveau est permanent; ainsi, l'Armée de terre peut continuer de servir les Canadiens efficacement tout en demeurant prête à relever les défis à venir.

Résumé. L'Armée de terre a occupé et continue d'occuper une part importante du tissu social. Elle a fidèlement défendu et servi la nation au cours de son histoire et, faisant partie des Forces canadiennes d'aujourd'hui, elle demeure vouée à cette cause. Les soldats de la Force régulière et de la Réserve de l'Armée de terre arborent fièrement l'unifolié sur leur uniforme partout au pays et dans le monde. Ces hommes et ces femmes servent en tant que défenseurs de la nation et sont la preuve tangible que les Canadiens peuvent contribuer à un monde meilleur. Par ses sacrifices en temps de guerre et ses opérations en temps de paix, l'Armée de terre manifeste son engagement indéfectible envers le Canada et est source de fierté pour les Canadiens dont elle représente les valeurs et les idéaux.

Chapitre Deux

Le professionnalisme et l'éthique — L'essence même de l'Armée de terre

[2]

LE PROFESSIONNALISME ET L'ÉTHIQUE – L'ESSENCE MÊME DE L'ARMÉE DE TERRE

Si l'instrument militaire commence à générer des politiques à l'extérieur de la sphère professionnelle, il faut l'arrêter, car cela n'est pas de son ressort.
– Général Sir John Hackett, *The Profession of Arms*

LA PROFESSION DES ARMES

Introduction. L'Armée de terre du Canada est entièrement constituée de volontaires et elle intègre les soldats de la Force régulière et de la Réserve en une Force totale destinée à servir en temps de paix et en temps de guerre. Par les obligations et les fonctions qu'ils assument, l'éthique militaire qui régit leur service et le mandat qu'ils remplissent, les soldats canadiens appartiennent à la profession des armes.

Nature et légitimité. La nature de la profession des armes dans la tradition de l'Occident, tout comme sa légitimité morale, découle de la doctrine de la «guerre juste» élaborée par Saint-Augustin au cinquième siècle ainsi que d'une synthèse de réflexions, coutumes, expériences et précédents à l'égard de ce qui est considéré une façon acceptable de faire la guerre. Le *droit des conflits armés* — qui s'appuie entre autres sur les

Conventions de Genève et de la Haye, ainsi que sur les jugements rendus par les tribunaux des crimes de guerre de Nuremberg et du Japon à la fin de la Deuxième Guerre mondiale — précise encore davantage les paramètres légaux qui s'appliquent aux membres de la profession militaire, y compris les fonctions et responsabilités des commandants et des soldats. Régie par ces impératifs moraux et légaux de longue date, la profession des armes s'appuie donc sur les principes suivants :

- le service au nom d'une autorité morale légitime (pour l'Armée de terre canadienne, le peuple du Canada par l'entremise de l'État) et l'obligation de rendre compte à cette autorité;
- la tenue d'opérations militaires dans les limites des normes prescrites telles que le droit des conflits armés, le concept de la noblesse militaire et l'acceptation de limites sur la violence; et
- l'exigence selon laquelle les membres d'une profession doivent faire preuve d'une haute norme de discipline, protéger les gens faibles et sans défense qui relèvent d'eux et toujours agir pour le bien collectif.

Fonction. Dans un tel contexte, la fonction de la profession des armes au sein d'une société contemporaine consiste, comme l'a déclaré le général Sir John Hackett, en l'application ordonnée de la force dans la résolution d'un problème social à la demande d'une autorité dûment constituée. La possession, l'utilisation et le contrôle d'une force mortelle est ce qui confère à la profession militaire un statut et une importance uniques dans la société élargie qu'elle sert. Il y a toutefois lieu d'insister sur le fait que, selon les propos du philosophe Nicholas Rescher, «...quiconque adhère à la profession des armes n'en demeure pas moins un citoyen, une personne responsable ou un humain» (traduction). De fait, le soldat professionnel est censé personnaliser ces caractéristiques encore plus concrètement.

Attributs du professionnalisme. Dans son ouvrage classique *The Soldier and the State*, le renommé sociologue et scientiste

politique américain Samuel P. Huntington a identifié ainsi les marques d'excellence d'une profession : responsabilité, expertise et esprit d'équipe. Cependant, en raison du caractère unique que présente la profession militaire, ses attributs se définissent de façon tout aussi unique dans le contexte militaire et s'énoncent comme suit :

- **Responsabilité.** Comme les militaires détiennent pratiquement le monopole (avec les forces policières) de l'utilisation de la force mortelle au nom de l'État, la responsabilité est l'attribut le plus important de la profession militaire. Dans les Forces canadiennes, elle est dévolue directement aux officiers par le truchement de leur commission, laquelle stipule qu'ils doivent «...remplir avec soin et diligence [leur] devoir ... et ... observer et ... exécuter les ordres et instructions ... en raison de la confiance mise ... en [eux]». Elle est également évidente dans le serment d'allégeance que prêtent les membres des Forces canadiennes et dans la façon dévouée et apolitique dont ces derniers doivent servir le pays. La responsabilité exige en outre que les commandants des Forces canadiennes dispensent des conseils militaires objectifs aux chefs politiques, mettent en oeuvre des décisions et politiques du gouvernement en toute loyauté et efficacité, réagissent aux besoins et intérêts des membres du personnel sous leurs ordres et rendent compte de leurs actions. C'est ce concept de la responsabilité qui distingue le plus les armées professionnelles de démocraties, ancrant leurs valeurs et établissant le lien entre soldats et citoyens.
- **Expertise.** L'expertise se reflète en ce que le professionnel militaire possède une connaissance approfondie et qui fait autorité dans le domaine des conflits armés, y compris ce qui constitue des mesures militaires appropriées en temps de paix et en temps de guerre. Elle porte entre autres sur les aptitudes au leadership et à la gestion qu'exigent la planification, la préparation et l'exécution d'opérations militaires complexes ainsi qu'une solide compréhension des capacités du personnel, des armes

et de l'équipement. L'expertise s'acquiert au moyen de cours officiels, d'auto-apprentissage, d'entraînement et d'expérience.

- **Esprit d'équipe.** L'esprit d'équipe réside en l'identité militaire commune des membres des Forces canadiennes et leur engagement commun en tant que citoyens volontaires au service du pays. Il procède de l'organisation et des institutions des Forces canadiennes, y compris sa discipline, ses normes et ses procédures d'auto-réglementation telles que l'application du *Code de discipline militaire* par les commandants; la mise en place *d'ordonnances et de directives administratives ministérielles*; la formulation d'une doctrine militaire et l'élaboration de règlements et de normes d'instruction. L'esprit d'équipe se manifeste en outre dans les uniformes et les insignes portées, les saluts échangés, la structure des régiments et des services, le réseau de mess de la base et de l'unité ainsi que la panoplie de coutumes, de cérémonies et de traditions qui caractérisent le service dans les Forces canadiennes et lui confèrent un caractère distinct par rapport aux autres institutions.

Responsabilité illimitée et éthique militaire

Le code militaire qui régit nos vies est pratiquement le même que celui qui guide tous les hommes d'honneur. La seule différence vient de ce qui arrive suivant qu'on le respecte ou qu'on l'enfreint. Pour l'officier, les conséquences vont au-delà du niveau personnel puisqu'elles affectent la vie de nombreux soldats, le résultat des batailles et peuvent parfois même agir sur la sécurité future du Canada.

– Général Howard Graham, chef d'état-major général
dans une allocution adressée aux aspirants officiers
de la Royal Canadian School of Infantry vers 1958

Responsabilité illimitée. Ce qui distingue la profession militaire de toutes les autres est la «responsabilité illimitée» qu'assument tous ses membres dans leur service envers la nation. En vertu de cette clause informelle du contrat militaire, les membres des Forces canadiennes sont en effet tenus de s'acquitter de leurs tâches et fonctions sans égard pour la peur ou le danger et, à la limite, d'être prêts à risquer leur vie s'il le faut. Cette obligation n'est pas souvent évoquée en temps de paix, mais il y a tout de même lieu de signaler que les hommes et femmes militaires canadiens ont été déployés en service opérationnel à plus de cinquante reprises depuis la fin de la Guerre de Corée, le plus souvent à titre de gardiens de la paix des Nations Unies. Plus de 100 soldats canadiens ont été tués au cours de telles opérations, et bien d'autres encore ont été mutilés ou blessés. Bien que la responsabilité illimitée soit généralement associée au service de guerre, elle est *indissociable* du service militaire et son existence confère à la profession militaire une dignité qui est difficile à nier ou à discréditer. Cette responsabilité est ce qui distingue le plus les Forces canadiennes, sur le plan institutionnel, et leurs membres, sur le plan individuel, du reste de la société canadienne.

L'éthique militaire. Au sein des Forces canadiennes, le concept de la responsabilité illimitée est intrinsèquement lié à une gamme de croyances, valeurs et moeurs communes qui constituent l'éthique militaire et qui amplifient ce concept. Bien qu'aucun document ne suffise à décrire exhaustivement l'éthique militaire, elle est, néanmoins, implicite dans la nature même de la profession des armes et ses exigences et attentes envers les militaires. Par conséquent, l'éthique militaire constitue le fondement de tous les aspects du service au sein des Forces canadiennes, y compris les principes et idéaux auxquels les hommes et femmes membres des Forces canadiennes doivent souscrire collectivement et individuellement. Ses valeurs fondamentales sont l'intégrité, le courage, la loyauté, l'altruisme et la discipline personnelle. L'éthique militaire suppose en outre le dévouement envers son pays, le respect des valeurs canadiennes et l'engagement à l'excellence professionnelle.

La manifestation de l'éthique militaire dans l'Armée de terre. Dans l'Armée de terre canadienne, l'éthique militaire est aussi amplifiée et appliquée d'une manière qui tient compte de la fonction et du rôle uniques de l'Armée de terre, résumés à leur plus simple expression : que les soldats engagent le combat face à face et vainquent l'ennemi. Par voie de conséquence, l'éthique militaire est en partie un code du combattant; dans l'ensemble, il s'agit d'une philosophie et d'une culture morale militaires globales qui dérivent des impératifs du professionnalisme militaire, des exigences du champ de bataille et de la guerre sur le caractère des individus. L'interprétation que fait l'Armée de terre de l'éthique militaire est ancrée dans quatre préceptes que tout soldat, quel que soit son grade, doit faire siens, à savoir :

- **Devoir.** Le sens du devoir se manifeste dans la responsabilité et le dévouement à l'égard du Canada; la loyauté envers ses supérieurs, pairs et subalternes; le courage, la détermination et la compétence d'exécuter ses fonctions; la recherche de la connaissance et de l'auto-perfectionnement professionnels; l'esprit d'initiative; le jugement, l'intelligence et l'esprit de décision; et la subordination de soi à la mission en tout temps. Dans le cas de chefs, le devoir implique aussi qu'ils soient attentifs et répondent aux besoins de leurs subalternes.
- **Intégrité.** Faire preuve d'intégrité consiste à veiller à ce que ses normes personnelles reflètent les valeurs de sa profession et à s'engager à respecter ces valeurs. L'intégrité se traduit donc par un comportement éthique et de principe; la transparence des actions; l'honnêteté et la franchise dans ses paroles et ses actes; la recherche de la vérité quelles qu'en soient les conséquences; l'engagement fervent envers l'équité et la justice; la force morale; et plus que tout, une conduite toujours irréprochable.
- **Discipline.** La discipline renvoie d'abord et avant toute à la discipline personnelle. Il s'agit d'un état d'esprit qui inspire la maîtrise de soi et qui, en situation de combat, arme le soldat contre les effets décontenançants de la peur. La discipline se reflète dans l'obéissance

immédiate aux ordres et instructions légitimes; une haute norme personnelle de comportement et de tenue; et la manifestation quotidienne de fortitude, d'endurance et de ressaisissement dans l'adversité. La discipline est cruciale au succès des opérations et est donc exigée aussi bien sur le plan individuel que sur le plan collectif en toutes situations. Comme elle constitue le nerf de la cohésion et la base de l'excellence professionnelle, une haute norme de discipline est la qualité la plus importante chez un soldat.

- **Honneur.** L'honneur se reconnaît à la preuve de loyauté envers son unité et ses camarades; à l'offre du gîte à un adversaire et au respect intégral du droit des conflits armés, y compris le traitement humanitaire et la protection des ennemis capturés et des non-combattants; au respect des valeurs professionnelles et au maintien des traditions militaires; ainsi qu'à un comportement et une démarche de tous les jours caractérisés par la galanterie, la courtoisie, la dignité et la magnanimité.

Importance de l'éthique militaire. Le maintien de l'éthique militaire est essentiel à l'efficacité de l'Armée de terre en temps de guerre et à son état de préparation en temps de paix. Si l'éthique en vient à disparaître, être mal définie ou s'effriter, alors l'Armée de terre est gravement atteinte. En effet, ses membres sont alors moins disposés à embrasser la responsabilité illimitée et ne comprennent pas exactement ce qu'est le véritable professionnalisme militaire. Les normes de leadership, de discipline ainsi que de préparation et d'efficacité opérationnelles subissent également un déclin considérable. De plus, le relâchement de l'éthique militaire incite les militaires à considérer le service militaire comme un simple emploi et à s'attarder à des intérêts personnels plutôt qu'aux obligations inhérentes à la profession. Il existe également une possibilité tout aussi grave que se développe une forme d'éthique militaire «délinquante» dissociée de tout sens de responsabilité et axée sur des concepts erronés d'élitisme et d'honneur, ce qui se traduirait par des écarts de discipline et l'effondrement des valeurs professionnelles et éthiques. Lorsque des individus et

des unités omettent de se conformer aux attentes qui découlent de l'éthique militaire, ils sont incapables d'atteindre la norme établie et risquent l'échec ou la défaite en contexte opérationnel. Qui plus est, la confiance du public, si cruciale pour les forces armées d'une démocratie, s'en trouve considérablement affaiblie et la crédibilité et la légitimité des unités concernées, remises en question.

L'éthique militaire et le soldat. À l'inverse, une éthique solide renforce les valeurs professionnelles et éthiques et permet aux membres de tous grades de l'Armée de terre de comprendre parfaitement l'impératif moral de base qui sous-tend leur service. Non seulement inculque-t-elle confiance et courage, mais elle guide aussi les soldats dans l'exécution de leurs fonctions, y compris celle d'enlever la vie au besoin, mais dans les limites des lignes directrices reliées à l'éthique. Bref, l'éthique militaire permet au soldat de faire la différence entre le bien et le mal et entre ce qui est nécessaire et ce qui constitue un acte criminel. En situation opérationnelle, les préceptes du devoir, de l'intégrité, de la discipline et de l'honneur garantissent au soldat une certaine liberté d'action et un code de conduite qui l'aideront à réagir comme il se doit, tout particulièrement lorsque les ordres reçus ne s'appliquent pas à certaines situations particulières ou sont flous ou ambigus. D'autre part, le fait d'assimiler l'éthique militaire procure au soldat une immense satisfaction personnelle attribuable au sentiment d'appartenir à quelque chose de fondamentalement bon, noble et plus grand que soi. Bien que l'éthique exige un investissement personnel sérieux, elle comporte également une gratification que seuls le dévouement, l'effort et l'abnégation peuvent apporter. Une saine éthique militaire est essentielle à l'Armée de terre. Elle doit être nourrie, soutenue et fidèlement transmise par l'entremise de l'instruction, de la culture organisationnelle de l'Armée de terre et surtout de ses chefs.

Soutien de l'éthique militaire. La promotion et le soutien de l'éthique militaire dans l'Armée de terre canadienne sont l'une des responsabilités les plus importantes des commandants

à tous les niveaux. Il faut d'abord reconnaître que les facteurs moraux priment en temps de guerre et que les soldats constituent l'instrument fondamental de toutes les opérations de l'Armée de terre. Il faut ensuite assurer l'adhésion aux vertus militaires traditionnelles qui ont été mises à l'épreuve sur le champ de bataille et échangées par des soldats professionnels depuis le début des temps. Ces vertus ne sont pas que de simples agréments; en effet, c'est d'elles que dépend la capacité de l'Armée de terre à s'acquitter de sa fonction principale. Elle est évidente chez les soldats dont les officiers donnent l'exemple et en exigent l'application en tout temps et en tout lieu. L'éthique est aussi alimentée grâce aux politiques de gestion et aux structures organisationnelles de défense, qui promeuvent et appuient le milieu social et professionnel unique des soldats – un milieu riche de camaraderie et de traditions et d'où émanent les valeurs communes et l'objectif collectif. C'est le rôle que joue le système régimentaire, en donnant au soldat le sentiment de représenter un élément important d'un tout plus grand, d'être lié directement aux sacrifices et aux réalisations du passé, et de constituer un intervenant personnel capable d'influer sur les enjeux futurs. Un autre élément aussi important du soutien de l'éthique militaire réside dans l'affirmation de l'identité du soldat par la préservation de la terminologie et des symboles traditionnels comme la tenue, les grades et les insignes de métier ou de profession. Un tel amalgame de composantes tangibles et intangibles, allié aux exigences du professionnalisme militaire et mis en oeuvre par des chefs compétents et attentionnés est la clé de la promotion et du soutien de l'éthique militaire et jette les bases de la réussite opérationnelle.

Les vertus militaires

Franchise

Sens du devoir

Loyauté

Esprit de sacrifice

Fiabilité

Compétence

Esprit d'initiative

Bon exemple

Source d'inspiration

La guerre et le soldat professionnel. Même si son travail est axé sur les armes et sur le recours à la violence, de la même façon que le médecin n'aime pas la maladie, le soldat professionnel n'aime pas la guerre. Il est plutôt très sensible aux horreurs de la guerre et au besoin de s'y préparer. C'est dans

l'existence même de la guerre comme partie intégrante de la condition humaine et dans le besoin de la mener et de la gérer dans les limites de contraintes établies et de restrictions morales que se fondent la nécessité de l'éthique militaire et la raison d'être de la profession des armes.

Les éléments moraux et matériels de l'Armée de terre

Les liens émotifs qui se créent entre les hommes, et entre les hommes et leur officier ... est le seul facteur, et le plus puissant, pour prévenir la dépression.
– Rapport d'un médecin militaire canadien, Normandie, juillet 1944

Introduction. Comme la guerre et le conflit armé s'insèrent dans des dimensions morales et matérielles (voir le chapitre 4), l'Armée de terre du Canada comporte des éléments moraux et matériels (voir la figure 1). Les éléments moraux sont constitués des facteurs spirituels, psychologiques, intellectuels et sociologiques qui permettent au soldat de surmonter la peur et de vaincre l'ennemi au combat ou d'accomplir une mission. Ils renvoient au professionnalisme et à l'éthique de l'Armée de terre; à la qualité de son leadership; au moral et à l'esprit de corps de ses troupes; à sa vision de l'instruction; à son histoire et à ses traditions; et, en dernière analyse, à sa motivation et à son but précis. Ces facteurs contribuent le plus à assurer la cohésion des unités et à inculquer aux soldats la volonté de combattre jusqu'à la victoire ou la réalisation de la mission.

D'autre part, les éléments matériels de l'Armée de terre sont les ressources matérielles tangibles dont elle a besoin pour combattre, opérer, former et soutenir ses troupes. Ils comprennent le nombre de soldats; la qualité et la quantité de matériel; la technologie; l'infrastructure; et la base financière et de ressources. Bien que les opérations militaires ne puissent être réussies sans les

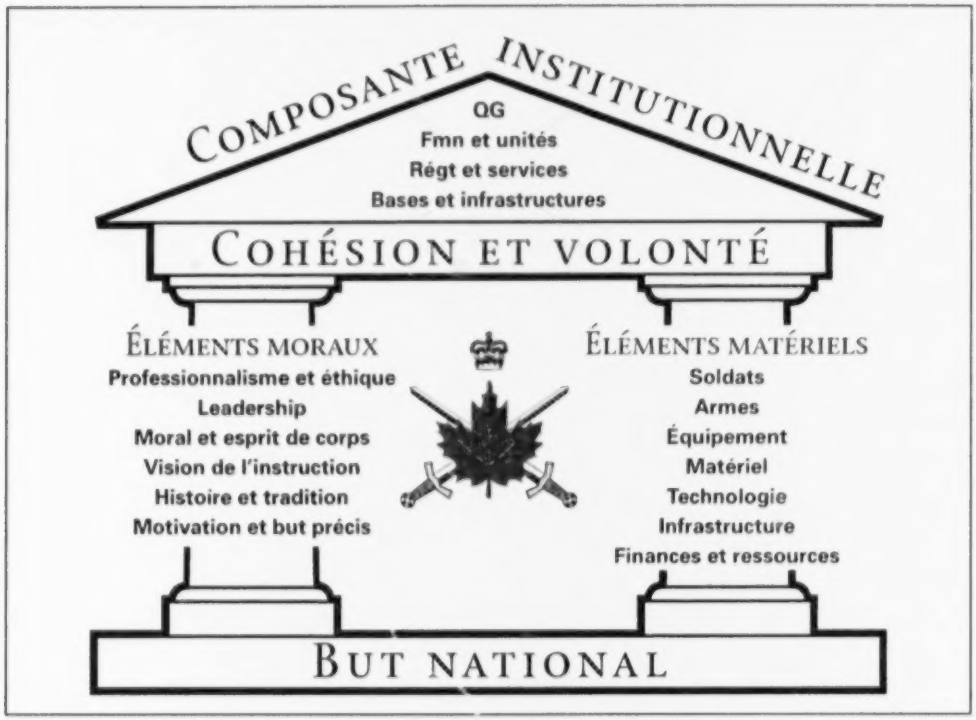

Figure 1 – Structure de l'Armée de terre

La fondation ou la base de l'Armée de terre canadienne est le but national, dont la préservation assure la raison d'être de l'Armée de terre. Appuyés sur cette base se trouvent les deux piliers de soutènement de l'Armée de terre : les éléments moraux et matériels. Ces piliers sont chapeautés et en même temps soutenus par la pierre de faîte, à savoir la cohésion et la volonté, qui constituent «l'élément liant» de l'Armée de terre et son potentiel de combat. Le tout soutient le toit, qui représente les composantes institutionnelles de l'Armée de terre : structure organisationnelle et ressources en personnel, matériel et équipement.

ressources matérielles adéquates, ce sont les éléments moraux de l'Armée de terre qui en constituent la composante définitive et, par conséquent, la plus importante. C'est qu'ils dépendent du soldat et qu'ainsi, ils ont le plus d'effet sur la réussite ou l'échec des opérations.

Cohésion et volonté. La réussite de l'Armée de terre sur le champ de bataille et, de fait, dans toutes ses opérations vient d'une intégration et d'une application efficaces de ses éléments

moraux et matériels à deux niveaux : celui du soldat lui-même et celui de l'équipe ou du groupe. Sur le plan individuel, l'intégration suscite la volonté personnelle chez le soldat et lui fournit les moyens, p. ex., armes et équipement, de combattre et d'accomplir sa mission. Sur le plan collectif, l'intégration réalise la condition sine qua non des forces d'opérations : la cohésion.

L'importance de la cohésion. La cohésion est le critère le plus important d'une force de combat et elle doit être développée et protégée par-dessus tout. La cohésion, dans son sens le plus simple, signifie unité. Elle est l'ingrédient vital qui lie et qui concentre la volonté et l'effort personnel des soldats en tant qu'individus pour créer une force où règne un effet synergique en vue d'un but ou d'un objectif commun. La cohésion résulte à la fois des facteurs moraux et matériels, mais surtout d'un moral élevé et de croyances communes, ancrés par la discipline. La cohésion est ce qui peut le mieux générer une puissance de combat et qui permet à un commandant d'imposer sa volonté à un adversaire ou de dominer une situation. Par conséquent, le but ultime dans une bataille est de consacrer tous ses efforts, moraux et matériels, à miner la cohésion de l'ennemi tout en protégeant et en renforçant la sienne. Faute de cohésion, la volonté individuelle et la capacité au combat sont dissipés, affaiblis et même anéantis, ce qui entraîne l'inefficacité du groupe et, en fin de compte, la défaite.

Exemples tirés de l'histoire. L'histoire regorge d'exemples d'armées qui, malgré leur excellente dotation en ressources matérielles, ont échoué parce qu'elles n'ont pas su établir ou maintenir de cohésion sur le champ de bataille. L'effondrement de l'Armée de terre française en mai 1940, une armée qui était égale à celles des Allemands du point de vue technologique et supérieure à certains égards, est imputable à la perte rapide de sa cohésion à cause d'une doctrine désuète, à l'incapacité de rivaliser avec le rythme des Allemands ainsi qu'à un pessimisme général et un malaise moral qui sapaient la volonté de combattre des soldats. Le fiasco britannique à Singapour en février 1942 s'explique par des raisons semblables. Pour ce qui est de notre

propre histoire, la défaite des Américains à Crysler Farm pendant la guerre de 1812 illustre elle aussi le sort d'une force qui manque de cohésion. Lors de cette bataille, une armée de terre américaine, forte de 4 000 hommes mais composée d'unités de la Force régulière et de la Milice de l'État qui se méfiaient les unes des autres, avançait sur Montréal lorsqu'elle a été attaquée à l'arrière par une force bien dirigée et hautement motivée de 800 Britanniques et Canadiens. Malgré leur grande supériorité numérique et matérielle, les Américains accusaient des problèmes de discipline, de commandement et de contrôle ainsi que de grave fractionnement à l'interne, même au sein des officiers supérieurs. Les Américains ont donc été incapables de réagir efficacement à l'attaque et ont cédé à la débandade une fois la bataille amorcée. Par voie de conséquence, la volonté de combattre s'est effondrée dans les rangs et les Américains ont dû se replier, abandonnant subséquemment leur projet de prendre Montréal.

Développement de la cohésion et de la volonté. Il faut, pour développer la cohésion au sein d'une force et une volonté supérieure chez les soldats, adopter une vision globale dont les éléments les plus importants sont les suivants :

- **Leadership.** Le leadership est un art que la plupart des gens peuvent apprendre. Il s'agit d'une façon d'influer sur le comportement des gens afin d'accomplir une mission comme le veut le chef. Un bon leadership constitue le fondement de hautes normes professionnelles et sous-tend toutes les activités qui mènent à la réussite militaire. C'est ce qui inspire le plus la volonté de vaincre chez les individus et les unit en une force cohésive et efficace engagée dans une cause commune. Un bon leadership exige que le commandant maintienne et promeuve l'éthique militaire en tout temps et surtout qu'il en donne l'exemple dans son propre comportement. Le commandant doit reconnaître l'importance de la discipline, du moral, du soin des subalternes, de bon équipement et de l'administration efficace de soldats, y compris le fait de récompenser le travail bien fait. Les chefs assument une responsabilité

particulière en matière d'instruction et de perfectionnement professionnel de leurs subalternes, qui sont en fait le reflet de leur commandant. Les chefs doivent en outre travailler à créer un climat de confiance mutuelle entre tous grades, puisque les troupes canadiennes ne suivront que ceux qui leur inspirent confiance et respect. Le facteur clé à cet égard est que le commandant doit donner l'exemple.

- **Moral et esprit de corps.** Un moral élevé parmi les soldats et un esprit de corps au sein des unités améliorent le travail d'équipe et permettent au soldat, personnellement et collectivement, d'accepter de bon gré les rigueurs et le danger, de surmonter la peur et d'agir résolument contre un adversaire. Un bon moral et l'esprit de corps découlent et dépendent de la confiance dans les chefs, du respect des normes, de la présence d'un esprit de camaraderie fort et chaleureux, d'un bon soutien matériel, de possibilités de pratiquer des sports et des activités récréatives et du désir de maintenir les normes et traditions de ses prédécesseurs.
- **Vision de l'instruction.** Toute l'instruction de l'Armée de terre doit être conçue en fonction du but fondamental qui consiste à développer la cohésion de la force et à inculquer au soldat la volonté personnelle de vaincre. À cette fin, l'instruction doit insister sur la collaboration interarmes et l'importance de chaque individu dans l'effort collectif. L'instruction doit non seulement doter le soldat de compétences fonctionnelles, mais aussi lui faire comprendre en détail les efforts individuels et interarmes qu'implique la réussite opérationnelle. C'est au commandement qu'il incombe d'établir les buts et les normes d'instruction qui satisferont à l'exigence de fournir les moyens et les ressources voulues et d'évaluer l'instruction.
- **Motivation.** Des soldats très motivés collaborent volontiers et travaillent avec entrain en équipe. En retour, la motivation commune entraîne la cohésion et renforce la volonté personnelle. La motivation repose en partie sur la disponibilité de ressources adéquates – de fait les outils du soldat – et aussi sur un but précis. Bien qu'il incombe au commandant

de définir le but, celui-ci est somme toute dicté par la volonté nationale et l'appui public. Règle générale, les soldats ne peuvent pas rester motivés lorsque les causes auxquelles ils travaillent leur sont incompréhensibles ou n'ont pas l'appui du public ou encore lorsqu'ils n'ont pas la formation et l'équipement nécessaires. Pour l'Armée de terre, l'appui de la nation importe tout autant que l'approvisionnement en ressources et en matériel, surtout lors d'opérations.

- **Normes.** Une norme élevée uniforme de rendement militaire de la part des individus et des groupes est essentielle au maintien de la cohésion et de la volonté. Les normes doivent être conçues de sorte à satisfaire aux exigences du combat et à maximiser le potentiel de réussite des opérations. Chaque membre d'une unité ou organisation donnée doit donc atteindre un niveau commun de rendement et d'exécution des tâches. Là où les normes sont inférieures au minimum exigé ou aux besoins opérationnels, des mesures correctrices s'imposent immédiatement, tout particulièrement dans le cas de chefs qui n'atteignent pas ou qui n'appliquent pas uniformément les normes prescrites. Parallèlement, le simple fait d'atteindre la norme ne suffit pas; en effet, on s'attend à ce que les soldats canadiens s'efforcent toujours de surpasser les normes établies, y compris qu'ils acquièrent les connaissances et les capacités nécessaires pour s'acquitter des fonctions et responsabilités d'au moins un grade supérieur au leur. Grâce à cette pratique, l'Armée de terre est en mesure de satisfaire aux exigences que comportent l'expansion et la mobilisation rapides, tout en assurant la redondance nécessaire dans le domaine important des techniques de leadership et de combat.
- **Dignité.** Une bonne réputation et une image positive de soi favorisent un bon moral, la discipline personnelle, le courage individuel et d'autres traits personnels qui aboutissent à la cohésion et à la volonté de vaincre. Ainsi, des soldats qui font preuve de dignité s'abstiendront

volontiers de consommer de la drogue, de faire un usage abusif d'alcool et d'adopter des comportements anti-sociaux, égocentriques ou nihilistes qui vont à l'encontre du professionnalisme militaire et, de fait, des valeurs d'une société civilisée. L'acquisition de la dignité découle de la réussite personnelle, c'est-à-dire du fait d'avoir accompli quelque chose qui procure de la fierté, comme participer à un concours ou remporter une victoire individuellement ou collectivement. Elle est renforcée par la fierté ressentie dans son drill, sa tenue et son comportement; de saines convictions morales et éthiques; la confiance méritée et obtenue; la bonne forme physique acquise par le truchement de sports et d'un entraînement exigeant; l'intérêt, le souci et la loyauté manifestés par ses pairs et supérieurs; et la reconnaissance et l'appréciation publiques pour ses efforts et son rendement individuels.

- **Politiques de gestion de la Défense.** La gestion est une fonction de commandement et ne devrait jamais être confondue avec le commandement lui-même. D'elle-même, la gestion est la science d'employer les ressources en personnel, en matériel, en temps et en argent de la manière la plus efficiente et efficace pour accomplir la mission. Le meilleur moyen de gérer pour obtenir cohésion et volonté est le leadership ouvert, qui suppose la mise en place de politiques sur l'instruction, le personnel et autres sujets afin de développer le moral et l'esprit de corps tout en renforçant le professionnalisme et l'éthique militaire. Il suppose également l'adoption de mesures qui tiennent compte des besoins des soldats, y compris ceux qui ont trait à leur famille et aux exigences de la vie militaire. Les politiques de gestion de la Défense doivent surtout garantir le soin continu des soldats qui sont blessés pendant l'exercice de leur service.
- **Le système régimentaire.** Du point de vue institutionnel, l'Armée de terre du Canada est constituée selon un système de corps/services et régiments appelé système régimentaire. Il s'agit d'une méthode de structuration

militaire reconnue depuis longtemps dont l'origine remonte au temps des légions romaines ou plus loin encore. Le système régimentaire est d'une importance critique à l'Armée de terre, puisque c'est au sein du régiment ou du service que l'éthique militaire est le plus visiblement assimilée et mise en pratique. Son utilité et sa valeur résident en outre dans la grande camaraderie qu'il favorise au sein des membres du régiment et dans la nature tribale/familiale des liens qui unissent les soldats quant à leur dévouement, loyauté et altruisme envers les autres, d'où un apport vigoureux à la cohésion de l'unité. Conçu sur la base du système régimentaire de l'armée britannique, le modèle canadien reflète les valeurs, l'histoire, la géographie et les traits particuliers du soldat canadien. Le système régimentaire est le plus efficace et le plus valable en temps de guerre. En temps de paix, il doit être géré attentivement de sorte qu'il ne revête pas une plus grande importance que le bien-être de l'ensemble de l'Armée de terre, ou encore qu'il ne favorise ou ne nuise pas indûment à l'individu en supplantant le concept du mérite. Les considérations d'ordre régimentaire ne doivent jamais empiéter sur les exigences professionnelles ou opérationnelles, pas plus que le système régimentaire ne devrait être intégré d'une manière qui pourrait fragmenter ou affaiblir le besoin de cohésion institutionnelle de l'Armée de terre.

- **Suffisance de ressources.** Tel que l'a montré le Corps canadien lors de la Première Guerre mondiale, la possession d'armes, d'équipement et de matériel en quantité et de qualité suffisantes contribue considérablement à la cohésion et à une volonté supérieure chez une force. Faute de telles ressources, la cohésion de la force est difficile à soutenir, la volonté individuelle fléchit et la possibilité de réussir diminue. Même si, règle générale, les facteurs moraux jouent un rôle clé dans la réussite opérationnelle, aucune guerre ni aucune opération ne peut être menée sur la base unique des facteurs moraux, tout particulièrement face à un adversaire capable, déterminé et mieux équipé.

Rôle des commandants supérieurs de l'Armée de terre. Les commandants supérieurs de l'Armée de terre occupent des postes de grand leadership, d'autorité et de confiance. Ainsi, ils assument la responsabilité de tous les aspects du bien-être moral et physique de l'Armée de terre. C'est pourquoi les commandants supérieurs doivent donner un bon exemple personnel et professionnel, dont le fait d'accepter la responsabilité et l'obligation de rendre compte de leurs actes et de ceux de leurs subalternes. Ils doivent connaître les exigences opérationnelles et les besoins des soldats et s'efforcer d'y satisfaire. Ils doivent donc adopter une méthode pratique et participer directement à la planification opérationnelle, l'élaboration de la doctrine, l'instruction, les politiques en matière de personnel, la structuration de la force et l'acquisition d'équipement. Comme ils ont l'obligation de rendre compte au gouvernement et, en dernière analyse, au peuple du Canada, de la capacité de l'Armée de terre à remplir son mandat, ils doivent aussi participer personnellement à la préparation opérationnelle des formations et unités et veiller à ce que les normes prescrites soient atteintes. De plus, ils doivent avoir à coeur de former les futurs chefs de l'Armée de terre. En assumant ces responsabilités consciencieusement et attentivement, ils soutiennent la cohésion, inspirent les subalternes et posent les fondations de la réussite opérationnelle.

Le contrat moral. Dans une démocratie, la profession des armes implique l'existence d'un contrat moral entre le soldat et la société qu'il sert et dont il fait partie. Ce contrat en est un de confiance mutuelle, d'assurance, de soutien et de réciprocité. Au Canada, il exige que les membres des Forces canadiennes se voient fournir les outils et les ressources nécessaires pour accomplir le travail qu'on attend d'eux. Il stipule aussi que les membres des Forces canadiennes ne devraient pas être tenus de risquer leur vie inutilement ni avoir à subir de rigueurs indues dans l'exercice de leurs fonctions. Au contraire, en récompense du service qu'ils exécutent et de la responsabilité illimitée qu'ils assument, ils doivent s'attendre à recevoir de l'approbation et de la reconnaissance positive de leurs concitoyens. Ils ont droit

à un salaire et à une pension commensurables à leurs valeur et service professionnels, à un bon régime de soins de santé – tout particulièrement dans le cas de ceux qui ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions – à des possibilités de perfectionnement professionnel et à des considérations appropriées qui tiennent compte des exigences uniques de la vie militaire et des sacrifices que consentent les militaires et leur famille. Comme ils ne peuvent participer au processus démocratique autant que les autres Canadiens ou entreprendre des démarches politiques qui serviraient leurs intérêts, les membres des Forces canadiennes dépendront toujours de leurs concitoyens pour garantir leurs droits, intérêts et besoins de base. Essentiellement, les Canadiens doivent appuyer leurs forces armées, voire considérer celles-ci comme une institution nationale importante où ils seraient fiers de voir leurs fils et leurs filles servir. Lorsque toutes ces exigences sont satisfaites, le contrat moral entre soldats et civils est respecté et les impératifs du professionnalisme militaire sont reconnus et appuyés.

Commandement et fonctions

Introduction. Le professionnalisme, la pratique de l'éthique militaire et le degré de cohésion de l'Armée de terre sont tous des fonctions de leadership et de commandement. On entend par commandement l'autorité investie en une personne pour la direction, la coordination et le contrôle de forces militaires. Au sein de l'Armée de terre canadienne, non seulement le commandement comporte-t-il la responsabilité de mener efficacement les opérations et l'instruction, mais il détermine aussi les fonctions et obligations officielles qui incombent aux chefs et à leurs subalternes.

Commandement et contrôle des Forces canadiennes. Le principe fondamental qui régit les rapports entre les Forces canadiennes et l'exécutif politique du Canada est le contrôle du secteur militaire par des autorités civiles. La voie hiérarchique de ce contrôle suit l'ordre décroissant suivant : le Parlement, puis le

Cabinet et le ministre de la Défense nationale. Les autorités civiles gouvernent toutes les questions de défense nationale, y compris celles qui ont trait à la gestion du personnel, des finances et des ressources, ainsi que la responsabilité de la tenue d'opérations militaires. En vertu de la *Loi sur la constitution* de 1982, le Gouverneur-général est désigné Commandant en chef des Forces canadiennes, tandis que la Loi sur la Défense nationale (LDN) définit la gestion et l'organisation globales des Forces canadiennes (FC) et du ministère de la Défense nationale (MDN). Les Forces canadiennes et le ministère de la Défense nationale existent en tant qu'entités séparées sous la direction du ministre, mais les deux fonctionnent en collaboration étroite à partir du Quartier général de la Défense nationale (QGDN) intégré, et ailleurs. La structure de commandement des Forces canadiennes et la place que l'Armée de terre y occupe sont illustrées à la figure 2.

Responsabilités du Cabinet en matière de défense. En vertu de la Loi sur la Défense nationale, le gouverneur en conseil (Cabinet) assume les responsabilités suivantes en matière de défense :

- nommer le sous-ministre de la Défense nationale, le juge-avocat général et le chef d'état-major de la Défense nationale;

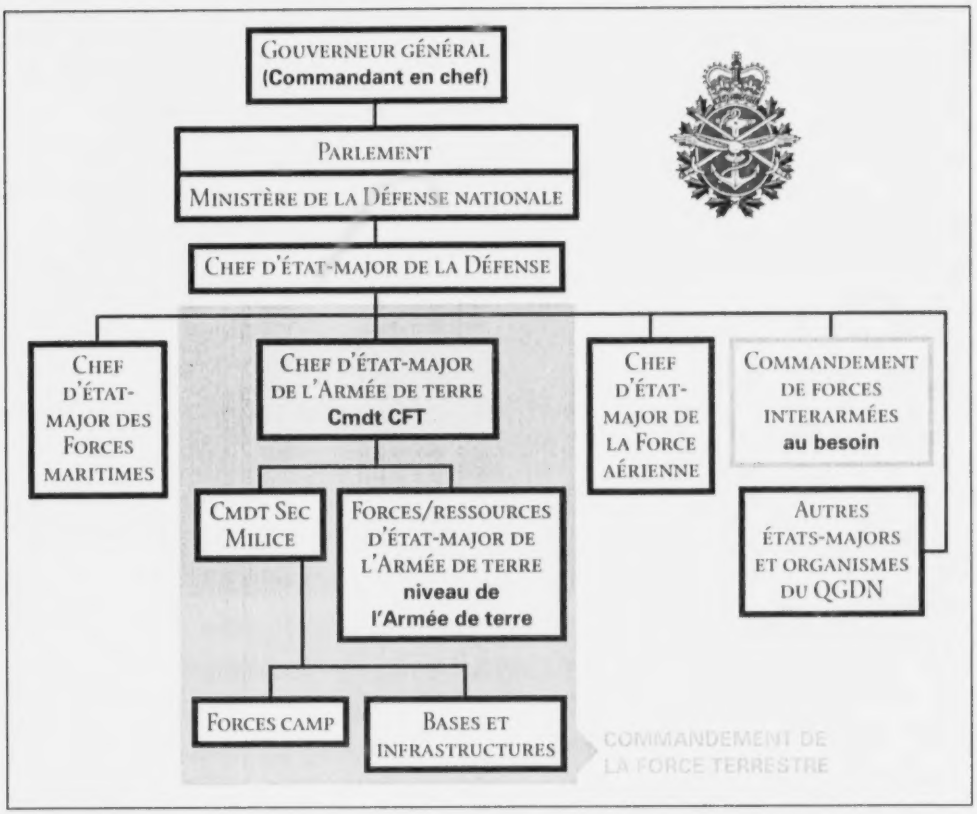

Figure 2 – Structure de commandement de l'Armée de terre au sein des FC

- appliquer les règlements sur l'organisation, l'instruction, la discipline, l'efficacité, l'administration et la bonne gestion des Forces canadiennes;
- déclarer les urgences nationales ou l'imminence d'urgences nationales et déployer les Forces canadiennes pour tout service autorisé par le ministre de la Défense nationale; et
- déclarer, par décret, les Forces canadiennes en service actif à quelque endroit au Canada ou à l'étranger en tout temps.[2]

2. Lorsque le gouverneur en conseil envoie un élément ou unité des Forces canadiennes en service actif, le Parlement doit siéger dans les 10 jours qui suivent et le décret fait alors l'objet de délibérations et est approuvé.

Ministre de la Défense nationale. Le ministre de la Défense nationale rend compte au Parlement de la gestion et de la direction des Forces canadiennes, y compris la constitution et le démantèlement d'unités, et de toutes questions qui ont trait à la défense nationale. Le ministre est l'autorité civile supérieure qui exerce le contrôle sur les forces armées par l'entremise du chef d'état-major de la Défense. Il incombe au ministre de mettre en oeuvre la politique de Défense du gouvernement et de faire valoir les intérêts des Forces canadiennes au Parlement et devant le peuple canadien. Le ministre s'appuie sur le sous-ministre de la Défense nationale – qui est le plus haut fonctionnaire du Ministère – et sur le chef d'état-major de la Défense nationale – qui est le conseiller militaire supérieur du Ministère et du Gouvernement entier – pour obtenir des conseils en matière de politiques et tout autre soutien.

Chef d'état-major de la Défense. Il est stipulé à l'article 18 de la Loi sur la Défense nationale, que «...le gouverneur en conseil peut élever au poste de chef d'état-major de la défense un officier ... [qui] assure la direction et la gestion des Forces canadiennes». Il y est aussi précisé que tous les ordres et toutes les instructions s'adressant aux Forces canadiennes doivent être émis par ou pour le chef d'état-major de la Défense. Toujours en vertu de la Loi, le chef d'état-major de la Défense est tenu de répondre directement à toute demande du procureur général de toute province visant l'obtention des services des Forces canadiennes pour venir en aide à l'autorité civile. Le chef d'état-major de la Défense rend compte au ministre du déroulement des activités des Forces canadiennes ainsi que de l'état des forces et de leur capacité de remplir les engagements et les obligations auxquels le Gouvernement a consenti.

Commandement au sein de l'Armée de terre. Les *Ordonnances et règlements royaux des Forces canadiennes* stipulent que le commandement de l'Armée de terre est confié au chef d'état-major de l'Armée de terre ainsi qu'aux commandants de secteur de la Force terrestre, commandants de formation et commandants de base, d'unité et d'éléments désignés.

Chef d'état-major de l'Armée de terre. Le chef d'état-major de l'Armée de terre est reconnu comme le commandant de l'Armée de terre et il exerce ce commandement conformément aux dispositions des Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et des directives du chef d'état-major de la Défense. Il est secondé dans ses fonctions par l'état-major terrestre de niveau stratégique.

Responsabilités du chef d'état-major de l'Armée de terre. La première responsabilité du chef d'état-major de l'Armée de terre est l'état de préparation opérationnelle de l'Armée de terre, c'est-à-dire qu'il doit s'assurer que celle-ci est capable d'accomplir la mission et les tâches qui lui sont confiées. Ainsi, il lui incombe d'inculquer une norme élevée de professionnalisme militaire partout dans ses rangs et de conseiller le chef d'état-major de la Défense quant au moral et aux besoins matériels de l'Armée de terre. À cet égard, le chef d'état-major de l'Armée de terre est chargé d'aider à élaborer et de réviser toutes les politiques de la Défense nationale et des Forces canadiennes qui touchent l'Armée de terre, tout particulièrement en ce qui a trait à la planification opérationnelle, à l'équipement et aux questions de personnel. Au sein de l'Armée de terre même, il est chargé de mettre en oeuvre les ordres et directives du chef d'état-major de la Défense; de veiller à ce que les politiques de l'Armée de terre en matière de doctrine, d'instruction et d'effectif soient pertinentes; d'obtenir des précisions au besoin et de communiquer toute préoccupation et les risques connexes au chef d'état-major de la Défense. S'il manque de ressources pour certaines tâches qui lui sont confiées ou si les politiques qui concernent l'Armée de terre sont jugées imparfaites ou insuffisantes, il doit en faire état de façon catégorique et énoncer les répercussions possibles d'un tel état de faits.

Bien que le chef d'état-major de l'Armée de terre ne fasse généralement jamais partie de la chaîne de commandement opérationnelle des opérations des Forces canadiennes (à moins d'être nommé commandant de niveau opérationnel ou d'une force interarmées par le chef d'état-major de la Défense), il joue un rôle

central dans la planification, l'organisation et le déroulement de telles opérations. Ainsi, il assume les responsabilités suivantes :

- puiser dans ses ressources existantes pour constituer des forces (mise sur pied d'une force) au besoin, à l'appui de tâches assignées aux Forces canadiennes;
- traduire les objectifs et plans de niveaux stratégique et opérationnel des Forces canadiennes en des tâches de l'Armée de terre;
- donner des conseils au chef d'état-major de la Défense sur des questions opérationnelles, de personnel et techniques relativement à l'Armée de terre; et
- participer au processus de prise de décision et d'établissement de politiques de niveau stratégique des Forces canadiennes.

Commandants de secteur de la Force terrestre. Les commandants de secteur de la Force terrestre relèvent directement du chef d'état-major de l'Armée de terre. Ils assurent le commandement et assument la responsabilité des forces terrestres de la Force régulière et de la Réserve qui se trouvent dans leur secteur. Leur rôle principal consiste à mettre sur pied des forces en vue d'opérations ainsi que de veiller à ce que celles-ci soient entraînées, prêtes et disponibles selon les niveaux prescrits. Ils doivent également être prêts à exécuter des opérations domestiques (aide au pouvoir civil et assistance aux autorités civiles) lorsqu'ils en reçoivent la directive et ils sont tenus de gérer efficacement les ressources matérielles qui leur sont confiées.

Commandants de formation. Les commandants de formation dirigent les formations de campagne tactiques de la taille d'une brigade de l'Armée de terre et de niveau supérieur ainsi que les brigades d'instruction de la Réserve. En temps de paix, à moins d'autres indications, ils relèvent des commandants de secteur de la Force terrestre pour ce qui est de la discipline, de l'état de préparation et de l'efficacité des unités qui se trouvent sous leur commandement ainsi que de la tenue d'entraînement et d'opérations. En temps de guerre ou lors d'opérations domestiques hors de

leur secteur d'appartenance, ils peuvent être placés, avec leurs troupes, sous une autre autorité opérationnelle, selon le besoin.

Commandants d'unité. Les commandants d'unité dirigent des unités, dans la plupart des cas des bataillons et des régiments dont l'effectif complet ou de temps de guerre est de l'ordre de 600 à 900 soldats. On peut dire que les commandants d'unités occupent le poste de commandement le plus important et le plus influent de l'Armée de terre canadienne. C'est que l'unité est l'élément de l'Armée de terre où l'éthique militaire se manifeste et s'applique le plus visiblement. C'est également au niveau de l'unité que les éléments moraux et matériels de l'Armée de terre sont manifestement intégrés, le bataillon ou le régiment constituant le creuset où le potentiel de combat se transforme en une puissance de combat, en grande partie grâce aux actions directes et personnelles du commandant pour allier leadership et maîtrise de l'art et de la science de la guerre. Même si la tâche d'opérer une telle transformation incombe aux commandants à tous les niveaux, les commandants d'unité jouent le rôle le plus critique à cet égard, parce qu'ils se trouvent au niveau de commandement le plus élevé où il est encore possible pour le commandant de connaître ses officiers, adjudants et sous-officiers et parfois même ses soldats par leur nom. Lorsque le commandant d'unité connaît ses soldats par leur nom – en plus de manifester du leadership et de les inspirer en donnant l'exemple – il favorise l'esprit de combat, la cohésion et une volonté supérieure qui, en bout de ligne, peuvent les amener à certaines réalisations susceptibles d'être autrement impossibles. Par conséquent, c'est aussi au niveau de commandement de l'unité que les lacunes matérielles peuvent souvent être compensées et les tensions inhérentes à la guerre, surmontées. C'est le niveau où la réussite n'est souvent le fruit que de la volonté et de la détermination des soldats qui suivent un commandant d'unité à qui ils s'en remettent entièrement. Ainsi, la responsabilité principale du commandant d'unité est de maîtriser le commandement qui lui est confié et d'assurer son perfectionnement et celui de ses subalternes pour atteindre le summum de la compétence professionnelle. Par ailleurs,

les commandants d'unités sont strictement tenus d'assurer le soin et le bien-être de leurs ressources les plus précieuses – leurs soldats – tout en veillant à ce qu'ils reçoivent le soutien voulu en cours d'opérations et à ce qu'ils ne perdent pas leur temps à accomplir des tâches inutiles ou qui servent des intérêts personnels. Conséquemment, le choix diligent des commandants est d'une importance primordiale.

Officiers. Le devoir principal d'un officier de l'Armée de terre canadienne est de mener, qu'il soit un sous-lieutenant commandant de peloton ou un lieutenant-général affecté au Quartier général de la Défense nationale. Son second devoir réside dans la recherche de l'auto-perfectionnement et du perfectionnement professionnel en vue de devenir un expert de la profession des armes. Pour être un bon chef, un officier doit être un modèle d'excellence professionnelle qui manifeste une intégrité absolue et inébranlable, assume la responsabilité de ses actes et rend compte des actes de ceux qu'il dirige. Si l'intégrité d'un officier est compromise, il sera incapable de maintenir le lien de confiance sur lequel repose son leadership. Tous les officiers doivent donc adhérer aux préceptes de l'éthique militaire énoncés par l'Armée de terre et à l'esprit de fraternité qui s'articule autour du service à son pays et du soin de ses subalternes. En situation d'opérations, la valeur d'un officier se mesure, somme toute, à sa capacité d'exécuter des tâches dangereuses à un coût minime. Lorsqu'un officier se voit confier une mission qui, à son avis, entraînera des pertes inhabituellement élevées ou inutiles, il doit, tel Currie à Passchendaele, obtenir des ressources additionnelles ou demander à faire modifier la mission.

Adjudants et sous-officiers. On a appelé à juste titre les adjudants et les sous-officiers le pivot de l'Armée de terre. Ils sont le maillon intermédiaire entre les soldats et les officiers. Ils ont pour rôle de concrétiser les intentions des commandants. En raison de leurs expérience, maturité et connaissance, les adjudants et sous-officiers supérieurs accomplissent une fonction spéciale : non seulement doivent-ils montrer l'exemple en ce qui a trait à la discipline, au drill, à la tenue et à la conduite, mais ils assument

aussi l'importante responsabilité qui consiste à enseigner aux nouveaux officiers les aspects pratiques des mécanismes qui régissent l'art d'être soldat et le leadership. À cette fin, ils doivent donc donner des conseils, contribuer à régler des problèmes et dispenser de la rétroaction et de l'information. Au nombre de leurs responsabilités dans la chaîne de commandement, aussi bien vers le haut que vers le bas, les adjudants et sous-officiers doivent s'efforcer d'établir des rapports basés sur l'honnêteté, la confiance, le respect et la franchise. Ils y arriveront plus facilement en cultivant leur honneur personnel et celui de leur régiment ou service. À cet égard, ils sont censés connaître, respecter et faire appliquer tous règlements, règles et instructions relatifs à leurs fonctions et montrer en tout temps qu'ils sont conscients de leurs grade, statut et responsabilités.

Soldats. Les soldats, eux, doivent travailler, apprendre et s'entraîner sérieusement, en plus d'obéir à tous les ordres et d'exécuter toutes leurs tâches de leur mieux. En tant que membres à part entière de la profession des armes, ils sont tenus de se comporter en conséquence, et d'adhérer aux principes de l'éthique militaire et d'en respecter l'application au sein de l'Armée de terre. Par conséquent, leurs actes, comportement et tenue doivent toujours faire rejaillir du crédit sur eux, leurs compagnons d'armes, leur régiment, l'Armée de terre et le Canada. On exige également d'eux qu'ils fassent preuve d'initiative disciplinée, un trait pour lequel le soldat canadien est reconnu. En retour, les soldats ont le droit d'être bien menés, entraînés et équipés pour exécuter les tâches qui leur sont confiées, d'être traités avec confiance et respect, d'être appréciés pour les efforts qu'ils fournissent et d'être assurés que leurs supérieurs veilleront à leur bien-être.

Conclusion. Les soldats canadiens font partie d'une honorable et noble profession et ils servent leur pays en acceptant une responsabilité illimitée et en s'inspirant d'une éthique fondée sur le devoir, l'intégrité, la discipline et l'honneur. Ils honorent un contrat moral qui énonce les obligations mutuelles des soldats et de leurs concitoyens. Comme le conflit naît de questions morales

et matérielles, l'Armée de terre comporte des éléments moraux et matériels. C'est à partir du développement et de l'équilibre de ces éléments qu'on obtient la cohésion de la force et qu'on suscite chez les soldats la volonté supérieure qu'il faut pour réussir. Même si les questions morales sont à la base du professionnalisme militaire et représentent le facteur décisif dans les opérations, la cohésion et la volonté supérieure dépendent tout autant du fait que l'Armée de terre possède les armes, l'équipement et le matériel adéquats. Pour que l'Armée de terre soit efficace, que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre, elle doit aussi pouvoir compter sur le fait que ses membres, de tous grades, mais tout particulièrement les commandants d'unité, s'acquittent correctement de leur commandement et de leurs fonctions. Mis ensemble, tous ces éléments font que l'Armée de terre est bien dirigée, manifeste un grand professionnalisme et sert le Canada avec coeur, honneur et fierté.

Chapitre trois

L'ARMÉE DE TERRE ET LA DÉFENSE NATIONALE

[3]

L'ARMÉE DE TERRE ET LA DÉFENSE NATIONALE

La sécurité, l'honneur et le bien-être de votre pays passent en premier, toujours et en tout temps. Ensuite viennent l'honneur, le bien-être et le confort des hommes que vous commandez. Vos aises, votre confort et votre sécurité à vous viennent après, toujours et en tout temps.

– Général Jacques Dextraze

LA POLITIQUE DE DÉFENSE DU CANADA

Introduction. Assurer la sécurité des citoyens du pays et la défense de la nation est la plus importante responsabilité du Gouvernement du Canada. La sécurité et la défense doivent cependant demeurer liées aux autres affaires de l'État. Les politiques sont fonction de développements intérieurs et internationaux, ainsi que de la puissance relative du Canada comme nation. Les intérêts de ce dernier peuvent être menacés par les agissements d'autres États ou par des gestes posés par des Canadiens mêmes. Quand on établit la politique de défense, on tient compte de l'ensemble des besoins touchant la sécurité et la défense, de même que de la capacité du Canada d'influencer le cours des choses et, en bout de ligne, de faire en sorte que celles-ci se règlent au meilleur de ses intérêts, dont le premier est l'augmentation progressive du bien-être politique, économique et social de tous les Canadiens, aujourd'hui et dans le futur. Cela ne peut toutefois se faire que dans un environnement de paix et de sécurité.

Le fondement de la politique. Les convictions suivantes sont à la base de la politique de défense du Canada :

- la règle de droit doit prévaloir dans les relations entre les États;
- la sécurité du Canada est intimement liée à celle de ses alliés; et
- les Canadiens sont très conscients de la responsabilité internationale qu'ils ont de promouvoir la paix, de soulager les souffrances, de prôner la justice, de défendre les droits de la personne et d'intervenir là où leurs efforts sont susceptibles de faire que les choses s'améliorent.

Les objectifs de défense. Les objectifs de défense sont établis en fonction des facteurs susmentionnés et compte tenu des besoins du Canada sur les plans intérieur et international. L'ordre de priorité relatif établi dans leurs cas découle d'une analyse de l'environnement global en matière de sécurité (voir le chapitre 4) et des moyens dont le Canada dispose pour exercer une influence à ce chapitre. En règle générale, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les objectifs de défense du Canada reposent sur les trois impératifs généraux suivants :

- premièrement, assurer la défense et la souveraineté du Canada, y compris faire en sorte que les conditions nécessaires à la prospérité économique, à la paix, à l'ordre et à une saine gestion publique continuent d'y régner;
- deuxièmement, satisfaire aux besoins du pays en matière de défense par le biais d'accords de sécurité collective conclus avec des alliés, notamment de façon bilatérale avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord et, de façon multilatérale, via son adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; et
- troisièmement, contribuer à la stabilité et à la paix mondiales par une adhésion aux Nations unies et à d'autres organisations ayant comme but la coopération internationale et le règlement pacifique des conflits, ce qui comprend la participation du Canada à des opérations internationales de paix, de vérification du contrôle des armements et d'aide humanitaire.

L'environnement stratégique du Canada

Survol historique. Le Canada est pratiquement toujours parvenu à satisfaire à ses besoins en matière de défense grâce à sa situation géostratégique favorable (à l'écart des principales zones de conflit) et à ses relations politiques avantageuses, tout d'abord avec la Grande-Bretagne, puis avec les États-Unis; cela lui a évité, sauf lors des deux conflits mondiaux, d'avoir à mener des opérations d'envergure pour assurer sa défense. Ainsi, de l'époque de la Confédération jusqu'à la Première Guerre mondiale, son affiliation à l'Empire britannique et la protection que lui accordait la *Royal Navy*, de même que des liens qui sont allés en se raffermissant avec les États-Unis, lui ont permis de se développer et de prospérer, sans avoir à véritablement se préoccuper de sa défense. Dans un même temps, certaines similitudes culturelles, des idéaux démocratiques communs, des échanges commerciaux sans cesse croissants et un important mélange des populations ont fait en sorte qu'une amitié solide s'est créée entre les Canadiens et les Américains. Ajoutons à cela la prise de conscience que les intérêts des deux pays quant à leur sécurité stratégique en Amérique du Nord sont indivisibles. Cette réalité a été officialisée en 1940 et en 1941 par les Déclarations d'Ogdensburg et de Hyde Park, en vertu desquelles les deux pays s'engageaient à partager la responsabilité de la défense continentale et l'effort qui lui est associé. Une Commission permanente mixte de défense a été formée, de même qu'un Comité connexe de coopération militaire. Sous les auspices de ces deux organismes, des représentants supérieurs des Forces armées canadiennes et américaines continuent de s'entretenir de sujets d'intérêt

La guerre n'est pas simplement un acte de politique, mais un véritable instrument politique ... l'objectif politique est le but, la guerre est le moyen de l'atteindre, et le moyen ne peut jamais être considéré indépendamment de l'objectif.

– Clausewitz, *On War*

commun, y compris la mise à jour du Plan de base de sécurité canado-américain. Cette importante relation bilatérale, de même que les liens militaires qui depuis longtemps unissent le Canada au Commonwealth, sont renforcés par l'adhésion du Canada au programme ABCA de normalisation dans le domaine militaire entre les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le Canada et l'OTAN. Le pilier de la politique de défense du Canada depuis 1949 est l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui lui a servi de première ligne de défense tout au long de la guerre froide. Ses importantes contributions en forces aériennes, navales et terrestres ont permis au Canada de jouer un rôle influent dans la formulation de la politique occidentale de défense. Depuis la fin de la guerre froide, l'OTAN s'est transformée en une force de paix et de stabilité de premier plan, en faisant de la stratégie de sécurité de l'Occident un outil de partenariat plutôt que de confrontation est-ouest. Cette transformation sous-entend un nouvel ensemble de fonctions de sécurité, axées sur la gestion de crise et une structure militaire remaniée, prévoyant le recours à des forces moins importantes et une capacité d'intervention rapide. Dans un esprit d'ouverture vers l'Est, l'OTAN a créé le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord, qui réunit tous les pays membres de l'OTAN, ainsi que ceux de l'ancien Pacte de Varsovie et de l'ancienne Union soviétique au sein d'un forum pour la paix et la sécurité. Le Partenariat pour la paix mis sur pied par l'OTAN a aussi permis de favoriser la coopération et la confiance par le biais d'exercices combinés et d'échanges de personnel. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dont fait partie le Canada, a désigné l'OTAN comme son instrument de maintien et de rétablissement de la paix, confirmant ainsi davantage l'importance de cette dernière. L'OTAN a adopté une politique d'expansion prudente et progressive, en réponse au voeu exprimé par certains pays de l'ancien Pacte de Varsovie de se joindre à elle. Elle voit cette élargissement de ses cadres comme un excellent moyen de solidifier les institutions démocratiques des pays concernés et, partant, de raffermir la paix et la sécurité

en Europe. Le Canada appuie fermement ces politiques et demeure un membre dévoué de l'Organisation, qu'il considère comme un mécanisme utile pour empêcher la «renationalisation» de la défense et pour établir une nouvelle structure des relations en matière de sécurité pour le 21e siècle.

Le Canada et les Nations unies. Depuis la création des Nations unies en 1945, le Canada s'est toujours efforcé de faire de cet organisme réunissant plus de 200 pays un instrument efficace de paix et de sécurité internationales. Il a ainsi affecté des troupes à presque toutes les opérations de maintien de la paix que l'ONU a sanctionnées ou mises sur pied.[3]

La paix – Menaces et défis. La guerre froide est terminée, mais des menaces et des embûches nouvelles pour la paix internationale font leur apparition, que le Canada et ses alliés ne peuvent se permettre d'ignorer. On se retrouve ainsi avec un environnement global en matière de sécurité caractérisé par une fragmentation, des conflits et une incertitude qui vont en augmentant. On s'inquiète particulièrement d'une montée du nationalisme ethnique menant dans certains cas à des dislocations d'États et, dans d'autres, à l'établissement d'entités politiques «plus pures du point de vue ethnique». Il est arrivé que des transformations de cet ordre se produisent de façon pacifique (dans l'ancienne Tchécoslovaquie, par exemple), mais beaucoup d'autres se sont faites dans la violence et l'anarchie (ce qui s'est passé dans l'ex-Yougoslavie, au Rwanda et dans certaines des républiques de l'ancienne URSS compte parmi les cas les plus

3. Le Canada a aussi participé à un certain nombre d'opérations de soutien de la paix non parrainées par l'ONU, avec notamment la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Vietnam et la Force multinationale et d'observateurs dans le Sinaï. On estime que les Nations unies sont essentielles à l'harmonie et à l'avancement du monde et l'ONU va demeurer un élément important de la politique étrangère et de défense du Canada.

troublants). Dans un même temps, les disparités économiques sans cesse plus grandes entre les pays développés et ceux en voie de développement, la compétition de plus en plus féroce pour des ressources allant en diminuant, la dégradation environnementale et des mouvements démographiques importants à l'échelle planétaire ont eu des répercussions sur la sécurité au plan international. Parmi ces principaux développements et leurs effets possibles, on note :

- **L'effondrement d'États, les conflits et les guerres civiles.** L'effondrement d'États et l'éclatement de conflits et de guerres civiles dus à la haine raciale, à l'intolérance religieuse et à l'extrémisme politique comptent parmi les pires menaces à la sécurité. Les choses sont encore plus compliquées quand il y a possibilité de génocide ou d'implication d'autres États. Des exemples aussi divers que ce qui s'est passé dans l'ancienne Yougoslavie, en Afghanistan et en Afrique centrale – où des forces canadiennes ont été appelées à se rendre – illustrent la tendance à «l'ingouvernabilité» constatée dans de nombreuses régions du monde. La situation dans les territoires de l'ancienne Union soviétique inquiète particulièrement, où les rivalités et les griefs à saveur historique et nationaliste ont refait surface et nuisent aux tentatives d'implantation de la démocratie et de réforme économique. En Russie, de nombreux facteurs. y compris l'incertitude politique, la criminalité, la corruption et les disparités croissantes entre les riches et les pauvres sont susceptibles d'être à l'origine de bouleversements sociaux et politiques majeurs, qui pourraient avoir des répercussions en Europe de l'Est. La Russie continue de disposer de forces armées puissantes, et toute tentative de retour à un autoritarisme pur et dur ou à un régime ultra-nationaliste ferait peser une grave menace conventionnelle et nucléaire sur les États voisins. De même, des conflits de longue date au Moyen-Orient, en Amérique Latine et en Asie orientale continueront de mettre en péril les stabilités régionale et internationale.

- **La prolifération des armes de destruction massive.** Des progrès importants ont été réalisés quant à l'élimination, à la réduction et au contrôle de diverses catégories d'armes de destruction massive, mais un certain nombre de pays continuent de mettre au point ou de se procurer des engins du genre. Cela pourrait avoir de graves conséquences en cas de conflit entre des états possédant des armes nucléaires, chimiques ou biologiques.
- **Le développement des armes conventionnelles.** On continue de produire des armes perfectionnées de tous types – y compris certaines dont la puissance destructrice est proche de celle de petits engins nucléaires – que des pays, parfois en voie de développement, ajoutent à leur arsenal. La facilité avec laquelle on peut se procurer les armes en question et faire l'acquisition de technologies de destruction rend plus difficile de limiter la durée et l'ampleur des conflits régionaux et aura pour conséquence de rendre les opérations d'imposition de la paix plus dangereuses et plus coûteuses. Cela pourrait avoir de graves répercussions en cas d'affrontement entre des États disposant d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques.
- **Les tendances politiques et sociales.** L'après-guerre froide se caractérise non seulement par une modification en profondeur de l'environnement international en matière de sécurité, mais aussi par des changements politiques, sociaux et culturels se faisant sentir au Canada également. On note ainsi une tendance à une fragmentation et à une polarisation sociales accrues, s'accompagnant de revendications concurrentielles à l'endroit des institutions politiques et autres. Il convient de surveiller de près les tendances en question – et particulièrement celles qui mettent en péril la démocratie, qui portent le germe de la violence ou qui menacent la paix en général.
- **Les tendances environnementales et démographiques.** La désertification des terres arables, l'amincissement de la couche d'ozone et l'épuisement des ressources naturelles ont tous des effets sur le climat de la planète, la production

d'aliments et la répartition de la richesse. L'incapacité grandissante de contrer de nouvelles souches d'anciennes maladies comme la tuberculose et la malaria, voire même de simples infections, inquiète également, tout comme la propagation du SIDA qui menace des populations entières dans certaines régions de l'Afrique et de l'Asie. La croissance démographique accélérée dans les pays en voie de développement, la natalité en perte de vitesse en Occident et la répartition inégale de la richesse et des ressources du globe vont faire en sorte que de plus en plus d'habitants des pays pauvres vont émigrer vers les pays riches. Tout cela va imposer des contraintes et des obligations aux particuliers et aux sociétés, étant donné que bon nombre ne chercheront plus à simplement conserver une qualité de vie acceptable, mais plutôt à survivre.

Résumé. Il ne faut pas voir la présente évaluation comme l'annonce d'une catastrophe imminente, mais bien comme une discussion sur des facteurs et des tendances d'importance, liés à la sécurité globale et qu'il faut surveiller. L'harmonie et le progrès que bon nombre souhaitaient pour les habitants de la planète avec la fin de la guerre froide ne se sont certes pas matérialisés. Les risques de guerre nucléaire globale ont diminué, mais de nouveaux problèmes ont surgi, qui peuvent avoir des conséquences déplorables. Au Canada, il faudra surveiller avec soin les développements à ce chapitre et rester capable d'y réagir. À cet égard, l'Armée de terre va demeurer un atout de poids; elle permettra en effet d'élargir la gamme des options dont disposeront les Canadiens pour faire face aux menaces à la sécurité se profilant à l'horizon.

La mission et les tâches de l'Armée de terre

Généralités. Même si la situation internationale actuelle engendre des inquiétudes, les Canadiens ont toujours su contrer les menaces

à leur sécurité et on peut s'attendre qu'ils continuent de faire de même. On en a d'ailleurs une bonne indication de par la mission et les tâches confiées à l'Armée de terre, lesquelles vont déterminer ses opérations et gouverner ses activités à l'aube du 21e siècle.

La mission de l'Armée de terre. L'Armée de terre s'est vu confier la mission suivante, dans le cadre des responsabilités globales attribuées aux Forces canadiennes : *développer et maintenir des forces terrestres polyvalentes et aptes au combat, afin que puissent être atteints les objectifs du Canada en matière de défense.*

Les objectifs de la mission. Cette mission générale comporte un certain nombre d'objectifs particuliers, notamment :

- **La défense du Canada.** Dissuader les agresseurs, défendre le territoire canadien, assurer la souveraineté du pays et venir en assistance aux autorités civiles.
- **La défense de l'Amérique du Nord.** Assurer la défense du continent nord-américain, en collaboration avec les forces

militaires des États-Unis, dans le respect des accords de défense continentale en vigueur.

- **La contribution à la sécurité internationale.** Participer à des opérations multilatérales terrestres ou combinées partout dans le monde, sous les auspices de l'ONU ou de l'OTAN, ou dans le cadre d'une coalition de pays alliés. On peut aussi devoir se joindre à des missions d'aide humanitaire et de secours, de stabilisation, de contrôle des armes ou d'instauration de la confiance.

Tâches attribuées. Découlent des objectifs opérationnels ci-dessus des tâches ou des responsabilités spécifiques attribuées à l'Armée de terre. Les principales sont les suivantes :

- être prête à mener des opérations militaires pour défendre le Canada et assurer sa souveraineté;
- être prête à mener des opérations de défense continentale avec les forces des É.-U., en conformité du Plan de base de sécurité canado-américain, y compris le commandement et le contrôle des forces en question en territoire canadien;
- fournir des forces pour la défense des pays membres de l'OTAN, en vertu des traités de défense collective signés par le Canada;
- établir les plans nécessaires et maintenir les ressources requises pour activer un état-major interarmées pour le commandement et le contrôle des opérations des FC au Canada même, ou fournir des renforts à tout autre quartier général des FC susceptible d'être constitué pour des opérations domestiques;
- maintenir des forces d'intervention immédiate pour les opérations domestiques d'assistance aux autorités civiles ou d'assistance aux autorités civiles;
- demeurer capable d'effectuer de la surveillance terrestre en territoire canadien;
- être prête à participer à des missions d'aide humanitaire et à des opérations de secours en cas de désastre, au pays et à l'étranger;

- fournir des forces tactiques et d'appui au combat qu'on pourra soutenir, pour les opérations de contingence n'importe où dans le monde, à l'appui de la politique gouvernementale;
- disposer de forces tactiques et d'appui au combat qu'on pourra soutenir, en vertu des accords de confirmation de l'ONU auxquels adhère le Canada;
- dépêcher des représentants devant agir comme observateurs militaires de l'ONU, aider à la vérification du contrôle des armes et se charger d'autres tâches à l'appui de la politique étrangère du Canada; et
- être prête à contribuer à la protection et à l'évacuation de Canadiens se trouvant dans des régions où des troubles ont éclaté.

Conclusion. L'Armée de terre est un instrument dont les Canadiens doivent absolument disposer pour être à même de réagir aux événements imprévus sur la scène tant nationale qu'internationale. Les accords de partenariat conclus par le Canada avec les États-Unis et son adhésion à l'OTAN suffisent certes à assurer sa défense territoriale directe, mais il lui faut disposer de sa propre Armée de terre permanente, capable de livrer combat, comptant sur un effectif suffisant, appuyée par des forces de réserve efficaces et disposant de plans de mobilisation appropriés. Les Canadiens pourront ainsi accepter les responsabilités inhérentes à leur liberté et à leur souveraineté, en plus de préserver leurs droits et leurs privilèges. Cela revêt une importance particulière quand on songe à la situation actuelle en matière de sécurité et à ce qui pourrait se produire à ce chapitre. L'Armée de terre sert à démontrer que les Canadiens ont les moyens et la volonté de protéger et de promouvoir leurs intérêts dans un monde de plus en plus troublé et imprévisible.

Chapitre Quatre

[4]

LE CONFLIT ET SA NATURE

LA SÉCURITÉ

Introduction. Dans notre monde moderne, la sécurité constitue un domaine excessivement complexe, qui est fonction des interrelations et du degré d'harmonie existant entre des particuliers, des groupes, des sociétés et des États. La sécurité sera toujours liée à la paix, aux conflits, à la guerre, voire à une combinaison de ces trois éléments.[4] Il peut arriver que les individus agissent par altruisme, mais les États font

4. Ainsi, un pays peut être aux prises avec un conflit interne mais être en paix avec ses voisins.

habituellement passer leurs propres intérêts en premier, ce qui s'applique à leurs objectifs politiques, économiques, idéologiques et culturels. Quand les intérêts des groupes ou des nations concordent, ou du moins quand ils ne représentent pas de menace réelle ou supposée pour autrui, la paix règne. Lorsqu'il y a des divergences et que les gestes ou les politiques de l'un sont considérés comme un danger pour les intérêts vitaux de l'autre, un conflit éclate. Les affrontements entre nations peuvent rapidement prendre de l'ampleur et se transformer en guerre. De même, des États sans cesse affectés par des conflits internes graves peuvent se voir menacés de dissolution, voire de guerre civile. Tout conflit ou toute guerre peut gagner en intensité et en violence, avoir des répercussions sur des tierces parties et comporter des risques de déshumanisation et de génocide. Il faut donc déployer tous les efforts possibles pour réduire les causes de conflit et, quand un affrontement éclate malgré tout, tenter de faire en sorte qu'il ne se propage pas. Dans notre monde moderne, les forces armées professionnelles jouent un rôle de premier plan en rapport avec la sécurité, en ce qu'elles ont la capacité de gérer les conflits et de rétablir la paix d'une façon efficace, disciplinée et moralement acceptable.

La paix. Au niveau des nations, la paix est définie comme l'absence de violence – directe ou indirecte, manifeste ou latente. La paix et le règlement pacifique des conflits sont certes la norme souhaitable, mais la réalité est que la paix n'est souvent que temporaire et fugace. Pour qu'elle soit durable et véritable, elle doit être basée sur le respect mutuel ainsi que sur des valeurs et des intérêts communs. Sur la scène internationale toutefois, la paix découle le plus souvent du fait qu'un État manifeste une volonté politique plus grande, jouit d'une supériorité militaire supérieure lui permettant de l'imposer et ne trouve personne pour l'en empêcher par la force; elle peut aussi être due à un équilibre des puissances et à des ententes sur le plan politique, comme en ont conclues les États-Unis et l'Union soviétique au sujet de l'Europe durant la guerre froide. Dans chaque cas, malgré le paradoxe qu'on ne manquera pas de relever, la paix dépend en bout de ligne de la volonté des États d'avoir recours à la force pour la préserver ou la rétablir, selon le cas.

Le conflit. Le conflit naît essentiellement du choc violent causé par la détermination d'un camp à imposer sa volonté à un autre camp qui la refuse. Le but du conflit est donc d'imposer sa volonté à un opposant ou à un adversaire. Dans les conflits inter-États, et même dans ceux intra-États, les moyens d'imposer sa volonté comprennent des mécanismes diplomatiques, économiques et politiques, de même que le recours ou la menace de recours à la violence via une force militaire. Il importe toutefois de comprendre qu'en cas de conflit, l'intervention militaire n'est qu'*un* des outils dont dispose un État ou un groupe pour imposer ses vues. De préférence, le but visé devrait être atteint par des moyens non militaires. Quand un État ou un groupe est incapable d'imposer sa volonté sans faire usage de la force, le conflit peut gagner en intensité et en envergure, pour peut-être même se transformer en guerre.

Les causes de conflit sont vieilles comme le monde. Les conflits découlent souvent de revendications de territoires, surtout à cause des ressources qu'on y trouve. Ils sont exacerbés par des émotions et des sentiments humains comme la peur, l'appât du gain, la haine et l'ambition, alliés à des intérêts politiques, économiques, ethniques, nationalistes et autres. À l'heure actuelle, la plupart des conflits ont tendance à être «intra-États» et à découler de discordes tribales ou ethniques (comme c'est le cas à Chypre, en Irlande du Nord, dans l'ex-Yougoslavie et dans de nombreux pays de l'Afrique centrale). Les conflits ouverts entre États sont moins fréquents à cause des mécanismes internationaux permettant de les résoudre ou de les limiter, et du danger qu'ils ne dégénèrent en guerre non désirée. Les conflits entre États qui perdurent et qu'on ne parvient pas à régler de façon pacifique ou à résoudre de manière décisive par la force – comme ceux opposant Israël et la Syrie ou encore les deux Corée – ne se propagent habituellement pas, à cause d'autres facteurs comme l'influence d'une grande puissance. Même quand on parvient à le circonscrire, un conflit demeure un environnement éminemment instable, exigeant une gestion de tous les instants. Il faut ainsi qu'une tierce partie offre des garanties et, souvent, l'intervention

directe d'une force de maintien de la paix de l'ONU ou de coalition multinationale est nécessaire.

La guerre. La guerre représente à la fois une escalade et une évolution du conflit, et revêt un caractère politique clairement défini.[5] Il s'agit en fait d'une entreprise politique et militaire de nature stratégique comportant le recours aux ressources militaires et autres d'une nation contre un ennemi, pour l'atteinte d'un but politique. L'objectif de la guerre est de remporter une victoire ou de rétablir une paix satisfaisant aux conditions ou aux fins politiques fixées par les leaders concernés. Le combat est alors livré en fonction d'une stratégie visant à défaire les forces armées représentant l'instrument de la structure politique et de la volonté de combattre de l'adversaire. Contrairement à ce qui se passe quand il y a uniquement conflit, la diplomatie joue un rôle beaucoup moins grand. Cela vient du fait que l'autorité politique se lançant sur le sentier de la guerre décide consciemment d'atteindre son but par des moyens militaires. Les diplomates peuvent toutefois être appelés à jouer un rôle plus actif en cas d'impasse militaire ou dans les dernières phases de la guerre, lorsqu'il devient nécessaire d'établir les conditions d'une armistice ou d'une capitulation.

Les objectifs et les moyens de la guerre. La guerre éclate quand la diplomatie et les autres mécanismes de négociation pour résoudre un conflit ou atteindre les objectifs politiques mis de l'avant se révèlent inefficaces, pour quelque raison que ce soit, et que le recours à la force armée devient le moyen de réaliser ses vues et d'appliquer ses stratégies politiques. Il se peut que la guerre vise des buts limités et que, partant, on la fasse avec des moyens limités; il se peut aussi qu'elle soit «totale», qu'elle implique toutes les ressources d'un État et qu'elle vise l'élimination complète de

5. La guerre peut aussi être vue comme une catégorie ou un sous-élément du conflit. C'est en fait la dimension politique très nette de la guerre, pouvant être présente ou non dans un conflit, qui nous amène à la considérer comme un condition et une activité distincte du conflit.

l'adversaire. C'est ce qui la rend qualitativement et quantitativement différente du conflit.

Raison d'être politique et engagement moral. Opter pour la guerre est la décision politique et militaire la plus lourde de conséquences que peut prendre un État ou un groupe, étant donné les très grands dangers inhérents, y compris subir la défaite et encourir des pertes catastrophiques, comme ce fut le cas pour l'Allemagne et le Japon lors de la Seconde Guerre mondiale. Le risque est encore plus grand de nos jours à cause de la possibilité du recours à l'arme nucléaire. Il est également difficile de se sortir d'une guerre avant la fin, étant donné qu'une fois le processus enclenché, celui-ci acquiert une dynamique imprévisible qui lui est propre et en vertu de laquelle les choses doivent se rendre à terme. Il faut donc que des motifs politiques valables servent de base à la préparation de la guerre et au déroulement de chacune de ses phases. Dans un même temps, un pays en guerre a besoin de l'entier appui et de l'engagement total de ses citoyens, qui doivent être prêts à faire des sacrifices et à endurer des souffrances. Sans engagement du genre de la part de sa population, un État a peu de chances d'atteindre ses objectifs.

Les buts de la politique à la guerre. À la guerre, les «activités» peuvent aller de la bataille intense entre deux forces militaires d'envergure, s'en prenant l'une à l'autre par suite d'une déclaration officielle d'ouverture des hostilités et disposant de toutes les ressources nationales mobilisables, à l'hostilité sourde débouchant à peine sur la violence. À cause des horreurs dont la guerre peut être la cause, ainsi que de ses conséquences habituellement imprévisibles et non souhaitées, il faut, avant de la déclencher, prendre tous les moyens raisonnables pour résoudre les différends et préserver la paix. La guerre est une chose qu'on doit sans cesse chercher à éviter, certes, mais les sociétés démocratiques n'en doivent pas moins se préparer à la faire, quand elles estiment que la cause est juste et qu'il n'y a pas d'autres possibilités, comme ce fut le cas pour le Canada qui a dû déclarer la guerre à l'Allemagne nazie en septembre 1939.

Il est de la plus haute importance toutefois que les Canadiens, s'ils s'engagent dans une guerre, soient parfaitement au courant du but politique visé et estiment que les stratégies politiques et militaires retenues conviennent dans les circonstances. Cela sous-entend une appréciation complète non seulement des coûts et des dangers inhérents, mais aussi des conséquences morales et politiques du passage ou du non-passage à l'acte.

La point de vue du soldat. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens ont pris part à deux guerres limitées, visant à résister à une agression ou à la faire cesser – ils se sont ainsi battus en Corée de 1950 à 1953, et dans le golfe Persique contre l'Irak en 1991. Le Canada a surtout été impliqué dans des conflits – non pas directement comme belligérant ou partie prenante d'un désaccord, mais plutôt comme intervenant indirect – en tant que gardien de la paix ou membre d'une coalition multinationale, avec pour objectifs politique et militaire d'empêcher qu'un conflit ne dégénère et ne s'étende. Il importe toutefois de préciser que, pour le soldat ordinaire et même du point de vue de la doctrine tactique, il n'existe pas de différence entre la nature intrinsèque du conflit et celle de la guerre, pas plus qu'on ne voit de divergences quant à la manière de les mener. À vrai dire, les différences entre un conflit et une guerre sont presque entièrement d'ordre théorique pour le soldat. Les choses qui l'intéressent le plus sont la nature de ses tâches, particulièrement la possibilité qu'il ait à prendre part ou non à des opérations de combat ou autres que le combat, les règles d'engagement, la confiance que lui inspirent ses chefs et la conviction de pouvoir compter sur l'appui moral entier de ses concitoyens.

Le spectre d'intensité des conflits et le continuum des opérations. L'environnement «sécurité» au sein duquel les nations interagissent peut être vu comme un spectre d'intensité des conflits allant de la paix à la guerre totale. (Voir Figure 3). Il importe toutefois de noter que le modèle présenté n'est que théorique et qu'il ne vise aucunement à présenter des modes d'action ou des réactions spécifiques par rapport à des situations

données; on doit plutôt le voir comme un outil d'analyse à utiliser au niveau stratégique pour mieux comprendre la relation entre la paix, le conflit et la guerre, ainsi que les types d'opérations militaires menées dans ces environnements ou conditions de sécurité.

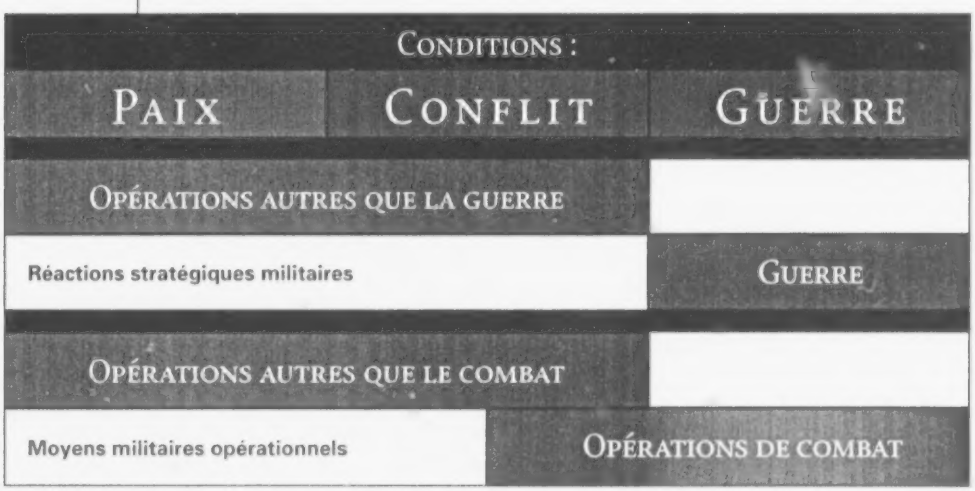

Figure 3 – Le spectre d'intensité des conflits et le continuum des opérations.

L'escalade du conflit. Dans le modèle ci-dessus, tous les pays peuvent se retrouver quelque part sur le spectre d'intensité des conflits, quelques-uns jouissant d'une paix relative et d'autres, plus nombreux, se retrouvant impliqués dans un conflit, voire une guerre. Il est relativement facile de déterminer les conditions de la paix, mais celles du conflit – qui englobent aussi les menaces de violence – sont beaucoup plus difficiles à cerner. À vrai dire, la frontière entre la paix et le conflit est souvent nébuleuse et il arrive fréquemment qu'on la franchisse, dans un sens ou dans l'autre. Une paix menacée devient fragile. À ce stade-là, quand les disputes ne peuvent pas être résolues de façon pacifique ou qu'on a recours à une stratégie de menace ou de coercition pour atteindre ses buts, on débouche sur un conflit. Lorsqu'un conflit atteint un niveau où l'on a recours à la force armée, les interventions diplomatiques et les négociations deviennent plus difficiles, et l'on se montre moins conciliant. De plus, il peut arriver qu'une des parties en présence ou les deux estime(nt) qu'elle(s) n'a(ont) pas d'autre choix que de faire la guerre pour arriver à ses (leurs) fins.

Les réactions militaires. Le modèle fera l'objet d'interprétations constantes visant à établir où un conflit ou un problème de sécurité spécifique s'y situe. Il est toutefois utile en ce qu'il permet d'identifier et d'associer les réactions militaires appropriées à une condition de sécurité ou à une situation conflictuelle particulière. Par conséquent, la réaction stratégique militaire en temps de paix et de conflit doit être l'*opération autre que la guerre*; durant la guerre proprement dite, on parlera plutôt de *faire la guerre*. Les opérations autres que la guerre représentent un très vaste concept et, pour l'Armée de terre canadienne, vont de l'assistance aux autorités civiles au pays même aux opérations d'imposition de la paix à l'étranger. Pour l'Armée de terre toujours, la guerre est la mise en application d'une stratégie nationale visant à imposer une volonté à l'ennemi et à atteindre les objectifs de la politique nationale par des moyens militaires décisifs.

Les opérations de combat et les opérations autres que le combat. L'obligation de mener, souvent en même temps, des opérations de combat et des opérations autres que le combat constitue l'un des principaux problèmes auxquels doivent faire face les forces armées évoluant dans tout le spectre d'intensité des conflits (voir Figure 3). Ainsi, dans l'ex-Yougoslavie et en Somalie, les troupes canadiennes non seulement effectuaient des patrouilles et des missions d'escorte armées, confisquaient des armes et séparaient des belligérants – ce qui constituait à chaque fois une opération de combat – mais se chargeaient aussi de toute une série d'opérations autres que le combat jugées essentielles au succès de la mission. Cela comprenait la distribution de denrées de secours, la reconstruction d'écoles et de cliniques, l'aide au rétablissement des services publics ainsi que toute une panoplie d'activités d'aide humanitaire et de soutien aux autorités civiles. Ce mélange d'opérations de combat et autres que le combat qui caractérise les opérations autres que la guerre doit être clairement défini, pour que les décideurs civils et les planificateurs militaires comprennent bien le rôle et les tâches potentielles des troupes canadiennes affectées dans un secteur de conflit, ainsi que les risques qu'elles y courent. La doctrine de l'Armée de terre

canadienne définit comme suit les **Opérations de combat** : *Opérations militaires où le recours ou la menace du recours à la force, y compris la force meurtrière, est essentiel pour imposer sa volonté à un adversaire ou accomplir une mission.* Le degré de force employé durant les opérations de combat est fonction de la situation tactique et des règles d'engagement. Il importe de souligner que les opérations de combat ne comportent pas nécessairement l'usage de la violence. À vrai dire, le but souhaité est souvent atteint sans qu'on ait à recourir à la force, du simple fait que l'adversaire réalise qu'il sera défait ou détruit s'il engage le combat. Les **Opérations autres que le combat** sont quant à elles définies comme des *opérations militaires où des armes peuvent être présentes, mais où l'on ne se servira ou menacera de se servir de ces dernières que pour se défendre et où celles-ci ne seront pas essentielles au succès de la mission.* Comme les deux types d'opération s'inscrivent dans un environnement conflictuel, les soldats canadiens doivent être préparés, entraînés et équipés en conséquence.

La structure et les caractéristiques du conflit

La façon dont une nation choisit d'engager la guerre n'est pas seulement inextricablement liée à la pratique réelle de la guerre, mais elle reflète également le point de vue moral de la société qu'elle représente.

– John Keegan, *A History of Warfare*

Introduction. Le conflit est une condition ou un état de l'environnement de sécurité, mais il est aussi une activité physique comprenant le recours à une force armée pour imposer sa volonté à un adversaire. Le conflit ne se différencie en rien de la guerre pour ce qui est de sa structure et de ses caractéristiques; la distinction entre les deux a trait à la fonction politico-stratégique distincte de la guerre et à la victoire militaire décisive qui est son

but ultime. Étant donné les ressemblances intrinsèques entre le conflit et la guerre, les explications qui suivent sur le premier s'appliquent autant à la seconde.

Le conflit sur les plans physique et moral. Le conflit se situe sur les plans tant physique que moral. Dans le premier cas, ses caractéristiques sont habituellement faciles à cerner, à comprendre et à mesurer. Elles comprennent les armes, la technologie, les coefficients de forces, le terrain capturé ou perdu, la logistique, ainsi que les facteurs économiques et industriels et ceux liés au personnel. Sur le plan physique, le soutien en matériel requis pour la manoeuvre, l'appui-feu et le maintien en puissance d'une force revêt une importance primordiale pour la conduite des opérations militaires. Sur le plan physique, le conflit est avant tout une science comportant la gestion de ressources et l'application de technologies. Il vise surtout à épuiser et à détruire les ressources matérielles qui permettent à l'ennemi de combattre et de l'aider à garder sa cohésion et à conserver sa volonté de résister.

Le conflit sur le plan moral. Sur le plan moral, le conflit est un choc de volontés opposées. Ses caractéristiques sont de nature psychologique et intangible, et sont axées sur le désir et la volonté d'un opposant de combattre et de résister. Les facteurs et éléments en cause sont souvent difficiles à cerner et impossibles à quantifier. Au niveau des nations, ils comprennent le leadership politique, le sentiment populaire, l'unité d'intention, le patriotisme, l'idéologie ainsi que les croyances et le caractère nationaux. La bataille d'Angleterre durant la Seconde Guerre mondiale, et particulièrement la détermination des Britanniques sous Churchill de «ne jamais se rendre» est un exemple frappant de conflit se situant sur le plan moral. Au niveau d'une armée, le conflit sur le plan moral a trait à la cohésion de la force, ainsi qu'à la détermination et à la volonté des combattants individuels de vaincre. On s'intéresse donc au leadership au combat, à la discipline, à la formation, à la persévérance, au moral, à l'esprit de corps et à tout ce qui est susceptible d'inspirer les soldats et de leur fournir une raison de combattre.

L'esprit de décision sur le plan moral. Comme il est centré sur l'humain, le plan moral est celui qui exerce la plus forte influence sur le déroulement et l'issue du conflit. C'est à ce niveau que les lacunes d'une armée sur le plan physique peuvent être corrigées, comme il en a été question au Chapitre 2. Le développement de qualités morales, et spécialement de celles se rattachant au commandement, au leadership et à l'ethos militaire sera toujours d'une importance capitale pour l'Armée de terre canadienne. Sur le plan moral, le conflit est un art.

Caractéristiques du conflit. C'est le choc et l'interaction de volontés humaines contradictoires, alliés à la puissance de feu et aux capacités de destruction des armes modernes, qui confèrent à un conflit sa dynamique de violence et font en sorte que l'issue de ce dernier est rarement prévisible. Les principales caractéristiques du conflit sont les suivantes :

- **Friction.** Comme l'a dit Clausewitz, la friction est ce qui rend si difficile ce qui semblait facile, et fait apparaître impossible ce qui s'annonçait difficile. Durant un conflit, une friction peut se faire sentir sur le plan moral, sous forme de choc des personnalités chez les chefs ou d'indécision chez les commandants; elle peut aussi être constatée sur le plan physique quand des véhicules tombent en panne, des communications sont coupées, des erreurs de navigation se produisent, le terrain où l'on progresse est difficile ou que le temps est mauvais. Lorsque des difficultés du genre s'ajoutent à l'action réciproque et à l'hostilité de l'ennemi qui, essaie d'imposer sa vision des choses, la friction abonde et est ce qui rend si difficile et complexe la conduite des opérations militaires.
- **Incertitude.** Tout conflit baigne dans une atmosphère d'incertitude. Malgré les progrès stupéfiants du traitement de l'information et de la gestion des données, les connaissances, les renseignements bruts et les renseignements relatifs à l'ennemi ou à la situation demeurent limités et fondés sur des probabilités. Le «chaos de la guerre» finit toujours par s'immiscer partout, créant de l'incertitude et empêchant

qu'on prenne des décisions vraiment éclairées. On peut améliorer les choses en créant un climat de confiance entre les chefs et leurs subalternes; en faisant preuve de jugement, d'expérience et d'intuition; en établissant des plans simples et souples ainsi que des ordres permanents et des instructions permanentes d'opération sensés; en s'assurant que les ordres et les intentions des commandants sont clairement exprimés et bien compris, et en favorisant l'initiative et l'indépendance de vue et d'action chez les subalternes.

- **Actions et réactions.** Le conflit se définit par une série continue d'actions, de réactions et de changements de situation, à mesure que les principes de la guerre (voir Chapitre 5) sont appliqués. De nouveaux défis et de nouvelles difficultés se présentent constamment, de même que des occasions d'en tirer profit. Le tempo des opérations sera fonction de l'aptitude d'une force à accélérer ou à réduire le rythme de ses activités, y compris la synchronisation de ses fonctions de combat, pour s'adapter à une situation sans cesse changeante.
- **Violence et destruction.** Un conflit est une activité intrinsèquement violente et sanglante engendrant la destruction, la terreur, la souffrance et la mort tant pour les combattants que pour les non-combattants. Les méthodes et les armes utilisées dans les conflits modernes sont extrêmement meurtrières, et le recours aux armes nucléaires et biologiques risque d'anéantir l'humanité.
- **La dimension humaine.** Étant donné qu'un conflit estun choc de volontés opposées, il est influencé en tout temps par le comportement humain. L'aptitude des unités à conserver leur cohésion et la capacité des soldats individuels de combattre efficacement dans la terrible tourmente de la bataille déterminent la portée et l'ampleur de leur succès ou de leur échec. L'impact du leadership, et particulièrement de la volonté personnelle des commandants et de l'exemple qu'ils donnent, est de toute première importance lui aussi. Le rendement des chefs sera de plus

influencé par leur propre compréhension des événements et leur réaction face à eux. D'où la nécessité de pouvoir compter sur des leaders physiquement et mentalement solides, ainsi que sur des soldats en forme, robustes, faisant preuve de force de caractère et désireux de vaincre.

Niveaux de conflit. Le conflit se déroule à trois niveaux – stratégique, opérationnel et tactique. Chacun est défini en fonction de la nature et de la raison d'être des opérations militaires en cours et des objectifs visés dans les circonstances. Lesdits niveaux n'ont rien à voir avec la taille des forces en présence ou le palier de commandement en cause. Même si les niveaux de conflit sont hiérarchisés, il n'y a pas de démarcations claires et il y a souvent chevauchement, comme le montre la Figure 4.

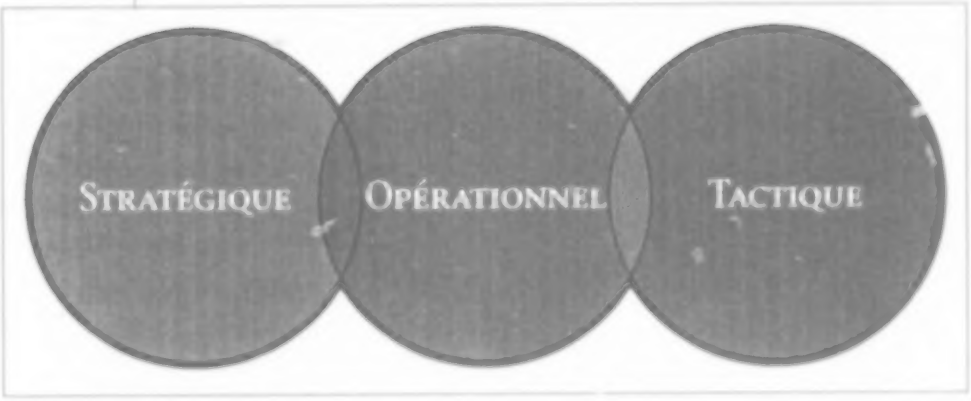

Figure 4 – Niveaux du conflit

- **Niveau stratégique du conflit.** Le conflit au niveau stratégique entraîne le recours aux ressources morales, économiques, scientifiques, technologiques et militaires d'un pays pour l'atteinte d'objectifs politiques essentiels à l'intérêt national. C'est à ce niveau que sont fixés les buts militaires nationaux, établies les orientations, forgées les stratégies, attribuées les ressources nationales et imposées les conditions et les limites quant aux actions militaires à entreprendre.

- **Niveau opérationnel du conflit.** Le niveau opérationnel du conflit fait le pont entre le niveau stratégique et le niveau tactique. C'est là qu'on planifie, mène et appuie les campagnes et opérations principales pour l'atteinte d'objectifs stratégiques dans les théâtres ou zones d'opérations. Ainsi, les commandants y décident quand, où et dans quelles conditions faire usage de la force et engager ou refuser le combat, en fonction du but stratégique toujours. Le niveau opérationnel du conflit comprend l'enchaînement d'événements tactiques en vue d'atteindre les objectifs opérationnels ainsi que la mise en oeuvre d'actions et de ressources destinées à provoquer ou à soutenir ces événements. Les actions militaires à ce niveau sont habituellement interarmées, c'est-à-dire impliquant plus d'une armée, et sont souvent combinées, c'est-à-dire regroupant des forces armées de plus d'un pays. Il se peut aussi qu'elles comprennent des interventions conduites par des forces spéciales. Une des caractéristiques principales de la façon de faire à ce niveau est qu'on s'y efforce de relier, de coordonner et d'élargir des actions de niveau tactique assorties et limitées pour leur conférer une dimension opérationnelle, voire stratégique.
- **Niveau tactique du conflit.** Le niveau tactique de conflit est celui où les commandants subalternes planifient et mènent les batailles et les engagements dans le cadre de l'effort au niveau opérationnel de la campagne. On se concentre alors sur l'incorporation et l'application des fonctions de combat, comme la puissance de feu et la manoeuvre, pour défaire l'ennemi en un lieu et à un moment donnés, ainsi que sur l'exploitation immédiate des succès obtenus. C'est au niveau tactique que se déroulent les opérations de combat et les opérations autres que le combat.

Le concept d'intensité. L'intensité a trait à la fréquence et à la force de la violence à laquelle on doit faire face lors d'un conflit et d'une guerre; elle est aussi une mesure du taux de consommation

Un exemple clair du lien qui existe entre l'effet des actions tactiques et du niveau opérationnel nous a été donné en juillet 1992 lorsque le groupement tactique du 1 R22eR, qui servait avec la Force de protection des Nations Unies, s'est déployé à partir de sa base en Croatie pour assurer la sécurité de l'aéroport à Sarajevo et protéger la livraison de l'aide humanitaire à la ville assiégée. Pendant que l'opération elle-même était au niveau tactique impliquant une force de l'envergure d'un bataillon, les mesures de sécurité et de rétablissement du pont aérien connexes ont eu un impact sur le niveau opérationnel et même stratégique de l'opération, en raison de leur signification politique et de la couverture intensive qui en a été assurée par les médias à l'échelle internationale. Il est certain que si le groupement tactique avait échoué dans sa mission, la crédibilité des Nations Unies en aurait été gravement minée, sans doute tout comme l'aurait été la volonté internationale de soutenir la mission de la FORPRONU par la suite.

des ressources. L'intensité peut être élevée quand les opérations de combat sont fréquentes ou particulièrement violentes. Elle est aussi susceptible de varier durant le conflit; ainsi, l'intensité qui était élevée au début pourra diminuer de beaucoup lorsque les ressources commenceront à manquer et que le nombre des victimes ira en augmentant. De même, l'intensité d'un affrontement pourra passer de faible à élevée, à mesure que la fréquence et la violence des combats se mettront à croître. Il peut arriver, pendant des conflits de longue durée, que surviennent des périodes prolongées où l'intensité des opérations est relativement basse, entrecoupées d'engagements d'envergure et de grande intensité. Il ne vaut donc pas la peine de tenter de classer les conflits d'après leur seule intensité; il s'agit en effet là d'un concept convenant mieux au plan stratégique qu'aux niveaux opérationnel et tactique. Même si les conflits de forte intensité sont ceux où l'on peut s'attendre à devoir déployer le plus de capacités, il n'existe pas de corrélation simple entre l'intensité d'un conflit et la nature ou la taille des forces requises pour y prendre part.

Le droit des conflits armés. On retrouve à tous les niveaux des conflits armés des règles internationales régissant les actions

des forces militaires et des combattants individuels. Ces règles sont dans une large mesure la codification des coutumes et des interdits moraux associés à la guerre depuis le Moyen-Âge, qu'on a modernisés pour tenir compte des armes et des organisations militaires actuelles. Les plus connus de ces préceptes sont les Règlements de la Haye de 1907, les quatre Conventions de Genève de 1949 avec leurs protocoles, les Conventions sur les armes conventionnelles de 1980 et la Convention sur les armes chimiques de 1993. Le Canada est d'ailleurs signataire de toute ces conventions. Les règles en question constituent un ensemble juridique international unique, auquel les nations et les soldats doivent se plier. Le sérieux des obligations en cause a pu être constaté lors des procès pour crimes de guerre de Nuremberg et de Tokyo, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, quand la peine de mort a été requise pour des individus accusés de manquements graves. Plus récemment, les Nations unies ont créé un tribunal pour juger les personnes accusées de crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda. Selon l'article 130 de la Loi sur la Défense nationale, les dispositions du Code criminel du Canada et toute autre loi du Parlement s'appliquent aussi à chaque fois que les Forces canadiennes se déploient pour des opérations à l'étranger. Les commandants doivent donc s'assurer que les soldats canadiens connaissent le droit des conflits armés, qu'ils savent comment l'appliquer et qu'ils fassent preuve du professionnalisme le plus élevé, faisant constamment honneur au Canada et à son Armée de terre.

Résumé. L'environnement «sécurité» comporte des éléments statiques et dynamiques; on y constate la progression paix-conflit-guerre inhérente aux relations entre États et, dans certains cas, à celles au sein d'un même État. Le conflit lui-même est à la fois un environnement et une activité, doté d'une structure spécifique et de caractéristiques identifiables, même si chaque conflit est unique en lui-même. Le rôle des Forces canadiennes dans le cadre d'un conflit ou d'une guerre sera d'imposer la volonté nationale, en vertu d'un ensemble de politiques soigneusement établies et d'une stratégie sensée, avec le soutien moral et matériel de

l'ensemble de la nation. Même si des mécanismes politiques et juridiques ont été mis en place pour réduire les causes de conflit et limiter la violence inhérente, l'histoire nous enseigne que la paix permanente et universelle tient probablement de l'utopie, du moins tant et aussi longtemps que les nations et les peuples seront prêts à combattre pour obtenir ce qu'ils désirent. Il demeurera donc important que les Canadiens disposent de forces armées polyvalentes, professionnelles et aptes au combat, capables d'évoluer dans tout le spectre d'intensité des conflits et de réagir de façons diverses, selon les menaces et les défis.

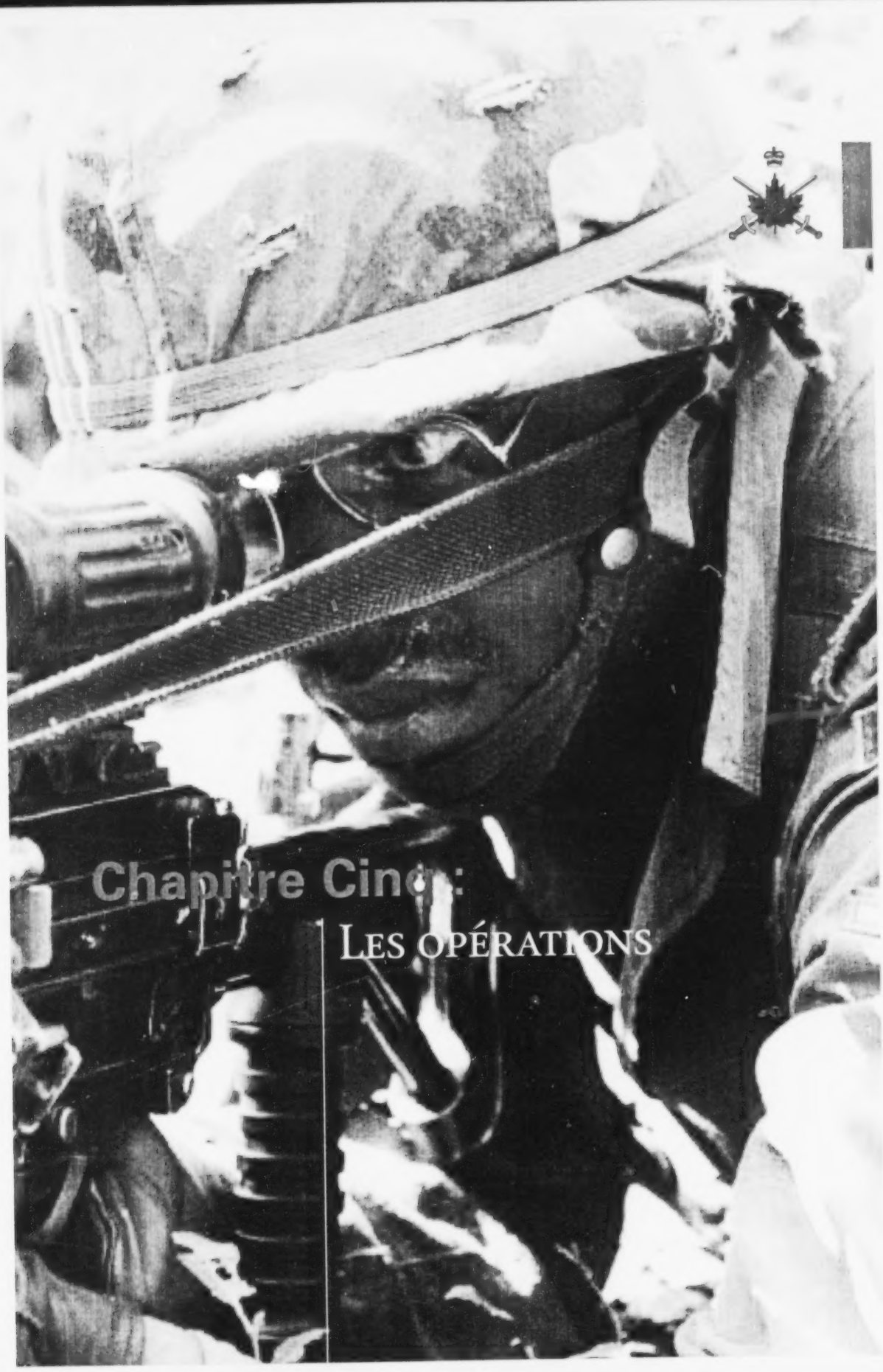

Chapitre Cinq :

Les opérations

[5]

LES OPÉRATIONS

Aucun plan d'opérations ne peut prévoir avec certitude ce qui se passera après la première rencontre avec les principales forces de l'ennemi. Le commandant est forcé ... de prendre des décisions en fonction de situations qu'il ne peut pas prévoir.

– Feld-maréchal von Moltke

LA BASE DU SUCCÈS DES OPÉRATIONS

Introduction. En situation de conflit et en guerre, le succès découle de la domination morale et physique que nous exerçons sur l'adversaire ou l'ennemi, circonstances qui nous permettent d'imposer notre volonté et de mettre en application notre politique. L'objectif des opérations militaires est d'aider à la matérialisation de cette domination. Dans l'ensemble, le but visé au cours des opérations consiste donc à vaincre ou à neutraliser les forces armées et autres ressources de l'adversaire qui soutiennent sa volonté de combattre ou de résister et qui appuient son but politique.

Mesure du succès. Le succès des opérations se mesure en fonction de critères établis à l'avance faisant état des conditions ou des résultats qu'il faut obtenir. C'est ce qu'on appelle l'*état final*. Le succès se mesure également aux niveaux de conflit stratégique, opérationnel et tactique. Ainsi, au niveau stratégique, le succès peut consister en la reddition entière de l'ennemi, la prise d'un territoire ou l'acceptation d'un plan de paix. Aux niveaux opérationnel et tactique, le succès ne se mesure pas uniquement en fonction des résultats qu'on veut obtenir à la suite de campagnes

ou de batailles; on évalue également jusqu'à quel point le but ou l'état final visé au niveau stratégique est atteint. Dans tous les cas, le succès remporté aux niveaux opérationnel et tactique doit renforcer le succès obtenu au niveau stratégique et être évalué en fonction de sa contribution à ce dernier. Au fur et à mesure que les opérations progressent et que la situation évolue, il peut devenir nécessaire de réévaluer ce qui constitue un succès et modifier les objectifs et la stratégie en conséquence.

Primauté des opérations. La primauté des opérations est le principe ou le concept qui stipule que, dans l'Armée de terre, la doctrine, l'instruction, la conception de l'organisation, l'acquisition du matériel, les politiques concernant le personnel et l'administration doivent être régis par l'objectif premier de l'Armée de terre qui consiste à défendre le pays et à combattre avec succès à la guerre. Le principe de la primauté des opérations rend l'Armée de terre apte à accepter de nouvelles tâches sur-le-champ et à effectuer des opérations avec efficacité et efficience et le plus économiquement possible, n'importe où dans le spectre des conflits. Comme ce principe est primordial à l'Armée de terre pour jouer son rôle et remporter du succès, il incombe à tous les chefs de faire en sorte que la primauté des opérations soit en tout temps respectée.

Facteurs influant sur le succès. Il existe de nombreux facteurs pouvant influer, dans un sens ou dans l'autre, sur le succès des opérations : en particulier, ceux qui sont liés à la structure et aux caractéristiques du conflit et à la qualité sur les plans moral et matériel des forces qui y participent. Cependant, les facteurs décrits ci-après sont eux aussi importants et influent sur la capacité de l'Armée de terre d'obtenir du succès au cours des opérations.

- **Équilibre politique/militaire.** En situation de conflit et en guerre, le succès dépend de l'existence d'une politique solide et bien conçue à partir de laquelle on élabore une stratégie et des plans d'opération, ce qui comprend une définition et une délimitation claires de l'état final recherché par les actions militaires. Il doit exister un équilibre adéquat

entre les buts politiques et militaires, et les différents éléments de la stratégie doivent être soigneusement agencés et s'appuyer mutuellement. Cela suppose que les autorités politiques doivent s'assurer que les concepts d'utilisation des forces sont clairs et qu'elles disposent de ressources et de capacités militaires suffisantes pour atteindre les objectifs politiques recherchés. Du côté des militaires, l'ensemble de la planification doit toujours se faire et être validé en fonction du but politique de sorte que les opérations puissent réellement aller dans le sens du but visé. Il est particulièrement important de voir à la production en temps opportun d'informations axées sur la mission, ce qui permettra l'exécution d'une bonne planification des opérations par les commandants et états-majors subordonnés et l'établissement de règles d'engagement appropriées. Dans la quête d'un équilibre politico-militaire approprié, il faut prendre garde de ne pas mêler les sphères de responsabilité civile et militaire et de maintenir des voies hiérarchiques et de communication distinctes.

- **Environnement opérationnel.** Si les chefs politiques et les commandants militaires ne connaissent pas la nature de l'environnement opérationnel dans lequel les Forces canadiennes sont employées, il est peu probable que les opérations soient couronnées de succès. Cet environnement opérationnel ne se résume pas à la situation militaire; il englobe les facteurs politiques, sociaux, culturels et autres, y compris ceux qui existent au Canada, qui peuvent influer sur le déroulement des activités militaires et sur l'exécution des tâches. La connaissance de l'environnement opérationnel met à l'abri des mauvaises surprises et permet aux soldats et aux commandants de prévoir les événements et de réagir à leur avantage. Les médias constituent l'un des plus importants de ces facteurs car ils ont le pouvoir d'intensifier, d'interpréter et de diffuser les événements. Les commandants doivent donc être parfaitement au courant de l'impact que les activités des médias peuvent avoir sur leur mission, en particulier au niveau stratégique.

En fait, les moyens modernes dont les médias disposent pour faire leur reportage sont tels que les décisions et les mesures prises au niveau tactique, même dans un théâtre d'opérations éloigné, peuvent rapidement prendre de l'importance au niveau stratégique. En raison de ce phénomène, les militaires de tous les grades se doivent de constamment garder à l'esprit l'intention de leur supérieur et de faire en sorte que leurs propres faits et gestes ne compromettent aucunement la réalisation de cette intention et la réussite de l'opération, ni n'aient d'incidences négatives sur ces dernières.

- **Philosophie de commandement.** La façon dont l'Armée de terre aborde le commandement et la nature des liens qui existent entre les commandants et les subordonnés sont le reflet de la manière dont le Canada fait la guerre; elles constituent l'un des facteurs les plus importants contribuant au succès des opérations. Cette philosophie de commandement suppose l'existence d'une qualité élevée de leadership, d'une doctrine et d'une instruction pertinentes, de processus de prises de décisions efficaces et d'un lien puissant entre les chefs et les subordonnés. Il faut que les commandants soient doués et actifs et qu'ils possèdent la force intérieure et la détermination pour faire accomplir les choses. Ils doivent encore s'efforcer de créer la synergie et la souplesse dans les opérations qui sont nécessaires; à cette fin, ils verront à installer dans leur force une forte cohésion et à insuffler à leurs soldats leur propre soif de victoire. Notre philosophie de commandement met l'accent sur l'unité de l'effort, l'obligation d'agir, la rapidité d'exécution et l'initiative disciplinée. Elle nous force à prendre des décisions en temps opportun, à énoncer clairement l'intention et à comprendre l'intention du commandant supérieur; de plus, les subordonnés doivent faire se réaliser cette intention. Bien qu'on favorise la liberté d'action et le sens de l'initiative, il doit y avoir en contrepartie obéissance, discipline et obligation de rendre compte. Le principe de l'exécution au niveau approprié

(*subsidiarity*) doit être appliqué. Il faut dans toute la mesure possible donner aux commandants subordonnés les responsabilités, les informations et les ressources dont ils ont besoin pour agir selon les exigences de la situation tactique sans autre consultation avec l'autorité supérieure. En fait, les subordonnés sont habilités à se comporter et à réagir à des situations comme leur commandant l'aurait fait, s'il avait été là en personne. Pour mettre notre philosophie de commandement en application, les chefs doivent connaître leurs subordonnés intimement et leur faire confiance implicitement; pour leur part, les subordonnés doivent non seulement être de grands experts de l'art militaire mais aussi être pleinement conscients de leurs responsabilités envers leur commandant et prêts à les assumer. Notre philosophie de commandement exige encore qu'un climat de confiance et de compréhension mutuelle complète envahisse les différents niveaux de commandement et régissent les rapports entre les différentes armes de combat et d'appui, entre les structures hiérarchiques et les structures d'état-major et entre les quartiers généraux et les unités de campagne. Notre philosophie de commandement constitue le lubrifiant *par excellence* non seulement dans les opérations mais aussi dans les activités quotidiennes de l'Armée de terre. On l'inculque grâce à l'instruction, à des ordres permanents et à des instructions permanentes d'opération bien conçus et à l'exercice et à une promotion de tous les instants des habitudes professionnelles. Le système des mess de l'Armée de terre, qui suscite l'esprit d'équipe et de camaraderie, soutient également cette philosophie. En particulier, la philosophie de commandement dépend de commandants qui sont d'abord et avant tout de bons chefs capables d'aller chercher et d'utiliser le dévouement, les compétences et les capacités présents dans tout officier subordonné et soldat.

- **Doctrine.** L'application efficace d'une doctrine éprouvée est également essentielle au succès des opérations.

Selon l'Armée de terre, *la doctrine est l'énoncé officiel des connaissances et de la pensée militaires jugées pertinentes à un moment donné et qui englobe la nature du conflit, la préparation conséquente des troupes de même que la méthode d'engagement qui lui permettront de remporter la victoire.* La doctrine a aussi pour objet de transmettre des connaissances et des directives sur l'organisation des forces armées et sur le déroulement des opérations, ce qui fait partie intégrante de l'art militaire. L'histoire a démontré qu'une armée sans doctrine ou qu'une armée qui n'applique pas celle qu'elle a, échouera au cours de ses opérations. La doctrine de l'Armée de terre provient de nombreuses sources; cependant, sa conception et sa mise en application sont le reflet des impératifs professionnels, des expériences passées, de la culture nationale et du caractère du soldat canadien. Comme telle, elle fait partie intégrante de la manière dont le Canada fait la guerre. L'élaboration et la rédaction de la doctrine constituent un processus permanent. Il faut constamment valider et vérifier la doctrine pour s'assurer de sa pertinence, en particulier en ce qui regarde l'intégration et la mise en application de la technologie dans l'Armée de terre et la conformité de cette doctrine avec la politique de défense nationale. À ce titre, la doctrine joue un rôle important dans l'établissement de la structure, de l'équipement, de l'instruction et des autres exigences opérationnelles de l'Armée de terre.

- **Instruction et perfectionnement professionnel.** L'instruction appropriée des soldats et le perfectionnement professionnel des chefs sont des ingrédients essentiels du succès des opérations. La conception, l'exécution et la supervision de l'instruction constituent pour les chefs une importante responsabilité. Loin d'interrompre l'instruction et le perfectionnement professionnel pendant les conflits, nous devons au contraire redoubler de vigueur et d'intensité et intégrer les leçons retenues des opérations en cours. À l'instar du combat, le déroulement de l'instruction doit

être décentralisé, mais orienté en fonction d'une intention commune. L'entraînement doit tendre à créer un esprit d'équipe toutes armes discipliné au niveau tactique le plus haut possible. L'instruction et les études théoriques ne doivent pas seulement viser l'acquisition de compétences techniques, mais doivent aussi être axées sur les réalités incontournables que sont le professionnalisme de l'Armée de terre et l'éthique militaire, puisque ce sont là les deux éléments qui constituent la base morale essentielle au succès à la guerre et dans les autres types d'opérations. Tout en contribuant à l'édification de la cohésion et en insufflant aux soldats la volonté de gagner, un entraînement bien conçu se traduit par l'acquisition de capacités sur le plan physique, soit des troupes endurcies, préparées et disciplinées capables de résister aux tensions et aux rigueurs du combat. Même si l'Armée de terre canadienne doit toujours principalement se concentrer sur l'entraînement à la guerre, soit le scénario du pire, elle doit être en mesure d'effectuer des opérations autres que la guerre. À cause de la grande diversité de ces opérations et des défis propres à chacune d'entre elles, il faut un entraînement spécialisé à l'extérieur des champs traditionnels d'expertise militaire. Il faut faire en sorte qu'un tel entraînement procure aux soldats, sur le plan tant individuel que collectif, les compétences essentielles et l'attitude mentale qui permettront le succès des missions.

- **Matériel.** Même si le succès des opérations repose grandement sur des facteurs d'ordre moral, il serait insensé de nier l'importance du matériel. La prolifération des systèmes d'armes modernes et des technologies meurtrières, en particulier dans les coins du monde où des soldats canadiens peuvent être envoyés, rend cette affirmation d'autant plus vraie. D'où la nécessité pour l'Armée de terre de toujours disposer des armes et de l'équipement dont elle a besoin pour faire face à de telles menaces, non seulement pour avoir du succès dans ses opérations, mais aussi pour faire en sorte que les soldats

canadiens sont protégés de façon adéquate et que les pertes sont gardées au niveau le plus bas possible. En outre, nous avons besoin de ressources logistiques et d'un soutien administratif adéquat pour lancer les opérations, en assurer le maintien et plus facilement les mener à terme.

- **Planification pour l'expansion de la force et la mobilisation.** En particulier en temps de guerre ou dans les situations de crise grave, le succès des opérations dépend également de l'efficacité des plans de mobilisation qu'on a mis en place pour rapidement mettre des forces sur pied et les maintenir en puissance aussi longtemps qu'il le faut. On a également besoin de planifier la mobilisation pour permettre le maintien des engagements militaires en cours, alors que de nouveaux engagements sont entrepris et pour conférer au Gouvernement une souplesse sur le plan stratégique. Pour l'Armée de terre, la mise sur pied et la mobilisation de la force se fondent au départ sur la Force de réserve (Milice), dont c'est historiquement le rôle et l'objectif. Dans les cas de crises suffisamment graves et de menaces sérieuses contre le pays, la mobilisation peut toucher l'ensemble de toutes les ressources humaines et matérielles du pays. Il faut tout faire pour effectuer la mobilisation dans le contexte du système régimentaire. Cette façon de faire facilite le développement de la cohésion dans les nouvelles unités ou les unités en expansion tout en inculquant le professionnalisme et l'éthique militaire dans une force agrandie.
- **Chance et occasions.** Partie inhérente de n'importe quel conflit, la chance est une source continuelle de friction. Qu'on le veuille ou non, l'élément chance joue toujours, dans un sens ou dans l'autre. Quand le sort nous est favorable, nous pouvons avoir l'occasion d'obtenir des avantages opérationnels imprévus. Pendant les opérations, les commandants et tous les soldats doivent toujours être à l'affût afin de créer, de reconnaître, de saisir et d'exploiter les occasions de succès.

La capacité et l'efficacité opérationnelles

Dans aucune autre profession que l'armée l'emploi de personnel non entraîné n'est-il aussi coûteux et aussi irrévocable.

– Général Douglas MacArthur

Introduction. La capacité opérationnelle est l'état de préparation qu'une unité atteint pour effectuer les missions pour lesquelles elle est organisée ou conçue. C'est une notion associée à celle d'efficacité opérationnelle, qui, elle, est la mesure dans laquelle les forces sont capables de remplir les missions qu'elle ont reçues, compte tenu des capacités connues de l'ennemi ou des exigences particulières de ces missions. Le niveau de capacité et d'efficacité opérationnelles d'une unité influe énormément sur sa capacité de lancer et d'effectuer avec succès des opérations. La capacité et l'efficacité opérationnelles sont des responsabilités du commandement. Ces responsabilités comportent ce qui suit : établir des objectifs et des normes d'instruction; déterminer des critères de mesure de la compétence et des capacités des unités; s'assurer que, dans les unités, les organisations, les dispositions concernant le commandement et le contrôle, les armes et les équipements conviennent aux opérations possibles; et, le plus important, s'assurer que les unités travaillent dans la cohésion, sont bien dirigées et satisfont à des normes élevées de discipline et de moral.

Éléments de la capacité et de l'efficacité opérationnelles. Dans les limites de ces exigences générales, la capacité et l'efficacité opérationnelles de l'Armée de terre découlent également des facteurs énoncés ci-après et en dépendent.

- **Facteur humain.** L'Armée de terre, c'est d'abord et avant tout des gens, soit des groupes de soldats organisés, entraînés et équipés pour combattre au sol. Il s'agit de la *Force totale*, soit une force composée de membres de la

Force régulière et de la Réserve qui, ensemble, constituent une Armée de terre intégrale et opérationnelle en temps de paix, en situation de conflit et en temps de guerre. Il est nécessaire d'adopter une telle approche, car la Force régulière sera toujours incapable, seule, d'assurer la tenue et le maintien en puissance d'opérations de grande envergure, de longue durée ou de grande intensité. Pour que le concept de la Force totale soit efficace, il faut que les soldats de la Force régulière et de la Réserve soient bien dirigés, entraînés et équipés de façon appropriée et que leur soutien et leur administration soient adéquats. La pierre angulaire de la capacité et de l'efficacité opérationnelles de l'Armée de terre est une base solide de ressources humaines jetée en fonction des exigences du professionnalisme militaire.

- **Potentiel de combat polyvalent.** L'Armée de terre doit être capable de fonctionner avec succès dans tout le spectre d'intensité des conflits et dans le continuum des opérations. Elle y parvient grâce à l'intégration et à l'application efficaces des six fonctions de combat : le commandement, la manoeuvre, la puissance de feu, la protection, les opérations d'information et le maintien en puissance[6]. Le potentiel de combat polyvalent est ce qui permet à l'Armée de terre de prendre et de tenir du terrain, d'effectuer par la force des opérations préventives, de désorganiser et de perturber l'ennemi et, finalement, de détruire sa cohésion et sa volonté de combattre ou de résister. La dimension morale de ce potentiel exige un leadership compétent et une saine doctrine qui prépare les soldats au combat tout en cultivant chez eux une cohésion à toutes épreuves et une volonté de gagner. Sur le plan matériel, il englobe les armes, l'équipement et la technologie qu'il faut pour faire la guerre et effectuer les autres types d'opérations. Pour disposer d'un potentiel de combat

6. Ces fonctions sont décrites en détail dans B-GL-300-001/FP-000, *Conduite des opérations terrestres*.

polyvalent, il faut encore que nous ayons une Armée de terre d'une taille suffisante pour être capable de fournir des forces de campagne bien entraînées et autonomes en vue d'opérations interarmées et interarmes dans tous les types d'environnement de combat terrestre, notamment ceux dans lesquels des armes nucléaires, chimiques et biologiques peuvent être utilisées.

- **Dispersion et décentralisation.** La grandeur du Canada et la diversité de son terrain jointes aux types de tâches inhérentes à la défense territoriale et aux opérations domestiques, font en sorte que l'Armée de terre doit disperser sa présence dans le pays et décentraliser le commandement. Cela lui permet d'intervenir rapidement dans les situations d'urgence au pays, notamment pour des opérations d'assistance aux autorités civiles et d'aide au pouvoir civil. Ainsi positionnés, les commandants et les troupes ont également la possibilité de se familiariser avec leur zone éventuelle d'opérations nationales; ils connaissent notamment les autorités locales et les autres organisations et organismes avec lesquels ils peuvent être appelés à travailler. À ce chapitre, les unités et sous-unités de la Réserve ont un rôle important à jouer, car elles sont présentes dans plus de 150 villes, villages et collectivités partout au pays; dans ces endroits, elles constituent en quelque sorte une «empreinte» militaire et une capacité locale. Cette grande dispersion des formations et des unités de la Force régulière et de la Réserve exige cependant qu'on déploie des efforts constants pour assurer le maintien de la cohésion dans l'Armée de terre. On doit notamment faire respecter la doctrine, tenir fréquemment des exercices d'envergure et établir et faire respecter des normes et des instructions d'opérations communes à toute l'Armée de terre.
- **Polyvalence.** À cause du concept de la capacité et de l'efficacité opérationnelles, les forces de campagne de l'Armée de terre doivent être en mesure de s'adapter rapidement et de la façon la plus ordonnée possible aux changements dans les rôles et les tâches. Ceci comprend

la modification des organisations, de l'équipement et des instructions d'opérations qu'il faut faire pour satisfaire aux exigences particulières et souvent imprévisibles des opérations autres que la guerre. Les unités doivent être prêtes à fonctionner dans tout le spectre d'intensité des conflits ainsi qu'à effectuer des opérations de combat et des opérations autres que le combat dans le cadre d'une mission unique. Elles doivent également être en mesure de travailler en collaboration avec les forces aériennes et navales et, dans le cadre d'opérations combinées, avec les forces armées d'alliés et les partenaires d'une coalition.

- **Mobilité et projection des forces.** À cause de sa dispersion géographique dans le deuxième plus grand pays du monde, l'Armée de terre doit posséder une mobilité aux niveaux tactique, opérationnel et stratégique ou y avoir accès. À cet effet, elle compte notamment sur le maintien d'un haut niveau de préparation en collaboration avec des éléments désignés de la force aérienne et sur des moyens pour parachuter les troupes et l'équipement et pour en assurer le transport aérien. La mobilité et la projection des forces sont des caractéristiques dont l'Armée de terre a absolument besoin pour être en mesure d'effectuer des déploiements rapides à l'étranger, dans le but d'appuyer la politique étrangère et de défense du Canada, et au Canada, dans le but d'assurer la défense territoriale, d'intervenir dans les cas de catastrophes aériennes dans le Grand Nord et d'effectuer des opérations et de l'entraînement.
- **Mise en pratique de la technologie.** La science et la technologie décuplent la puissance de combat pour ce qui est de neutraliser et de vaincre les systèmes d'armes de l'adversaire et d'améliorer la sécurité et la survivabilité des soldats canadiens pendant la guerre et les opérations autres que la guerre. En recherche et développement, il faut continuellement chercher à exploiter et à mettre en application des progrès scientifiques et technologiques afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'Armée de terre.

- **Autonomie.** Les forces de campagne de l'Armée de terre doivent être capables, pendant les opérations, d'opérer sans l'infrastructure de base qui les soutient en garnison. D'après la façon dont elles sont conçues et établies, les unités doivent disposer organiquement du personnel et des ensembles d'équipement de soutien au combat qui leur permettent d'entreprendre des tâches avec un minimum de réorganisation et d'effectifs d'augmentation. L'Armée de terre doit être capable d'assurer son propre soutien dans la mesure qu'il faut pour participer aux opérations de soutien de la paix des Nations Unies et de la coalition.
- **Maintien en puissance.** En plus de l'endurance qui les caractérise, soit la capacité de demeurer efficace au combat après avoir subi des pertes, les forces de campagne de l'Armée de terre doivent pouvoir compter sur des stocks logistiques, un soutien du service de santé et un système de replacement des effectifs les rendant aptes à intervenir rapidement dans les situations d'urgence et à poursuivre les opérations aussi longtemps que c'est nécessaire.
- **Collaboration entre militaires et civils.** L'Armée de terre ne fonctionne pas en vase clos et ne peut pas le faire. Sa préparation et son efficacité dépendront toujours d'une base de soutien compétente et dévouée composée de civils oeuvrant au ministère de la Défense nationale ou engagés envers celui-ci et constituant une équipe de défense unique. En fait, au cours des deux guerres mondiales, militaires et civils, s'appuyant les uns les autres et aussi essentiels les uns que les autres à la victoire, se sont unis dans des efforts auxquels tout le pays a participé. Puisque, en cette ère qui suit la Guerre froide, les opérations et la gamme des tâches de l'Armée de terre deviennent de plus en plus diversifiées, la polyvalence et le potentiel de cette dernière dépendront plus que jamais d'une collaboration étroite et d'un compréhension mutuelle avec les effectifs et les organisations civils de soutien. Ce partenariat et cet effort collectif englobent même les familles des soldats dont la

contribution est d'apporter le soutien personnel essentiel au moral du soldat.

- **Processus de planification et d'état-major.** La capacité et l'efficacité opérationnelles dépendront également de processus de planification et d'état-major efficaces et normalisés aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. La procédure de combat (la méthode utilisée par les commandants pour choisir, avertir, organiser et déployer des troupes pour les missions) doit être la base de ces processus. De plus, l'ensemble de la planification et des décisions doit découler d'une analyse complète de la mission et d'appréciations de la situation bien effectuées. La totalité des activités de planification et du travail d'état-major doit aider les commandants à diffuser des ordres précis et concis énonçant clairement la mission et les tâches à effectuer et le concept de l'opération qu'ils préconisent pour remporter du succès. L'instruction liée aux processus de planification opérationnelle et d'état-major et l'élaboration de plans de contingence et d'instructions permanentes d'opérations doivent être considérées comme des tâches cruciales incombant aux commandants opérationnels supérieurs et comme un élément clé de la capacité et de l'efficacité opérationnelles.

Le déroulement des opérations

Les tactiques et l'administration sont les matériaux de l'art des opérations et le succès de l'élaboration d'une opération dépend tout à la fois de la résolution fructueuse des problèmes individuels tactiques par les forces et de la fourniture du matériel dont elles ont besoin pour mener une opération sans interruption jusqu'à ce que le but ultime soit atteint.

– Aleksandr A. Svechin, *Strategy*

Les principes de la guerre. Pour ce qui est de l'exécution des opérations de l'Armée de terre, la doctrine puise ses racines

dans les principes de la guerre. Ces principes sont le produit des leçons retenues par les commandants depuis deux mille ans et ont contribué par le passé au succès des opérations militaires. À peu près toutes les armées du monde ont adopté ces principes et les appliquent d'une façon qui est le reflet de leurs propres expériences et besoins et qui s'adapte à ceux-ci. Les principes de la guerre ne doivent pas être considérés comme des facteurs incontournables mais plutôt comme un cadre de référence stimulant la réflexion et améliorant la liberté d'action. En fait, l'importance et la possibilité d'application de chaque principe varient selon la situation opérationnelle et le niveau du conflit. De plus, l'évolution technologique influe sur les principes de la guerre, et leur valeur propre dépendra des circonstances du moment. Le problème auquel un commandant est confronté réside dans le choix des principes sur lesquels il faut insister dans une situation en particulier.

Dans la doctrine canadienne, il y a dix principes de la guerre. Leur application efficace constitue le fondement des opérations, tant en guerre qu'au cours des autres opérations.

- **Choix et maintien du but.** Chaque opération doit comporter un but unique, réalisable et clairement défini qui demeure le centre d'intérêt de l'opération et vers lequel tous les efforts doivent tendre. Bien que le but ultime d'un conflit ou de la guerre soit de supprimer la cohésion et la volonté de combattre de l'ennemi, chaque opération doit, peu importe le niveau, comporter un but plus restreint qui soit clair, simple et direct. Ce but est choisi après une étude et une analyse attentives de la mission confiée et du résultat recherché. Une fois ce choix fait, il ne faut plus changer le but. Tout écart par rapport au but entraîne un gaspillage d'efforts et, au bout du compte, l'échec. Si la mission change, alors là il faudra probablement adapter le but en conséquence. Ce premier principe est le plus important, car le succès repose en bout de ligne sur l'exactitude et le respect du but.

- **Maintien du moral.** Après le leadership, le moral est l'aspect le plus important de la dimension morale du conflit. Nous en avons absolument besoin pour inculquer cohésion et volonté de gagner. Le moral est cependant sensible aux conditions ambiantes et ne doit jamais être tenu pour acquis. Les outils permettant de développer cette précieuse richesse sont un bon leadership, une saine discipline, un entraînement réaliste, la confiance du soldat dans l'équipement et le sentiment d'être utile.
- **Action offensive.** Pour triompher de l'ennemi et lui imposer notre volonté, nous devons effectuer des actions offensives. Pour obtenir des résultats sans équivoque pendant les opérations, nous devons parvenir à effectuer de telles manoeuvres. En tant que principe de la guerre, l'action offensive comporte un état d'esprit incitant à saisir, à exploiter et à conserver l'initiative. L'avantage moral réside dans l'action offensive car celle-ci tend à conférer l'initiative, apporte une liberté d'action et force l'ennemi à réagir de façon réactive plutôt que pro-active.
- **Surprise.** On agit par surprise en frappant l'ennemi à un moment ou à un endroit où il n'est pas prêt ou d'une façon pour laquelle il n'est pas préparé; ainsi, on sème la confusion dans sa chaîne de commandement ou on la paralyse et on supprime ou affaiblit sa capacité de combattre. C'est surtout au niveau tactique qu'on peut profiter de l'effet de surprise, car c'est là qu'on peut le plus efficacement dissimuler les préparatifs d'une attaque. Il n'est pas essentiel que l'ennemi soit pris complètement par surprise; il suffit qu'il se rende compte trop tard de ce qui se produit pour réagir efficacement. Pour préserver l'effet de surprise, on peut agir à la dérobée ou avoir recours à la rapidité d'exécution, au renseignement, à la déception, à l'originalité ou à l'audace. Il faut tout faire pour produire un effet de surprise et pour se prémunir contre lui. En agissant par surprise, on peut obtenir des résultats disproportionnés quant aux efforts déployés. Dans certaines opérations, alors que les autres facteurs ne sont pas favorables, la surprise peut être essentielle au succès.

- **Sécurité.** De façon générale, la sécurité sert à protéger la cohésion de la force et d'autres éléments de sa puissance de combat. Pendant les opérations, elle est un moyen de protection des points faibles et des intérêts vitaux. De plus, elle procure à la force une liberté d'action qui lui permet d'atteindre ses objectifs malgré l'interférence de l'ennemi et elle empêche l'ennemi d'acquérir un avantage inattendu. La sécurité découle de mesures actives et passives qu'on prend pour se prémunir contre la surprise, l'observation, la détection, l'interférence, l'espionnage, le sabotage et les autres activités visant à nuire à la réalisation des intentions des forces amies et à leurs ressources. La sécurité ne signifie pas qu'il faut agir avec une prudence inutile et éviter les risques, car, dans un conflit ou en guerre, il faut faire preuve d'audace.
- **Concentration de la force.** Pour avoir du succès au cours des opérations, il est nécessaire de concentrer une force, tant morale que physique, supérieure à celle de l'ennemi au moment et à l'endroit voulus. La concentration ne suppose pas nécessairement qu'on masse des forces à un endroit, mais plutôt qu'on les dispose de façon qu'elles puissent se combiner rapidement pour produire un avantage considérable et donner à l'ennemi le coup décisif au moment et à l'endroit voulus.
- **Économie d'effort.** Au nom de l'économie d'effort, on dépense ou utilise le moins de moyens et de ressources possibles dans les zones autres que celles dans laquelle l'effort principal contre l'ennemi doit porter. Ce principe suppose l'acceptation de risques prudents dans ces zones pour qu'une concentration efficace de puissance de combat puisse être produite au moment et à l'endroit décisifs. Il n'implique pas l'utilisation d'une force minimale, car l'ennemi doit toujours être frappé avec le plus de force possible. Non, les éléments clés du principe de l'économie d'effort sont plutôt une consommation judicieuse des ressources et un emploi équilibré des forces.

- **Souplesse.** Les commandants doivent faire preuve de bon jugement et être prêts à modifier leurs plans pour tirer parti des occasions qui se présentent ou changer les points où ils font porter leurs efforts. Les ingrédients de la souplesse sont une bonne instruction, la discipline, les communications, des plans simples qui peuvent être modifiés, une réserve de forces apte à exploiter les occasions qui se présentent et, surtout, à tous les niveaux, des commandants agiles mentalement et capables de prendre des décisions rapidement. Enfin, il faut une grande mobilité, de manière qu'il n'y ait pas de pertes de temps et que les forces puissent se concentrer rapidement et économiquement au moment et à l'endroit voulus.
- **Coopération.** La coopération est la cohésion dans l'exécution d'une tâche. Elle suppose un but commun, un esprit d'équipe, des armes et des services interopérables, un partage des responsabilités et une coordination des efforts visant à faire produire une synergie maximale et des résultats à l'ensemble des forces participantes. La meilleure façon d'obtenir une coopération est de conférer à un commandant unique l'autorité nécessaire pour diriger toutes les forces occupées à la réalisation d'un objectif opérationnel commun et à en coordonner les activités.
- **Administration.** Aucun plan, ni aucune opération ne peut être exécuté avec succès sans un soutien administratif et logistique adéquat. Les rares ressources et autres matériels doivent être contrôlés au niveau de commandement approprié, et l'organisation administrative doit être assez souple pour réagir aux changements dans la situation. Il faut en tout temps utiliser le matériel de la façon la plus économique et soignée possible.

Mise en application des principes. Aucun des principes ne peut être appliqué aveuglément; on ne peut pas non plus, en observant un principe, en exclure d'autres. Aucun d'eux ne peut garantir le succès des opérations sans être renforcé par

un ou plusieurs des autres. Dans les faits, il y a combinaisons des principes. Par exemple, pendant une opération de soutien de la paix, on a tendance à mettre l'accent sur la sécurité et la souplesse. En guerre, quand on exécute une attaque délibérée, on combine principalement les principes de la surprise, de l'action offensive et de la concentration de la force. Les principes peuvent également être appliqués au processus de planification opérationnelle de l'Armée de terre; en particulier, pour faciliter l'évaluation des différents plans d'action d'une appréciation de la situation, on peut les exprimer en fonction des principes de la guerre.

Règles d'engagement. Les règles d'engagement (RE) sont des directives diffusées par les autorités militaires compétentes et définissent les circonstances, les conditions et la mesure dans lesquelles on peut recourir à la force pour atteindre des objectifs militaires, la façon dont on peut procéder et les restrictions qu'il faut respecter. Exprimées sous forme d'interdictions et de permissions, les règles d'engagement ont pris une importance particulière dans les opérations autres que la guerre. Elles sont des ordres en bonne et due forme et non pas simplement des lignes directrices. Les règles d'engagement sont des instruments d'escalade et de désescalade de la force qu'on utilise en tenant compte tant des préoccupations opérationnelles que des contraintes stratégiques nationales. Elles sont diffusées avec l'autorisation du chef d'état-major de la Défense; aucun commandant ni autre membre des Forces canadiennes ne peut diffuser des règles d'engagement ou des ordres donnant des permissions autres que celles accordées par le chef d'état-major de la Défense. Il est important de consacrer, à tous les niveaux de commandement, suffisamment de temps à un entraînement portant sur les règles d'engagement et d'intégrer cet entraînement à la planification et à la préparation opérationnelles.[7]

---

7. Le manuel portant sur la politique relative aux règles d'engagement des FC est B-GG-005-004/AF-005, Vol 1, *Use of Force in CF Operations*.

Autodéfense. Il est nécessaire de bien comprendre la distinction entre les règles d'engagement et l'autorité conférée aux soldats de se défendre eux-mêmes. Les Forces canadiennes, les unités et les soldats sont toujours autorisés à se défendre eux-mêmes ou à défendre d'autres membres des Forces canadiennes contre une attaque ou la menace d'une attaque imminente, peu importe les règles d'engagement en vigueur. Cependant, tous les actes hostiles ne sont pas des attaques et toutes les manoeuvres d'un ennemi possible ne constituent pas une menace d'attaque imminente. Dans de telles situations, il faut donc des règles d'engagement. Il appartient aux chefs militaires de tous les niveaux de s'assurer que les soldats comprennent la distinction que nous venons de faire.

But des opérations. Pendant un conflit ou une guerre, le but des opérations est, pour nous, de triompher de l'ennemi le plus rapidement possible afin de pouvoir imposer notre volonté et mettre en application notre politique. Pour y parvenir, les commandants disposent de différents moyens; commes des habiles escrimeurs, ils cherchent à allier offensive et défensive. À tous les niveaux de conflit, cependant, on doit toujours exécuter les opérations de manière à rechercher, à susciter et à exploiter les occasions de succès. Le succès lui-même découle d'une intégration efficace et équilibrée des éléments moraux et physiques de l'Armée de terre et d'une action résolue et vigoureuse contre l'ennemi (voir la figure 5).

Combat. Pendant un conflit ou une guerre, on exécute les opérations militaires avec l'intention d'engager et de vaincre au combat les forces armées qui soutiennent la volonté politique de combattre ou de résister de l'ennemi. Le combat consiste en deux actions dynamiques pouvant se produire de façon distincte ou ensemble – *fixer* et *frapper*. Les deux peuvent agir sur les plans moral et matériel. Par exemple, sur le plan moral, l'ennemi est fixé quand son attention est monopolisée par un plan d'action en particulier et que, de ce fait, il est dans l'incertitude et paralysé mentalement. Le but est de le limiter dans ses choix. Quand le

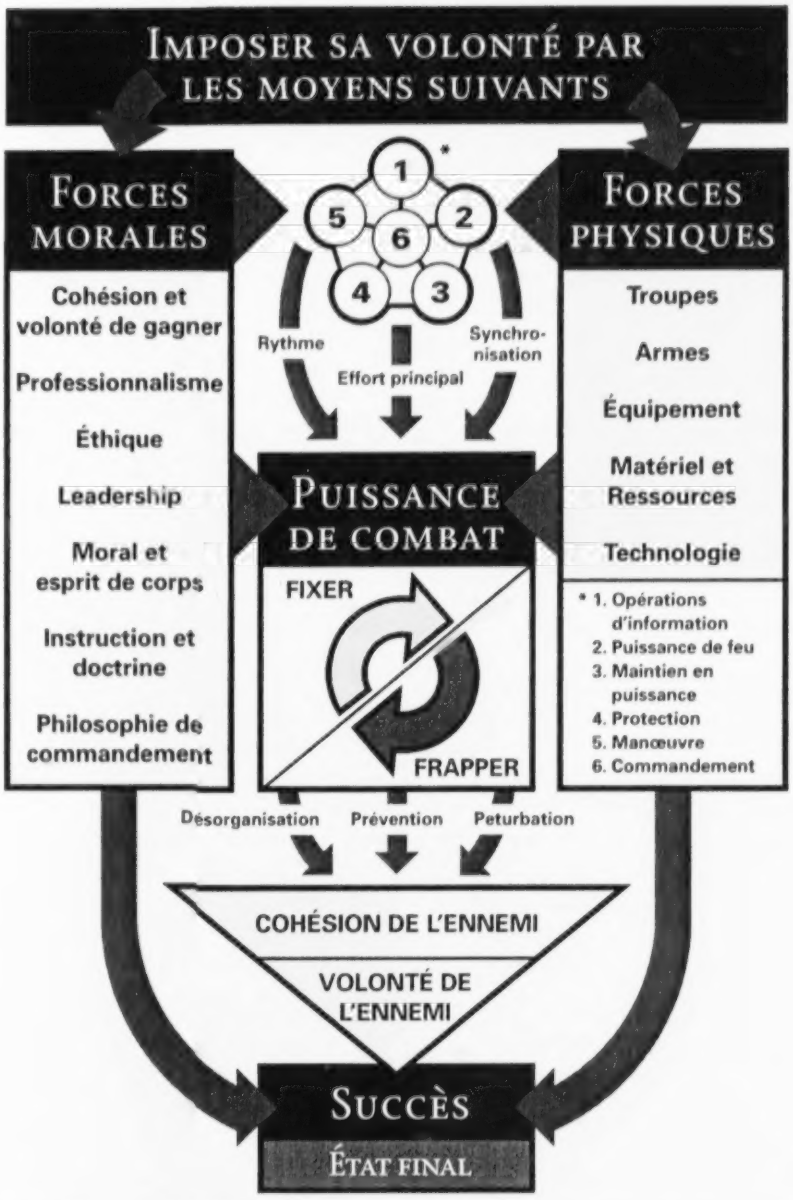

Figure 5 – But des opérations

moral de l'ennemi, son sentiment d'être utile ou sa capacité de prendre des décisions sont attaqués, l'ennemi est frappé sur le plan moral. Le but est de s'emparer de l'initiative en affaiblissant les facultés de l'ennemi, en semant la confusion dans les rangs de ses forces et en affaiblissant sa force morale. C'est le rôle

principal des opérations psychologiques. Sur le plan physique, nous pouvons fixer l'ennemi en arrêtant un assaut avec des ouvrages de destruction et des obstacles, et nous pouvons le frapper avec de la puissance de feu et des manoeuvres visant à réduire sa puissance de combat. Les moyens dont nous disposons pour fixer et frapper l'ennemi sont compris dans les six fonctions de combat que sont le commandement, la manoeuvre, la puissance de feu, la protection, le maintien en puissance et les opérations d'information, lesquelles sont intégrées et mises en application par un commandant qui cherche à produire de la puissance de combat (voir la figure 5).

Attaquer la cohésion. On obtient du succès au combat quand on brise la cohésion de l'ennemi, ce qui mène à l'effritement de la volonté collective de sa force de combattre (ou de résister) et rend l'ennemi incapable d'atteindre ses objectifs. La façon la plus efficace de s'attaquer à la cohésion de l'ennemi est de recourir à l'action offensive grâce à un équilibre entre la concentration, le temps et l'espace. Il faut rechercher les points faibles de l'ennemi et éviter ses points forts. Les forces de combat amies ne se mesurent à celles de l'ennemi que lorsqu'il est essentiel de fixer et de neutraliser ses effectifs ou de mettre en place des conditions propices à une attaque irréversible contre un point faible crucial de l'ennemi.

- **Prévention.** La prévention consiste à saisir une occasion d'empêcher l'ennemi de recourir à un plan d'action avantageux, de neutraliser son initiative et d'enlever toute pertinence au plan d'action qu'il envisageait. Puisque leur succès repose sur du renseignement exact, la surprise et une exécution rapide et résolue, des décisions prises rapidement, les opérations de prévention comportent une part de risques.
- **Désorganisation.** Désorganiser l'ennemi, c'est l'empêcher d'utiliser sa puissance. La désorganisation consiste entre autres à éviter les points forts de l'ennemi, à l'attaquer là où il est faible et à le déséquilibrer.
- **Perturbation.** Perturber l'ennemi, c'est l'attaquer de façon sélective, isoler sa puissance de combat et réduire ses

ressources à une somme inférieure au total de ses parties constituantes. Le but est de rompre la cohésion de l'ennemi en le mettant en contact avec des changements brusques, imprévus et dangereux auxquels il ne peut pas s'adapter ou qu'il ne peut pas neutraliser; ainsi, on sème la panique dans sa capacité de prendre des décisions et on la paralyse. La perturbation est un acte prémédité pour lequel il faut du renseignement sûr et une attaque la plus violente et efficace possible. Parmi les objectifs clés de la perturbation, citons les installations de commandement et de contrôle, les systèmes de défense antiaérienne, les installations de logistique et les points de transbordement vitaux, et les armes de destruction massive.

Art des opérations. Bien que les opérations soient exécutées à chacun des trois niveaux de conflit, c'est le niveau opérationnel qui est considéré comme la clé des activités dont le sens et l'intention sont clairs et qui est le niveau où il est le plus probable que le succès soit établi. Même si les techniques de l'art des opérations ne sont pas restreintes à un niveau de commandement en particulier, c'est au niveau opérationnel qu'on les utilise le mieux et qu'elles produisent le plus grand effet. La nature de l'art des opérations est illustrée à la figure 6. Dans la doctrine canadienne, l'art des opérations est défini comme l'aptitude à utiliser des forces militaires pour atteindre des objectifs stratégiques dans un théâtre de guerre ou un théâtre d'opérations, grâce à la conception, à l'organisation et à l'exécution de campagnes et

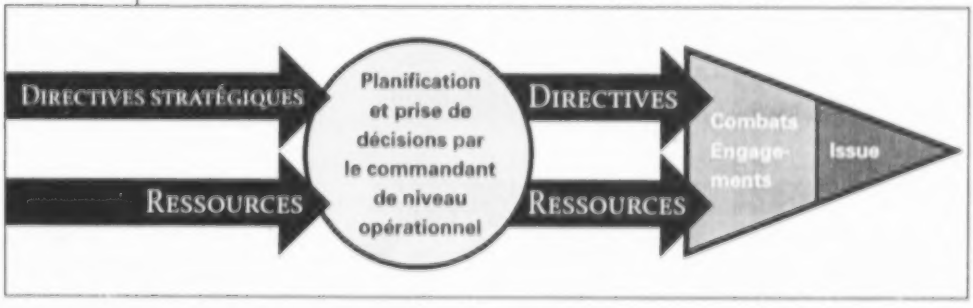

Figure 6 – Art des opérations

d'opérations d'envergure. En exerçant l'art des opérations, on effectue des opérations de niveau tactique pour que les forces amies aient du succès au niveau opérationnel, ce qui rend la situation favorable au succès au niveau stratégique. En règle générale, les opérations tenues au niveau opérationnel sont toujours interarmées et souvent combinés.

Le commandant et l'art des opérations. Dans l'art des opérations, le commandant joue un rôle de premier plan. Ce sont les dispositions naturelles du commandant et ses compétences en tant qu'officier supérieur qui lui permettent de saisir rapidement la globalité et la complexité d'une situation, de la comprendre intuitivement et de forger son intention à partir de celle-ci. Cet art exige du commandant l'aptitude et la *fingerspitzgefuhl*[8] qui lui permettent d'appréhender, d'évaluer et de synthétiser sans délai tous les éléments d'un environnement opérationnel et d'en extraire une formule ou un concept d'opération qui apportera le succès. L'art des opérations englobe la capacité de concevoir une campagne et de visualiser un état final opérationnel à partir des objectifs stratégiques, de synchroniser les tirs et les manoeuvres opérationnels, de coordonner les actions de nombreuses forces dans un scénario interarmées et interarmes et de les utiliser et de gérer efficacement le rythme des opérations de manière à continuellement garder l'autre camp dans une situation désavantageuse. Il est tout aussi important d'être en mesure de transmettre aux subordonnés – en fait, à tous les soldats qui participent à l'opération – l'intention du commandant et de faire en sorte que cette intention devienne la ligne de conduite de tous pour toute la durée de l'opération. Toute la compétence d'un commandant à exercer l'art des opérations ne suffit cependant pas à garantir le succès; ce commandant a également besoin de matériels selon des barèmes qui lui permettront de lancer

8. Littéralement, sensation qu'on éprouve du bout des doigts; autrement dit, le fait de saisir et de comprendre instantanément une situation en se fondant sur ses connaissances, son expérience et son intuition.

les opérations et de les soutenir par la suite. Bref, l'art des opérations prend toute sa valeur chez un commandant qui a des compétences professionnelles hors de l'ordinaire, qui, comme chef, est une source d'inspiration pour ses soldats et qui, disposant des ressources adéquates, parvient à mobiliser et à exploiter tout le potentiel moral et matériel de sa force d'une manière à laquelle l'ennemi ne peut opposer aucun équivalent et qui mène au succès et à la victoire.

Résumé. Les opérations militaires comportant le recours suggéré ou réel à la force constituent le principal moyen utilisé par l'Armée de terre pour mener à bien sa mission durant un conflit ou en guerre. On conçoit les opérations d'une manière qui permet de satisfaire aux exigences de la stratégie et d'atteindre les buts ou objectifs politiques recherchés. Comme telles, elles sont planifiées et menées aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. À chacun de ces niveaux, le succès s'évalue à la mesure dans laquelle il contribue à l'atteinte de l'objectif au niveau stratégique ou de l'état final. Un ennemi ou un adversaire admet sa défaite quand il n'est plus rentable pour lui de poursuivre son objectif politique ou quand il ne dispose plus de rien pour rétablir ses centres de gravité[9], qui sont menacés, contrôlés ou occupés. Une gamme variée de facteurs influe sur le succès, certains inhérents au conflit, d'autres découlant de l'approche de l'Armée de terre et des moyens qu'elle utilise pour effectuer les opérations. Reflet fidèle du principe de l'exécution au niveau approprié et tributaire des exigences d'un bon leadership et de la confiance mutuelle, la philosophie de commandement de l'Armée de terre est la clé du succès opérationnel. Mettant l'accent sur l'unité de l'effort, l'obligation d'agir, la rapidité d'exécution et l'initiative disciplinée, notre philosophie de commandement exploite l'aptitude innée des soldats canadiens à fonctionner avec un minimum

9. Un centre de gravité est une caractéristique, une capacité ou un endroit d'où une force, un pays ou une alliance tire sa liberté d'action, sa puissance matérielle ou sa volonté de combattre.

d'encadrement et à trouver des solutions à des problèmes difficiles. Le principe de la primauté des opérations doit régir les politiques sur l'instruction, l'acquisition de l'équipement et le personnel. De même, il y aura capacité et efficacité opérationnelles si un certain nombre d'exigences est satisfait. Il faut entre autres reconnaître l'importance de l'élément humain – les soldats de l'Armée de terre – et maintenir un potentiel de combat polyvalent permettant l'exécution d'opérations interarmées et interarmes dans toute la gamme des conflits. Une bonne appréciation des principes de la guerre et une application sélective de ceux-ci doivent régir la planification et l'exécution des opérations. Pendant un conflit, les règles d'engagement établissent les niveaux de force dont les commandants et les troupes disposent au cours des opérations. Bien que chaque opération ait un but restreint particulier, dans l'ensemble, elle doit toujours appuyer l'objectif global de vaincre l'adversaire en s'attaquant à sa cohésion et en effritant sa volonté de combattre ou de résister. L'art des opérations ne se résume pas pour un commandant à maîtriser les complexités de la planification et de l'exécution d'opérations de combat de grande envergure; le commandant doit également exercer un style de leadership et de commandement qui met en valeur et permet d'exploiter tout le potentiel humain et matériel de sa force. Dans l'ensemble, l'art des opérations consiste à intégrer et à appliquer avec efficacité les éléments moraux et matériels de l'Armée de terre de manière à assurer le succès des opérations et à mener à la réalisation de l'état final recherché.

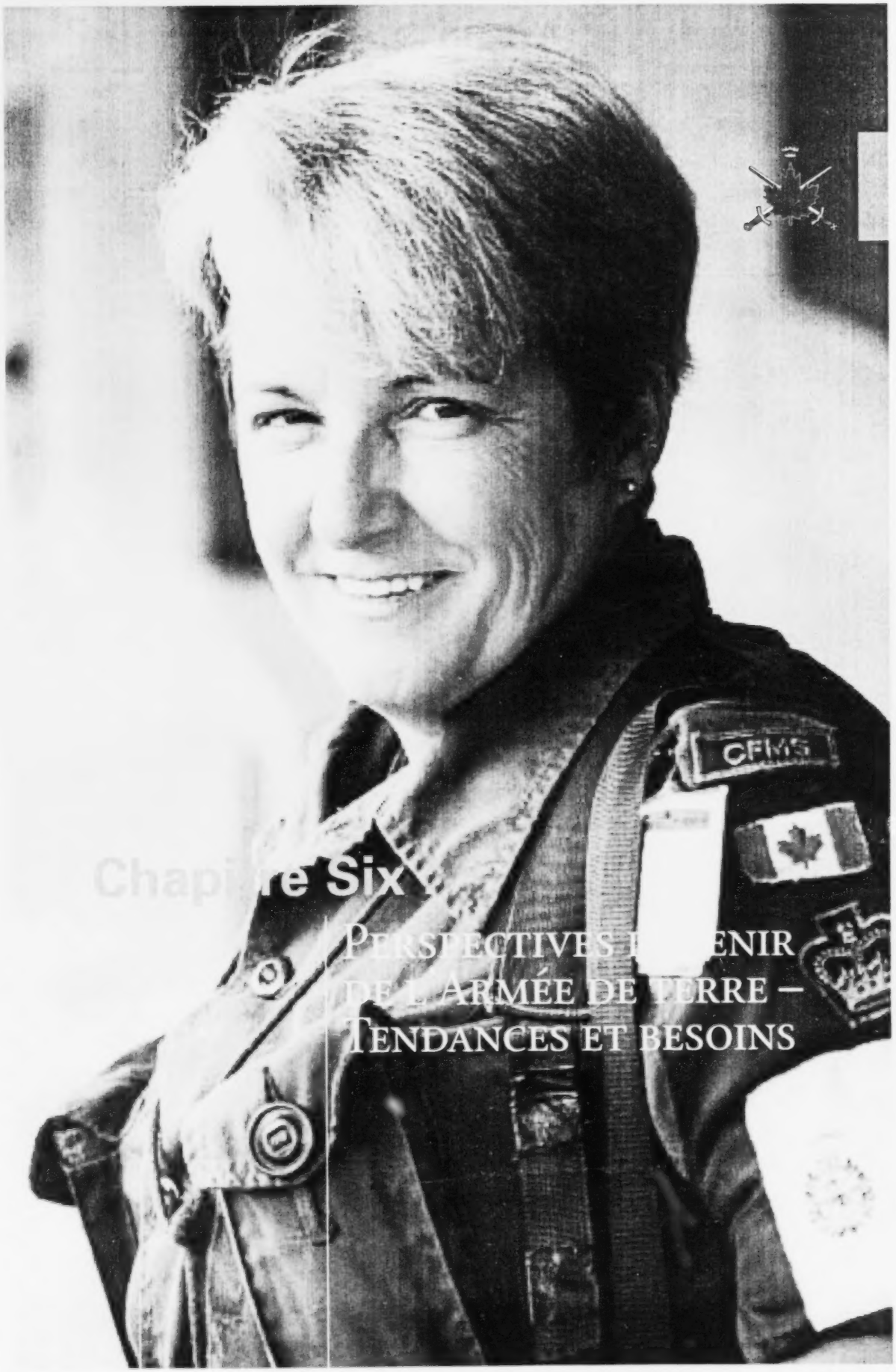

Chapitre Six

PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ARMÉE DE TERRE – TENDANCES ET BESOINS

[6]

Perspectives d'avenir de l'Armée de terre – Tendances et besoins

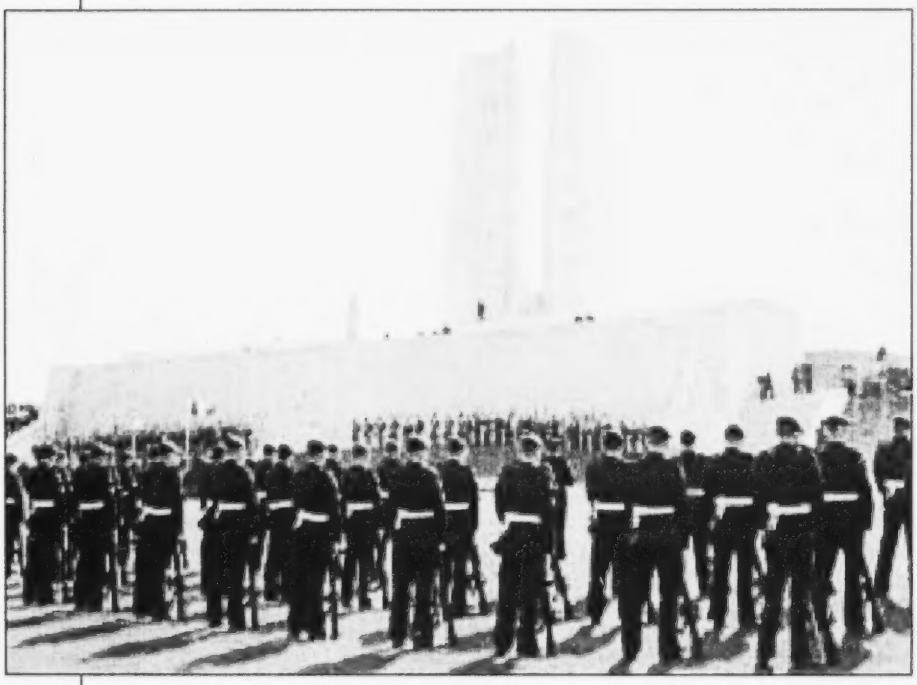

La perception de l'Armée de terre canadienne par les Canadiens

Survol. Les Canadiens entreront peut-être dans le XXI[e] siècle avec le sentiment d'avoir réussi à faire du Canada un des pays les plus libres et les plus prospères du monde, un pays qui offre à ses

citoyens des possibilités quasi illimitées. Les Canadiens pourraient également tirer satisfaction des efforts qu'ils ont déployés en vue de faire régner dans le monde un ordre politique caractérisé par la justice et la sécurité en participant aux interventions d'édification de la paix de l'OTAN et en contribuant aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Le fait que l'Armée de terre canadienne ait joué un rôle prépondérant dans ces entreprises, tout en se mettant avec dévouement au service des Canadiens au pays même – comme en témoignent les interventions récentes à la suite de l'inondation au Saguenay, de la crue de la rivière Rouge et de la Tempête du ver glas '98 – est à la fois source de fierté et de réflexion. Au fur et à mesure que le voile se lève sur l'avenir, personne de devrait douter que l'Armée de terre restera un atout national capital, non seulement pour faire face aux menaces à la sécurité nationale et intervenir en cas de catastrophes naturelles, mais aussi pour appliquer des politiques nationales exigeant des moyens militaires. L'Armée de terre affirmera sa valeur pour la nation en restant fidèle à ses traditions, en faisant preuve d'un professionnalisme rigoureux qui ne se dément jamais, peu importe les circonstances, et en affichant une éthique fondée sur le *Devoir*, *l'Intégrité*, la *Discipline* et l'*Honneur*.

L'utilité de l'Armée de terre. Comme le disait si bien Winston Churchill, «dans chaque pays, il y a une armée : celle du pays même, ou celle d'un autre.» Certes, quelques rares exceptions échappent peut-être à cette vérité; toutefois, compte tenu des conditions de sécurité, des leçons de l'histoire et de la position du Canada en tant que grande puissance économique possédant des intérêts commerciaux et autres partout dans le monde, il faudra que notre pays conserve des forces armées crédibles de par leur taille, professionnelles, polyvalentes et aptes au combat. Bien que le risque d'une guerre nucléaire pèse beaucoup moins lourdement sur le monde qu'auparavant, de nouveaux conflits et de nouvelles menaces à la sécurité sont apparus et fragilisent la paix générale. Dans un avenir prévisible, le potentiel militaire demeurera donc une pièce maîtresse sur l'échiquier international ainsi que le moyen de dissuasion le plus efficace, sans compter

sa valeur inestimable comme outil de préservation de la paix – peu importe l'endroit ou le moment. Dans ce contexte, des moyens collectifs de maintien de la sécurité ainsi qu'une méthode multilatérale de résolution des conflits continueront de rendre possible la poursuite des intérêts canadiens en matière de sécurité, à l'exception des plus circonscrits. Par ailleurs, les Nations Unies et l'OTAN conserveront leur utilité dans la mesure où les pays membres, dont le Canada, seront disposés à s'engager militairement pour aider à maintenir des conditions de paix. C'est pour toutes ces raisons qu'une Armée de terre canadienne efficace, efficiente et polyvalente demeurera un important levier de puissance nationale au cours du XXIe siècle.

La Défense nationale et l'opinion publique. Les questions concernant la défense du Canada et les Forces armées canadiennes ne devraient jamais être considérées comme l'apanage des experts en défense ou des hommes et des femmes en uniformes. Au contraire, il devrait s'agir de questions intéressant l'ensemble de la population canadienne et de ses chefs politiques. La qualité du moral et de l'équipement des Forces canadiennes dans les années à venir sera, dans une vaste mesure, directement proportionnelle au degré de connaissance qu'auront les Canadiens des questions de défense et à l'intérêt qu'ils y porteront. Parallèlement, en raison des incertitudes et du climat d'instabilité concernant le maintien de la sécurité, il faudra que les Canadiens se tiennent au courant de l'évolution de la conjoncture internationale et des questions de défense. Ce faisant, les Canadiens pourront contribuer utilement à la formulation des politiques de défense nationale, ce qui signifie, entre autres choses, exprimer leurs préférences en ce qui concerne la taille, le type et la qualité de leurs forces armées. Dans ce sens, les tribunes publiques et privées destinées à conseiller et à aider les décideurs de même qu'à attirer l'attention de la population sur les besoins cruciaux en matière de défense et de sécurité joueront un rôle précieux. Enfin, une presse bien informée, faisant preuve de rigueur et d'intégrité, se révélera indispensable à l'information et à la conscientisation des Canadiens au sujet des questions de défense.

Les relations entre civils et militaires. Au Canada, les forces armées feront toujours preuve de loyauté et d'obéissance envers les pouvoirs civils auxquels elles resteront subordonnées. Bien entendu, les avis et opinions des commandants militaires supérieurs continueront de peser dans la formulation de la politique de défense, mais au bout du compte, leur rôle sera d'appliquer la politique. Si, pour des motifs moraux ou professionnels graves, les commandants jugent impossible d'appliquer une politique, ils auront le droit de demander à être libérés de leurs obligations et de faire connaître leurs raisons. Si une puissance étrangère menace ou attaque le Canada, ou si la paix, l'ordre et le gouvernement établi sont menacés de l'intérieur, on s'attendra à ce que l'Armée de terre s'acquitte de son devoir envers le Canada, conformément aux responsabilités que ses membres ont acceptées sous la foi du serment, à leurs valeurs professionnelles et aux attentes placées en eux. En dernière analyse, les Forces canadiennes et les chefs politiques du pays partagent la responsabilité des résultats militaires, et la sécurité et le bien-être du Canada dépendent en tous points de ces instances.

L'Armée de terre et le projet national. La question de la pertinence de l'Armée de terre et de son importance pour les Canadiens peut également être posée dans une perspective plus fondamentale – celle de l'affirmation de la volonté nationale et de la poursuite du projet national. Essentiellement, l'Armée de terre est la manifestation concrète des idées et vertus nationales à une époque de changement rapide, de bouleversement des valeurs et d'incertitude générale. Par sa mission et par ses tâches, l'Armée de terre témoigne de la volonté des Canadiens de bâtir et de préserver une entité distincte sur leur portion du continent nord-américain et de se comporter en citoyens du monde responsables. En tant qu'institution parfaitement représentative du caractère bilingue du Canada, formée de membres venant de toutes les provinces et de tous les territoires, l'Armée de terre est à l'image de la fierté, de l'identité et du projet commun des Canadiens. Dans ce sens, l'Armée de terre est un modèle institutionnel unificateur pour l'ensemble de la nation. Les états

de service de l'Armée de terre en temps de paix ainsi que les énormes sacrifices consentis par les Canadiens en envoyant leur Armée de terre à deux guerres mondiales montrent à quel point le Canada est un grand pays – un pays qui mérite qu'on le protège et qu'on combatte et meure pour lui. Au fur et à mesure que les Canadiens relèveront les défis du prochain siècle, leur Armée de terre restera le symbole d'un projet national durable et représentera la vision et les valeurs qui nous définissent en tant que peuple et qui nous aideront à trouver notre voie.

Les conflits futurs

Introduction. Il est impossible de prévoir l'avenir avec certitude. Toutefois, l'avenir nous réserve probablement tout un cortège de nouveautés remarquables, voire révolutionnaires dans les domaines technologique, social et autres. Les importantes percées scientifiques dans le domaine de l'informatique, de la robotique, de l'intelligence artificielle et de la bio-ingénierie, de même que le bouleversement des valeurs sociales, voire la crise

d'identité qui secoue l'humanité tout entière semblent être en train de mettre en place «le meilleur des mondes» annoncé par les futurologues. Malgré ces transformations toutefois, rien n'indique que la nature propre de l'homme ait changé ou changera. Les hommes continueront d'aimer et de haïr, de collaborer et d'être en concurrence entre eux, et les sociétés et États qu'ils forment refléteront cette dynamique. De toute évidence, la propension à l'agression et aux conflits demeurera une réalité de la vie et continuera de caractériser les rapports humains, au niveau tant personnel que collectif. Tant et aussi longtemps que cela ne changera pas, il faudra que les sociétés soient capables de se défendre et de gérer les conflits, ce qui comprend la capacité de contenir et de limiter les manifestations de violence de ces conflits. Tant qu'on n'aura pas trouvé d'autres mécanismes, les forces armées professionnelles au service des États demeureront le moyen le plus efficace de gestion des conflits.

La sécurité dans les années à venir. Au cours du XXI^{e} siècle, la sécurité se définira par rapport à un certain nombre de conditions propices à l'éclatement de conflits susceptibles d'affecter les Canadiens. Comme on l'a vu au chapitre 3, certaines de ces conditions découleront de pressions économiques et écologiques, comme la pénurie d'eau potable et l'épuisement des ressources naturelles. Un autre aspect inquiétant est la prolifération des armes de haute technologie – notamment les armes nucléaires, chimiques et biologiques – qui amplifient le pouvoir destructeur des conflits et donnent à la communauté internationale une raison supplémentaire de décourager, de prévenir et de contenir les hostilités. On peut également s'attendre à ce que, à l'avenir, les conflits éclatent subitement, dans des régions imprévues. Ces conflits exigeront l'intervention immédiate d'autres pays ou d'organisations internationales de sécurité si on veut les contenir ou les limiter. Les conflits prendront la forme d'opérations impliquant non seulement les forces armées et autres forces de sécurité nationales, mais aussi, et de plus en plus, des groupes armés et forces paramilitaires transnationaux, voire intranationaux, échappant au contrôle des Gouvernements. Ce phénomène est lié

à l'émergence de nouveaux centres de pouvoir non étatiques qui viendront dorénavant compliquer encore davantage les conditions de la sécurité. Déjà, dans bien des parties du monde, l'intérêt général est menacé par les syndicats du crime et leurs ramifications à l'échelle de la planète, par les cartels internationaux de la drogue et par les groupes extrémistes politiques et religieux. Par ailleurs, de nouveaux régimes peuvent naître des cendres d'États qui se sont effondrés et il pourrait bien s'agir de régimes poussés principalement par l'appât du gain. En un mot, les instruments de guerre et de violence de grande portée ne seront plus réservés aux États-nations, fait sans précédent dans l'ordre mondial.

La révolution dans le domaine militaire. L'évolution rapide de la technologie des puces de silicium ainsi que les ordinateurs de plus en plus puissants transformeront l'art de la guerre. Les percées technologiques dans ce domaine et dans d'autres également sont à l'origine de ce qu'il est convenu d'appeler «la révolution dans le domaine militaire». Cette révolution repose sur une capacité jamais égalée auparavant de collecte, de traitement, de gestion et de diffusion d'énormes quantités de données et d'information en temps réel ou quasi réel qui nous permet d'être mis au courant instantanément de tout événement ou situation. Cette révolution se caractérise également par le développement et la mise en service d'armes nouvelles et plus meurtrières qui feront du champ de bataille un lieu encore plus dangereux. La numérisation[10], les armes à énergie dirigée, les explosifs volumétriques, les munitions «intelligentes» et «brillantes» ainsi que la capacité générale d'appliquer une violence meurtrière plus rapidement, sur de plus grandes distances et avec plus de précision non seulement transformeront la tactique et les procédures – comme on l'a vu durant la guerre du Golfe – mais se répercuteront aussi sur les politiques aux niveaux stratégique et opérationnel.

10. La numérisation est l'échange en temps quasi réel, entre éléments combattants, d'information relative au champ de bataille de manière que tous partagent entre eux ce qu'ils connaissent de la situation sur le champ de bataille.

Ces percées influeront également sur la façon dont les armées de l'avenir seront organisées, dirigées, entraînées et équipées.

Les conflits futurs. Abstraction faite des percées technologiques, la nature intrinsèque des conflits est peu susceptible de changer. Les conflits resteront des luttes de pouvoir causant la mort, la destruction, la terreur, l'effusion de sang et la souffrance. Ils continueront de poser aux soldats des défis moraux et physiques au moins aussi grands que par le passé qui les mettront rudement à l'épreuve. Les conflits viseront encore à ébranler le plus rapidement possible la cohésion de l'ennemi et à annihiler sa volonté de se battre ou de résister. La réalisation de cet objectif fondamental exigera une meilleure connaissance du champ de bataille ainsi que la supériorité générale dans le domaine du renseignement, de la surveillance, de la reconnaissance, des communications, de la manoeuvre et de la précision du tir. Pour y parvenir, on comptera sur la recherche de renseignement et d'information, deux activités auxquelles il faudra consacrer des ressources spéciales et un effort soutenu. Il deviendra également plus difficile de déterminer les conditions du succès puisque les critères de succès varieront d'une situation à l'autre et d'un cas d'emploi de la force à l'autre. La vitesse à laquelle une opération pourra être préparée et menée à terme influera directement sur le succès – la vitesse devenant synonyme d'effet de surprise, de conservation de l'initiative et d'interdiction des contre-mouvements. La coopération civilo-militaire (COCIM) occupera désormais une grande place, surtout dans le cadre des opérations autres que la guerre, et on aura besoin d'états-majors spéciaux chargés de superviser les relations et d'interagir avec les populations locales dans les zones de conflit. Un lien étroit unira activités civilo-militaires et opérations d'information. Par ailleurs, les activités civilo-militaires pourront être combinées à des opérations psychologiques en vue d'influencer les croyances, les attitudes et les actions des combattants aussi bien que des non-combattants.

Le déroulement des opérations. C'est en fonction du temps approximatif qu'il faudra pour obtenir le résultat stratégique souhaité

que l'on décidera de déclencher ou non une opération militaire, étant donné la réticence générale des gouvernements à engager leurs troupes pour de longues périodes ou à grands frais, réticence née de la crainte d'avoir de la difficulté à conserver l'appui de la population. Les opérations comme telles se caractériseront par une fusion et un recoupement plus marqués des niveaux stratégique, opérationnel et tactique. L'accent sera mis sur le partage de la connaissance de la situation entre forces amies et entre niveaux de commandement. Les opérations se dérouleront sans interruption et à un rythme destiné à paralyser le cycle de réaction de l'ennemi. La souplesse en tant que principe de guerre recevra beaucoup plus d'importance que par le passé. Les concepts de tir direct et de tir indirect seront également revus. En effet, grâce aux percées dans le domaine de la propulsion, des capteurs et du guidage, des plates-formes de tir pourront engager des objectifs sur toute la profondeur et sur toute la largeur du champ de bataille et d'en étendre les dimensions. Les règles d'engagement seront de plus en plus précises et les opérations seront suivies de près par la presse. Quant à la population, elle pourrait se faire une idée irréaliste des pertes que cause un conflit, tant chez les troupes amies que chez les troupes ennemies. Tous ces facteurs exerceront des pressions accrues sur les commandants aussi bien que sur les soldats. Dans un tel environnement opérationnel, seuls les meilleurs parmi les soldats, les chefs et les états-majors réussiront.

Le besoin de forces polyvalentes. En raison de la difficulté de prévoir avec exactitude le moment et le lieu du prochain conflit, de même que le degré de violence qui le caractérisera, les forces armées devront être polyvalentes. Cela signifie qu'elles devront être entraînées, structurées et équipées pour opérer dans tout le spectre d'intensité des conflits et du continuum d'opérations. En conséquence, les forces armées devront posséder les moyens de contrer les menaces posées par des pays dotés de forces imposantes, modernes et bien équipées aussi bien que les moyens de faire face à des entités qui ne sont pas nécessairement des États, à des organisations qui ne sont pas nécessairement des

armées et à des combattants qui ne sont pas nécessairement des soldats au sens conventionnel. La rapidité d'intervention sera essentielle. Compte tenu du caractère instantané de l'information et de la vitesse à laquelle tout événement sera connu, on aura moins de temps pour se préparer entre le moment où une situation de crise sera observée et le moment où il faudra réagir. Dans le pire des scénarios, les forces pourront être appelées à se déployer dans une zone de conflit avant que l'on connaisse exactement l'ampleur de la crise ou de la menace, et peut-être même avant que les politiques et objectifs stratégiques soient élaborés définitivement. On aura donc besoin de forces d'intervention rapide, ce qui exigera des normes élevées de capacité opérationnelle, de capacité de déploiement et d'autonomie. Non seulement les forces armées devront-elles être extrêmement polyvalentes et souples, mais on s'attendra aussi à ce qu'elles s'acquittent de leurs missions de façon rapide et décisive, sans que le prix à payer en pertes de vies humaines et de ressources soit trop élevé. Les structures de force et les plans de mobilisation devront être établis en fonction de ces exigences.

Les Forces canadiennes devront tout particulièrement être capables de mener des opérations indépendantes, en autonomie, à défaut de quoi les unités canadiennes participant à des opérations multilatérales risquent d'être fractionnées au hasard entre les autres forces. Or, le fractionnement des troupes va à l'encontre du principe reconnu au moment de la guerre en Afrique du Sud (Boers) et selon lequel les troupes canadiennes devraient toujours manoeuvrer à l'intérieur d'une structure de force nationale identifiable. Ce point souligne l'importance pour le Canada d'être en mesure de déployer rapidement et de maintenir en puissance des forces de combat polyvalentes d'une taille suffisante pour intervenir en cas de crise, pour atteindre les objectifs visés par la politique et pour offrir une marge de manoeuvre au Gouvernement. En fournissant des ressources adéquates et en maintenant notre coopération avec nos partenaires de l'OTAN et d'autres pays sous la forme d'exercices interarmées et combinés, nous serons en meilleure position pour nous plier à ces impératifs.

Les caractéristiques des opérations futures. Voici les principaux développements et facteurs qui se répercuteront sur les préparatifs précédant un conflit et sur l'engagement dans un conflit.

- **Supériorité dans le domaine de l'information.** Le succès d'une opération reposera sur l'établissement et la conservation de la supériorité dans le domaine de l'information durant toutes les phases d'un conflit. Pour établir la supériorité à cet égard par rapport à un ennemi ou à un adversaire, on déclenchera des activités précises faisant appel à toute une gamme de moyens technologiques et techniques et destinées à donner aux forces amies un avantage décisif sur le plan de l'information tout en empêchant l'ennemi de faire de même. Ces activités constitueront un vaste «système de systèmes» qui fonctionnera sans interruption durant toute l'opération. En réalité, l'ampleur de ces activités sera telle qu'elles seront considérées comme de véritables opérations ellesmêmes. Les *opérations d'information* serviront à accélérer le cycle de réaction du commandant et contribueront à maintenir les activités à un rythme que l'ennemi sera incapable de rivaliser. Entre autres choses, ces activités comporteront l'interaction directe avec le réseau mondial d'information ainsi que l'exploitation et l'attaque des systèmes d'information et de prise de décision de l'adversaire. La «guerre du commandement et du contrôle», ou guerre C2, représentera une activité cruciale. Les techniques utilisées consisteront, notamment, à donner la priorité à l'attaque et à la destruction des systèmes de commandement, de contrôle, de communications et de renseignement de l'adversaire afin de l'aveugler, de l'étourdir et de le tromper, ce qui entraînera la désintégration de sa force, le rendra incapable de combattre et, finalement, lui fera perdre sa cohésion et annihilera sa volonté. Les opérations d'information serviront également à tenir la presse et la population au courant des événements. Les activités d'information publique connexes reposeront sur

une politique de transparence, de franchise et d'ouverture. Les opérations d'information exigeront de nouvelles méthodes et produiront de nouveaux moyens, certes, mais elles seront également vulnérables à de nouvelles menaces, comme les virus informatiques et l'accès non autorisé aux réseaux. En fait, les forces armées occidentales pourraient être particulièrement vulnérables à cet égard en raison de l'informatisation de presque toutes les tâches.

- **Opérations interarmées et combinées.** Au pays, l'Armée de terre fonctionnera à l'intérieur d'une structure *interarmées*, c'est-à-dire avec d'autres éléments des Forces canadiennes. À l'extérieur du Canada, les opérations seront probablement des opérations *combinées*, c'est-à-dire des opérations en collaboration avec les forces armées d'autres pays ou dans le cadre d'une coalition multinationale. Les opérations interarmées et combinées reposeront sur l'intégration efficace de tous les éléments de la puissance de combat – ce qui comprend les forces navales et aériennes – dans la poursuite d'objectifs opérationnels qui aboutiront au résultat stratégique souhaité. L'intégration des efforts et des forces exigera de vastes réseaux de communications et systèmes de gestion de l'information. L'interopérabilité des systèmes sera indispensable si l'on veut que les commandants puissent exercer leur commandement et leur contrôle sur des forces imposantes et variées, réparties dans de vastes zones. En même temps, il faudra standardiser la doctrine et les instructions d'opération et tenir fréquemment des exercices interarmées et combinés afin de perfectionner les capacités opérationnelles. Pour les opérations autres que la guerre, on travaillera en étroite collaboration avec des organismes non gouvernementaux, comme la Croix-Rouge, et d'autres organismes d'aide humanitaire intervenant dans la même zone de conflit, et les activités à cet égard pourraient même être intégrées. En conséquence, les opérations futures exigeront, à un degré encore plus élevé, que toutes les parties présentes sur un théâtre d'opération restent en liaison étroite et se comprennent

mutuellement, dans un contexte de partage clair des diverses responsabilités.

- **Structures et organisations de commandement.** Les nouvelles technologies utilisées détermineront dans une vaste mesure la façon dont les forces seront commandées, contrôlées et organisées en vue d'opérations. Les leçons tirées du passé se révèlent des plus utiles ici puisque c'est la façon dont la technologie est utilisée, et non la technologie comme telle, qui procure un avantage au combat. La numérisation, par exemple, permet le transfert et l'échange rapides d'information, ce qui donne aux commandants supérieurs la possibilité d'exercer un contrôle immédiat et direct sur des forces dispersées sur de vastes espaces. Grâce à cette technologie, le nombre de niveaux de commandement subordonnés pourrait être réduit et certains quartiers généraux subordonnés pourraient même être éliminés. Par ailleurs, les nouveaux moyens technologiques étant flexibles et transportables, il sera possible de mettre au point sans préavis des structures de commandement ad hoc. Pour les situations particulières, on pourra donc se doter de structures de commandement et de contrôle «sur mesure». Entre autres choses, des représentants civils et des fonctionnaires d'autres ministères pourraient contrôler directement les Forces canadiennes déployées dans le cadre d'opérations. De même, la circulation de l'information en temps réel ou quasi réel permettra aux commandants de surveiller et de contrôler directement les moindres activités de sous-unités se trouvant à de grandes distances. Il faudra donc déterminer avec soin les genres de structures de commandement et les styles de leadership qui se prêtent le mieux à l'exploitation de la technologie. Parallèlement, compte tenu du type d'opérations auxquelles l'Armée de terre canadienne pourrait être appelée à participer, la polyvalence, la souplesse et la capacité d'adaptation deviendront des atouts. Un potentiel de combat polyvalent demeurera le meilleur moyen de relever ces défis. Toutefois, rien

n'empêchera l'Armée de terre de posséder des unités et des sous-unités très spécialisées pour combattre le terrorisme, protéger des objectifs vitaux et frapper les ressources et moyens stratégiques d'un ennemi.

- **Armes et tactique.** La capacité de voir le champ de bataille sous tous ses angles et de connaître l'ennemi, ainsi que la possibilité d'exploiter rapidement ces avantages bouleverseront la dynamique actuelle des techniques de feu et mouvement. Tout ce que l'on pourra voir sera frappé et tout ce qui pourra être frappé sera détruit. Pouvoir destructeur et précision du tir pourront être mis à profit contre des objectifs situés au-delà de la ligne d'horizon, ce qui exigera le développement de nouvelles tactiques de survie sur le champ de bataille et la dispersion des forces sur de grandes étendues. En même temps, grâce aux nouveaux moyens technologiques, la tâche d'observer, de contrôler et de dominer de vastes espaces sur terre et dans les airs pourra être confiée à un nombre relativement restreint de forces. Les systèmes de reconnaissance, de surveillance et d'acquisition d'objectif fourniront des données précises et en temps réel sur les dispositifs et intentions de l'ennemi, ce qui permettra aux forces amies de concentrer rapidement un tir précis et d'empêcher l'ennemi de prendre l'initiative. Le commandant qui possédera le double avantage de la vitesse et du pouvoir destructeur dominera le champ de bataille. Les systèmes d'information donneront aux forces terrestres l'agilité d'esprit et de mouvement nécessaire au rétablissement de l'équilibre essentiel entre puissance de feu et manoeuvre qui, depuis le début des années 1970, favorise la puissance de feu et les opérations défensives en général. Paradoxalement, les armes non meurtrières pourraient prendre une plus grande importance, en particulier pour les opérations autres que la guerre.
- **Administration.** Les méthodes d'administration préconisées depuis toujours par l'Armée de terre canadienne, tant en garnison qu'en campagne, subiront des transformations

majeures. Entre autres choses, on automatisera de plus en plus les tâches administratives courantes et, en ce qui concerne l'équipement, on notera une tendance à remplacer complètement un ensemble plutôt qu'à en réparer les composantes. L'importance la maintenance préventive s'en trouvera donc diminuée et l'organisation ainsi que le fonctionnement du soutien au combat s'en trouveront modifiés. Dans la foulée, un nombre de plus en plus grand des tâches de soutien logistique jusqu'ici accomplies par les forces armées elles-mêmes seront confiées à des organisations et agences civiles, ou intégrées aux activités de ces dernières. En effet, les organismes civils se chargeront des activités de soutien dont ils peuvent s'occuper plus efficacement ou à moindre coût. En conséquence, la gestion et le soutien administratif de l'infrastructure – vivre et logement compris – seront confiés dans une mesure de plus en plus grande à des organismes civils dans le but d'alléger le fardeau de l'Armée de terre à cet égard et de lui permettre de se consacrer à sa tâche première, soit l'entraînement à la guerre et la conduite d'opérations. Dans ce contexte, des fournisseurs de services civils travailleront directement dans la zone d'opération qu'ils seront chargés de soutenir. Il s'agit là d'une rupture radicale avec la façon traditionnelle de faire les choses et il faudra surveiller la situation de près, surtout parce que l'on ne s'attend pas à ce que les civils prennent les mêmes risques et assument les mêmes tâches que les soldats. Enfin, il faudra s'assurer que la «prestation de rechange des services» n'amoindrit en rien la polyvalence de l'Armée de terre, ni son autonomie au combat.

Points de repère pour l'avenir

La gestion du changement. L'après-guerre froide se caractérise, notamment, par le changement. D'une part,

L'Armée de terre n'est pas comme une société à responsabilité limitée qui doit être reconstruite, remodelée, liquidée et remise à flot de semaine en semaine suivant les fluctuations du marché monétaire. Ce n'est pas un objet inanimé, comme une maison, qui peut être démolie ou agrandie au gré des caprices du locataire ou du propriétaire, c'est une entité vivante. Si on la malmène, elle se rebiffe; si elle est est mécontente, elle dépérit; si on la harcèle, elle devient fébrile; si elle est suffisamment troublée, elle s'étiole, s'affaiblit et meurt presque; et il faudra ensuite un tas d'argent et beaucoup de temps pour qu'elle reprenne vie.

– Winston Churchill, 1905

l'effondrement de l'Union soviétique et du communisme a modifié en profondeur l'ordre politique international. D'autre part, des changements rapides et radicaux se produisent un peu partout et se répercutent sur presque tous les aspects de la vie humaine. Parmi ces changements, notons l'apparition du tout nouveau domaine des technologies de l'information, de procédés de fabrication non seulement de plus en plus automatisés, mais aussi axés sur les concepts de «sur commande» et de «juste-à-temps» et de pratiques commerciales et financières où l'échange, voire la production de capitaux reposent sur une série de transactions électroniques, sans oublier les changement sociaux qui redéfinissent sans cesse la nature du travail, les relations interpersonnelles, les valeurs sociales, les codes de conduite et même les rôles des hommes et des femmes. En retour, la capacité de gérer le changement est devenue une qualité primordiale à une époque où entreprises, ministères, institutions et individus tentent tous de comprendre le changement et de s'y adapter.

De par leur nature, les armées présentent un caractère traditionaliste et sont peu enclines au changement. À certains égards, cela peut être considéré comme une qualité, un gage de stabilité dans un monde en pleine turbulence. Par ailleurs, la prudence devant le changement permet d'évaluer les effets et résultats de certaines transformations, surtout quand elles peuvent nuire aux impératifs opérationnels. Toutefois, l'Armée de terre doit avoir pour principe

de base de rester ouverte au changement afin de rester au diapason de la société dans laquelle elle évolue. Elle doit également considérer le changement comme un processus susceptible de faire apparaître de nouvelles possibilités et de nouveaux avantages. C'est pourquoi l'Armée de terre canadienne s'est engagée à se doter d'une culture institutionnelle tournée vers l'avenir et ouverte au changement qui lui permettra de plus d'être un moteur du changement.

Principes fondamentaux. Dans cette conception philosophique du changement, le bien-être intrinsèque de l'Armée de terre de même que son utilité et sa valeur pour les Canadiens dans les années à venir reposeront sur deux principes fondamentaux, soit, premièrement, que le but ultime de l'Armée de terre est la défense du pays et la gestion de la force létale au nom du pays et deuxièmement, que le professionnalisme et l'éthique militaire sont les assises de l'Armée de terre. Ces principles permettront à l'Armée de terre d'illustrer et de promouvoir des valeurs chères aux Canadiens, comme le respect de la vie, l'acceptation de la responsabilité de ses actes et le respect des droits fondamentaux et de la dignité de tous les êtres humains. Ces deux principes ne sauraient être maintenus sans ce qui suit :

- **Maintien de la primauté des opérations.** Il n'y a aucune comparaison possible entre l'exécution de tâches militaires et la fabrication d'un produit, et l'armée ne devrait sous aucun prétexte devenir une simple entreprise commerciale ou bureaucratique. Au contraire, les politiques et procédures militaires doivent soustendre le principe de la primauté des opérations. Certes, les théories et pratiques inspirées du monde des affaires présentent une certaine utilité dans le domaine général de la gestion des ressources et de l'acquisition d'équipements de défense nationale; toutefois, elles doivent toujours être appliquées dans le contexte de l'éthique militaire et des impératifs de capacité et d'efficacité opérationnelles. Par ailleurs, bien que l'Armée de terre soit capable de remplir des rôles et de s'acquitter de tâches non militaires en raison de sa souplesse et de sa polyvalence,

il ne faudrait pas institutionnaliser ces rôles et tâches ou en faire la base de l'existence de l'Armée de terre. En principe, il faudrait plutôt que ces rôles et tâches non militaires soient, dans toute la mesure du possible, confiés à d'autres organismes gouvernementaux ou à des organisations et entreprises civiles. Essentiellement, la primauté des opérations exige que les soldats ne s'écartent pas de leur but premier et de leur raison d'être première. Enfin, la fidélité à ce principe passe par l'existence d'équipements, de technologies, de ressources et de politiques du personnel permettant à l'Armée de terre de s'entraîner efficacement, de mener des opérations et de se maintenir en puissance.

- **Soutien des valeurs professionnelles militaires.** Tant et aussi longtemps que la violence demeurera un moyen de régler les conflits entre sociétés et tant et aussi longtemps que les Forces canadiennes pourront être appelées à recourir à la force pour faire respecter la politique nationale, il faudra que le professionnalisme militaire bénéficie de l'appui populaire. L'appui populaire garantit que la violence propre aux conflits armés n'atteindra jamais des proportions incontrôlables et ne deviendra jamais une fin en soi au mépris de tout le reste. La violence doit au contraire être gérée dans la discipline et le respect de l'éthique, et elle doit également être assujettie à des limites. C'est précisément ce que peut faire une Armée de terre qui excelle dans la gestion des conflits, qui connaît les moyens et conditions prévus par la loi en ce qui concerne l'emploi d'une force meurtrière et dont les soldats respectent à la lettre les prescriptions écrites et non écrites, les coutumes et les moeurs qui régissent les opérations militaires. En conséquence, ce n'est pas simplement dans l'intérêt national que le pays doit posséder une Armée de terre professionnelle, disciplinée et bien entraînée. C'est aussi pour disposer d'un moyen d'expression essentiel des valeurs des Canadiens et assurer que le professionnalisme militaire est, finalement, une responsabilité nationale qu'assument les chefs politiques et militaires.

- **Formation de bons chefs.** Plus que jamais, il faudra s'assurer que l'Armée de terre possède de bons chefs de tous grades si l'on veut qu'elle conserve son efficacité et qu'elle relève les défis et compose avec les complexités des conflits futurs. Les commandants devront être robustes, faire preuve d'un esprit d'initiative à toute épreuve et être capables de manoeuvrer dans un environnement opérationnel multidimensionnel où l'activité ne connaît aucun répit. Les opérations qui attendent l'Armée de terre exigeront que les officiers possèdent une excellente formation, un esprit agile et une parfaite compréhension des questions géostratégiques. Le perfectionnement des officiers devrait donc reposer sur des études supérieures et sur des débouchés de carrière multiples, ce qui signifie, notamment, la participation régulière à des séminaires et à des forums civils ainsi qu'une interaction continue avec les milieux universitaires, la Fonction publique, le monde des affaires et la presse. Parallèlement, il faut offrir aux adjudants et aux sous-officiers la possibilité d'atteindre leur plein potentiel personnel et professionnel. Étant donné que les qualités morales continueront d'être le facteur décisif du succès ou de l'échec des opérations, on s'attendra à ce que tous les chefs possèdent les qualités voulues et soient capables de les faire acquérir aux soldats qu'ils commandent. Les bons chefs continueront de se distinguer par leur capacité de rendre compte de leurs gestes, de toujours placer les intérêts de la mission avant les leurs et d'assurer le bien-être de leurs subordonnés qui, eux-mêmes, seront des personnes instruites à l'esprit critique, s'attendant à une forme de leadership davantage axée sur la consultation.
- **Recrutement et instruction.** Les soldats – de la Réserve aussi bien que de la Force régulière – demeureront la ressource la plus importante de l'Armée de terre canadienne. Les soldats canadiens devront être comparables aux meilleurs du monde. Pour attirer et conserver les recrues de qualité supérieure dont nous avons besoin, nous devrons offrir des conditions d'enrôlement et de service

concurrentielles. Grâce à des unités et à des soldats hautement professionnels et compétents, l'Armée de terre possédera un pouvoir multiplicateur indispensable à l'accomplissement de sa mission et à l'accomplissement de résultats supérieurs dans le cadre d'opérations. Les soldats canadiens doivent être capables de faire preuve d'un dévouement, d'une compétence, d'un courage et d'un esprit de sacrifice exceptionnels dans les conditions les plus difficiles et c'est ce besoin que l'instruction doit combler. Dans ce sens, l'instruction doit viser l'épanouissement des qualités morales et physiques de chacun, homme ou femme, et modeler à partir d'individus une force professionnelle et disciplinée, caractérisée par la cohésion. Il faudra écarter ceux qui ne parviennent pas à atteindre les norme élevées fixées pour tous ou ceux qui ne possèdent pas les qualités morales et physiques sur lesquelles reposent le succès des opérations et l' honneur militaire. Seuls les meilleurs trouveront une place.

- **Politiques de gestion de la Défense.** En plus d'être efficientes et rentables, les politiques de gestion de la Défense devront être le reflet d'un esprit clairvoyant. Les décideurs devront tout particulièrement prendre soin de veiller à ce que l'argent des contribuables soit bien dépensé. Les politiques doivent soutenir non seulement les impératifs professionnels de l'Armée de terre, mais aussi son rôle opérationnel particulier qui consiste à mener des combats terrestres et à les remporter. Il faut reconnaître l'importance des familles des militaires et élaborer des politiques qui les renforcent et les appuient en tant que membres de l'équipe de la Défense au sens large. Les gestionnaires de la Défense doivent instaurer un climat propice à l'initiative et au renouveau. Ils doivent également être à l'écoute du monde qui les entoure ainsi que des niveaux stratégiques, tout en encourageant militaires et civils à prendre part à la formulation des politiques qui les touchent. La gestion de la Défense doit donc s'exercer dans un climat ouvert aux débats intellectuels, à l'autocritique à l'intérieur des

Forces canadiennes et au partage franc des opinions. Les échanges de cette nature, à condition qu'ils se déroulent dans un esprit d'honnêteté et de professionnalisme, sont indispensables à la vitalité de la profession militaire et du ministère de la Défense nationale.

- **Affirmation de la place de l'Armée de terre dans la société canadienne.** Il demeure essentiel que le service dans l'Armée de terre soit perçu comme un geste altruiste et désirable, et non comme un simple emploi. Il s'agit d'abord et avant tout d'être au service de la défense du pays. Dans ce sens, il faudra faire appel à diverses tribunes pour renseigner les Canadiens au sujet de leurs forces armées et de la gamme de questions militaires et stratégiques qui les touchent. Pour que soldats et civils prennent davantage conscience des réalités des uns et des autres et en arrivent à une meilleure compréhension mutuelle, il faudra également que des membres de l'Armée de terre s'intègrent plus manifestement à la société canadienne et en partagent la vie. Les services de soutien offerts par les bases aux familles ainsi que les logements militaires (logements pour célibataires et logements familiaux) conserveront leur importance pour des motifs de cohésion et parce qu'il faut prendre soin des familles des militaires. Toutefois, nos programmes ne doivent pas aboutir à un isolement inutile, à la ségrégation entre personnel militaire et personnel non militaire. Idéalement, chaque soldat devrait aspirer à faire l'acquisition d'une maison – et être capable de le faire – et les familles des militaires devraient avoir accès à tout ce qu'offre la société canadienne sur le plan économique, social et culturel. Abstraction faite du besoin d'affirmer leur place dans la société canadienne, les soldats se distingueront toujours des autres Canadiens par la responsabilité illimitée que leur impose le service. Mais peu importe les différences importantes attribuables à leurs responsabilités et obligations, les soldats canadiens doivent être perçus par leurs concitoyens – et se percevoir eux-mêmes – comme des membres à part entière de la société canadienne.

Conclusion. Tant que les Canadiens désireront conserver leur liberté et préserver les idéaux qui les distinguent en tant que peuple, ils auront besoin de leur Armée de terre. Dans une perspective militaire, l'Armée de terre illustre les plus grandes qualités de la société canadienne. Le Devoir, l'Intégrité, la Discipline et l'Honneur resteront au coeur de l'éthique militaire et à la base du potentiel de l'Armée de terre, en temps de paix comme en période de guerre ou en cas de conflit. L'éthique militaire conservera toute sa force tant que les besoins moraux et matériels uniques de l'Armée de terre seront reconnus, compris et soutenus par les Canadiens et tant que l'on estimera que l'Armée de terre est l'affirmation et l'illustration des qualités fondamentales qui distinguent la société canadienne. C'est précisément le but que visait le présent manuel – expliquer le but de l'Armée de terre, faire comprendre ses moyens d'action et reconnaître ses valeurs – dans l'intérêt à la fois des soldats et des civils.

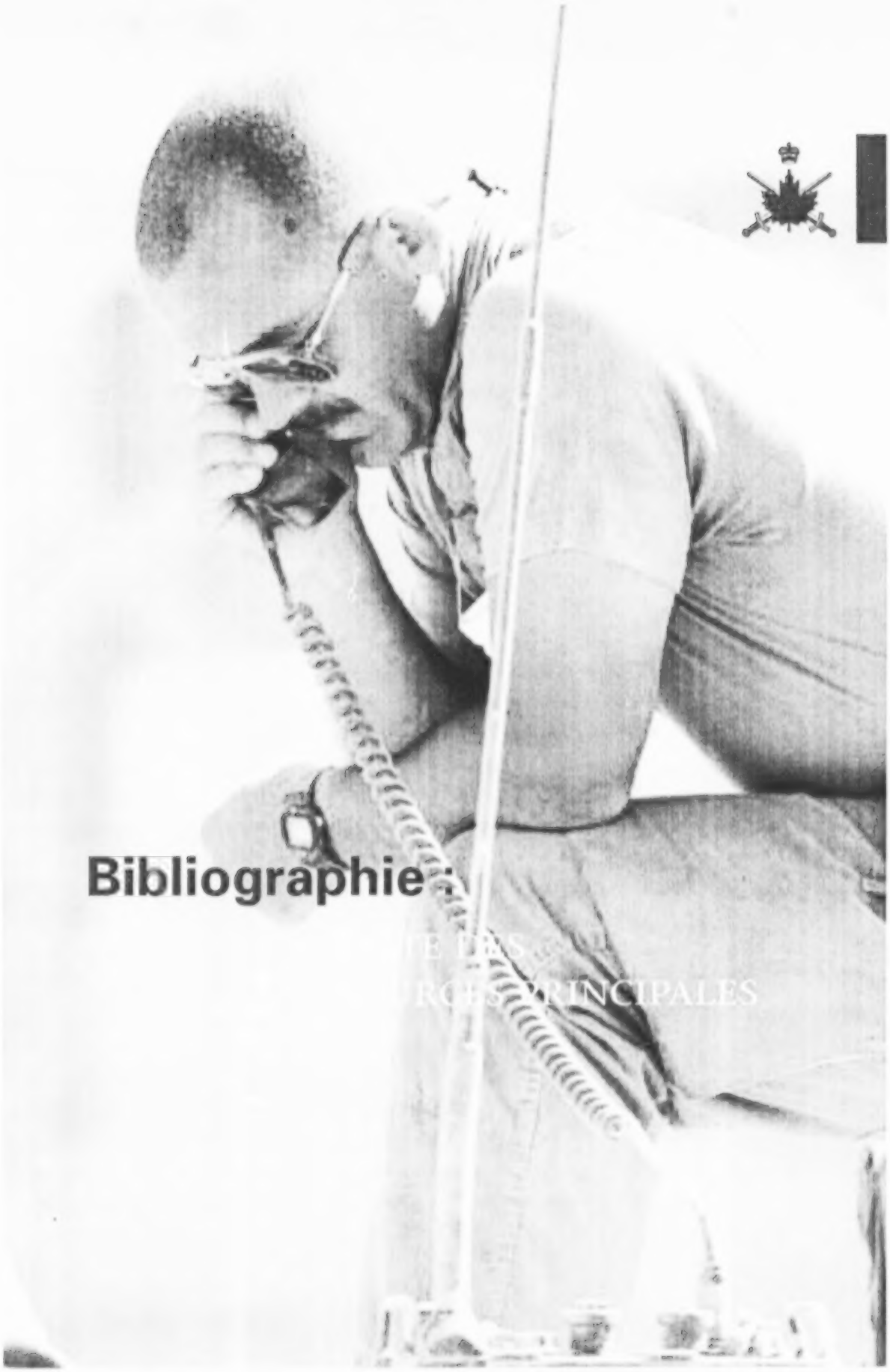

Bibliographie :

DE LES
RCES PRINCIPALES

LISTE DES SOURCES PRINCIPALES

CHAPITRE 1

ALLEN, Robert S. *His Majesty's Indian Allies: British Indian Policy in the Defence of Canada, 1774–1815*, Toronto, Dundurn Press, 1993.

BERCUSON, David J. *Rapport soumis au ministre de la Défense nationale*, Ottawa (MDN), 25 mars 1997.

CHARTRAND, René. *Canada's Military Heritage, Volume II, 1755 –1871*, Montréal, Art Global, 1993.

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*, Ottawa, 1994.

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Native Soldiers Foreign Battlefields*, Ottawa, Anciens Combattants, 1993.

MARTEINSON, John. *We Stand On Guard — An Illustrated History of the Canadian Army*, Montréal, Ovale Publications, 1992.

MALONEY, Sean. *War Without Battles — Canada's NATO Brigade in Germany 1951–1993*, Toronto, McGraw Hill-Ryerson, 1997.

SCHREIBER, Shane, Capt. *The Orchestra of Victory — Canadian Corps Operations in the Battles of the Hundred Days, 8 August–11 November 1918*, Thèse de maîtrise non publiée, RMC War Studies, Kingston, Ontario, 1995.

STACEY, C.P., Col. *Introduction to the Study of Military History for Canadian Students*, 6e éd., 4e rev., Ottawa, Directorate of Training, Canadian Forces Headquarters.

STANLEY, George F.G. *Canada Invaded 1775–1776*, Toronto, Samuel Stevens/ Hakkert & Co, 1977.

ZASLOW, Morris. *The Defended Border: Upper Canada and the War of 1812*, (éd.), Toronto, Macmillan, 1964.

CHAPITRE 2

9500-8-47 (276), H.Q. 223-14-4. *Morale In Battle*, British Army of the Rhine paper, 30 avril 1946, réimprimé au Canda (juillet 1947) par l'imprimeur du Roi.

CFP 131-2. Leadership Vol 2; *The Professional Officer*; 31 juillet 1973.

B-GL-318-015/PT-001. *L'art du commandement dans l'Armée de terre au combat*, 4 juillet 1988.

COOK, Martin L. *Why Serve the State? Moral Foundations of Military Officership*, The Joseph A. Reich Sr. Distinguished Lecture on War, Morality, and the Military Profession, United States Air Force Academy, Colorado, 17 novembre 1994.

COTTON, C.A., Lcol. «A Canadian Military Ethos», *Canadian Defence Quarterly*, Vol 12, N° 3 (Hiver 1982–83).

DEXTRAZE, Jacques A., Gén. «The Art of Leadership», *Bulletin du personnel des Forces canadiennes*, juin 1973.

DU PICQ, Ardant, Col. *Battle Studies: Ancient and Modern*, traduit de la 8e éd. par Col J.N. Greely et Maj R.C. Cotton, Harrisburg, Pennsylvania, The Military Service Publishing Co., 1947.

FROMM, P., Maj. «War and OOTW — Philosophical Foundations», *Military Review*, septembre–octobre 1995.

HACKETT, Sir John, Lgen. *The Profession Of Arms*, London, Winthrop, 1963.

HOOKER, Richard D. Jr., Maj. «Building Unbreakable Units», *Military Review*, juillet–août 1995.

HUNTINGTON, S.P. *The Soldier and the State*, New York, Random House, 1957.

KASURAK, Peter C. *Civilianization and the Military Ethos; Civil-Military Relations in Canada*, Canadian Public Administration/Administration Publique du Canada, Vol 25, N° 1.

KEEGAN, John. *A History of Warfare*, Toronto, Vantage Books, 1994.

KEEGAN, John. *The Face of Battle*, New York, Viking, 1976.

KEEN, M. H. *The Laws of War in the Late Middle Ages*, London, Routledge & Kegan Paul, 1965.

LANCASTER, P.C., Maj. *Canadian Forces Officer Corps Ethos*, Document préparé pour la directeur – Études sur la développement (Personnel), QGDN, Ottawa, 14 juin 1989.

LOOMIS, D.C., Mgen, et LIGHTBURN, D.T., Lcol. «Taking Into Account the Distinctness of the Military from the Mainstream of Society — An Imperative in Forming Personnel Policies», *Canadian Defence Quarterly*, Vol X, N° 2, Automne 1980.

MATTHEWS, Lloyd J., Col. «Is the Military Profession Legitimate?», *Army*, janvier 1994.

McANDREW, Bill. «The Soldier and the Battle», *Military History and the Military Profession*, (éd.), Westport, Connecticut, Praeger, 1992.

MORAN, Lord. *The Anatomy of Courage*, London, Constable, 1945.

Un héritage déshonoré : Les leçons de l'affaire somalienne : Rapport de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie. Ottawa, 30 juin 1997.

Rapports soumis au premier ministre : 1. *Autorité, responsabilité et reddition de comptes : Lignes directices pour les membres des Forces canadiennes et les employés du ministère de la Défense nationale*; 2. *Rapports soumis par les professeurs David Bercuson, Jack Granastein, Albert Legault et Desmond Morton*; 3. *Énoncé de principe pour les Forces canadiennes*. Ottawa, 25 mars 1997

SCHREIBER, Shane, Capt. *The Orchestra of Victory — Canadian Corps Operations in the Battles of the Hundred Days, 8 August–11 November 1918*, Thèse de maîtrise non publiée, RMC War Studies, Kingston, Ontario, 1995.

SHILS, Edward A. «Cohesion and Disintegration of the Wehrmacht in World War II», *Public Opinion Quarterly*, XII Été 1948.

THOMPSON, Frederick F. *The Profession of Arms in Canada 1945–1970*. Document préparé pour le chef d'état-major de la Défense, RMC, Kingston, Ontario, 1970.

WAKIN, Malham M., Col. *Ethics of Leadership* (extrait du *Military Leadership*, Beverly Hills, Sage Publications Inc., 1981).

WAKIN, Malham M., Col. *War, Morality and the Military Profession* (2e éd.), Boulder, Colorado, Westview Press.

WENEK, Karol W.J. *A Statement of Values for the Defence Ethics Program: A Discussion Paper*, Directeur – Personnel (Politique), QGDN, Ottawa, novembre 1995.

WENEK, Karol W.J. *Officership and Professional Ethics*, Dept. of Psychology and Leadership, Royal Military College, Kingston, Ontario, février 1993.

ZOLL, Donald A. «The Moral Dimension Of War and the Military Ethic», *Parameters — Journal of the US Army War College*, Vol XII, N° 2.

Chapitre 3

ABCA. *Doctrine Guide*, décembre 1994.

DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE. *Guide de planification de la Défense 1997 (3e ébauche)*, Ottawa, 25 septembre 1996.

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*, Ottawa, 1994.

GRAY, Colin S. *Canadians in a Dangerous World*, Atlantic Council of Canada, Toronto, 1994.

HEAD, Ivan L. «What Kind of World Do We Live In?», Notes pour une presentation au cours XLVII du Collège de la Défense nationale, Kingston, Ontario, septembre 1993.

HUNTINGTON, Samuel P. «The Clash of Civilizations», *Affaires étrangères*, Été 1993.

Rapport du Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons Reviewing Canadian Foreign Policy, *Canada's Foreign Policy: Principles and Priorities for the Future*, Ottawa, 1994.

Chapitre 4

ARMY DOCTRINE PUBLICATION. Vol. Un, *Operations*, (UK) Army Code Nº 71565, Partie 1, juin 1994.

ATP 35 (B). *Land Force Tactical Doctrine* (Ébauche pour ratification – OTAN), 1996.

BLAINEY, Geoffrey. *The Causes of War* (3e éd.), Houndmills, The Macmillan Press Ltd, 1988.

CFP 165. *Conduct of Land Operations*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967.

DU PICQ, Ardant, Col. *Battle Studies: Ancient and Modern*, traduit de la 8e éd. par Col J.N. Greely et Maj R.C. Cotton; Harrisburg, Pennsylvania, The Military Service Publishing Co., 1947.

FM 100-5. *Operations*, Washington, D.C., Headquarters, Dept. Of the Army, 14 juin 1994.

JWP 0-01. *British Defence Doctrine*, London, MOD CS(M)G UK, 1996.

KEEGAN, John. *A History of Warfare*, Toronto, Vantage Books, 1994.

KEEGAN, John. *The Face of Battle*, New York, Viking, 1976.

SUMMERS, Harry G. Jr., Col. *On Strategy: A Critical Analysis of the Vietnam War*, Novato, California, Presidio Press, 1982.

SVECHIN, Aleksandr A. *Strategy* (Publié par Kent D. Lee, une traduction de *Strategiia*, Moscow, Voennyi vestnik, 1927. Prefaces par Andrei Kokoshin, Valantin V. Larionov, Vladimir N. Lobov, Jacob W. Kipp.), Minneapolis, Minnesota, Eastview Publications, 1992.

U.S. MARINE CORPS, FMFM 1. *Warfighting*, Washington, D.C., Dept. Of the Navy, 6 mars 1989.

VON CLAUSEWITZ, Carl. *On War* (Publié et traduit par Michael Howard et Peter Paret, introduction par Paret, Howard et Brodie.), Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1976.

Chapitre 5

ARMY DOCTRINE PUBLICATION. Vol. Un, *Operations*, (UK) Army Code Nº 71565, Partie 1, juin 1994.

ATP 35 (B). *Land Force Tactical Doctrine* (Ébauche pour ratification – OTAN), 1996.

B-GG-005-004/AF-005. *Use of Force in CF Operations*, Vol 1 (revisé juillet 1997).

CFP 165. *Conduct of Land Operations*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967.

DU PICQ, Ardant, Col. *Battle Studies: Ancient and Modern*, traduit de la 8e éd. par Col J.N. Greely et Maj R.C. Cotton, Harrisburg, Pennsylvania, The Military Service Publishing Co., 1947.

FM 100-5. *Operations*, Washington, D.C., Headquarters, Dept. Of the Army, 14 juin 1994.

FRIEDLAND, Martin L. *Controlling Misconduct in the Military*, Étude préparées pour la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie, Ottawa, 1997.

GROSSMAN, David A. *Defeating the Enemy's Will: The Psychological Foundations of Maneuver Warfare.*

MACKLIN, W.H.S., Mgen. «The Principles Of War», *Canadian Army Journal*, Ottawa, avril 1948.

Rapport de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie, Ottawa, 30 juin 1997.

SCHNEIDER, James J. «Theoretical Implications of Operational Art», *Military Review*, septembre 1990.

SUMMERS, Harry G. Jr., Col. *On Strategy: A Critical Analysis of the Vietnam War*, Novato, California, Presidio Press, 1982.

SVECHIN, Aleksandr A. *Strategy* (Publié par Kent D. Lee, une traduction de *Strategiia*, Moscow, Voennyi vestnik, 1927. Prefaces par Andrei Kokoshin, Valantin V. Larionov, Vladimir N. Lobov, Jacob W. Kipp.), Minneapolis, Minnesota, Eastview Publications, 1992.

U.S. MARINE CORPS, FMFM 1. *Warfighting*, Washington, Dept. Of the Navy, 6 mars 1989.

VON CLAUSEWITZ, Carl. *On War* (Publié et traduit par Michael Howard et Peter Paret, introduction par Paret, Howard et Brodie.), Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1976.

VON MELLENTHIN, F.W., Mgen. *Panzer Battles*, New York, Ballantine Books edition, juin 1971.

Chapitre 6

BLAINEY, Geoffrey. *The Causes of War (3e éd.)*, Houndmills, The Macmillan Press Ltd, 1988.

COHEN, Eliot A. *A Revolution In Warfare*, Affaires étrangères, avril 1996.

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*, Ottawa, 1994

GRANATSTEIN, J.L., Dr. *Rapport soumis au ministre de la Défense nationale*, Ottawa, 25 mars 1997.

KEEGAN, John. *A History of Warfare*, Toronto, Vantage Books, 1994.

MORAN, Lord. *The Anatomy of Courage*, London, Constable, 1945.

NATIONAL RESEARCH COUNCIL (US), Board on Army Science and Technology. *STAR 21: Strategic Technologies for Armies of the 21st Century*, Washington D.C., National Academy Press, 1992.

NYE, J.F. Jr., and OWENS, W.A. «America's Information Edge», *Affaires étrangères*, avril 1996.

PETERS, Ralph. «After the Revolution», *Parameters*, Été 1995.

TOFFLER, Alvin et Heidi. *War and Anti War: Survival at the Dawn of the 21st Century*, Boston, Little-Brown, 1993.

SULLIVAN, Gordon R., Gén., and DUBIK, James M., Col. «Land Warfare in the 21st Century», *Military Review*, septembre 1993.

SVECHIN, Aleksandr A. *Strategy* (Publié par Kent D. Lee, une traduction de *Strategiia*, Moscow, Voennyi vestnik, 1927. Prefaces par Andrei Kokoshin, Valantin V. Larionov, Vladimir N. Lobov, Jacob W. Kipp.) Minneapolis, Minnesota, Eastview Publications, 1992.

UK MINISTRY OF DEFENCE. *Technology Implications for Land Operations in 2020*, Directorate General Development & Doctrine, 23 mai 1996.

US ARMY. *Joint Vision 2010, America's Military: Shaping the Future; Posture Statement FY 97*, Présenté au US Senate et House of Representatives, Deuxième session 104e congrès.

US ARMY TRAINING AND DOCTRINE COMMAND. *Army After Next Project: Report to the Chief of Staff; Force XXI — Land Combat in the 21st Century*.

VAN RIPER, Paul, Lgen., USMC, et SCALES, Robert, Mgen., USA. Article (circa juin 1997), *Preparing for War in the 21st Century*.

VON CLAUSEWITZ, Carl. *On War* (Publié et traduit par Michael Howard et Peter Paret, introduction par Paret, Howard et Brodie.) Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1976.